

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 14 MARS 2013

VOLUME 71

**DANIELLE BERGERON et ROSA FANIZZI**  
**Sténographes officielles**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 1020  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CLAUDINE ROY,  
Me SIMON TREMBLAY,  
Me ISABELLE GILLES  
Me DENIS GALLANT

INTERVENANTS :

Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois  
Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec  
Me PHILIPPE BERTHELET pour la Ville de Montréal  
Me JULIE ROBERGE pour le Directeur général des  
élections du Québec  
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du  
Québec  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la  
construction du Québec  
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs  
de routes et grands travaux du Québec  
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des  
constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec  
Me CATHERINE DUMAIS pour le Directeur des  
poursuites criminelles et pénales  
Me SOPHIE DORMEAU, procureur de M. Dominico Dentico  
Me MICHEL VLEMINCKX, procureur de Mme Luce Beaudry  
Me ANDRÉ DUGAS, procureur du Parti libéral  
Me MICHEL DORVAL, procureur de Union Montréal

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	7
PRÉLIMINAIRES	9
CHARLES MEUNIER	
INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY	11
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT	70
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY	75
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY	76
ANDRÉ NOËL	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	80
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY	100
DOMINICO DENTICO	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	104
LUCE BEAUDRY	
INTERROGÉE PAR Me SIMON TREMBLAY	121

VOLUME 71  
Le 14 mars 2013

- 4 -

STÉPHANIE ANNE GARON	
INTERROGÉE PAR Me SIMON TREMBLAY	131
RICHARD DION	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	147
DISCUSSION	153
YVES CADOTTE	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	160

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
52E-23 : Engagement de M. Yves Cadotte de vérifier chez SNC-Lavalin si quelques directives ont été données ou envoyées aux contributeurs de cesser toute contribution aux partis politiques	228
52E-24 : Engagement de M. Yves Cadotte de vérifier s'il a reçu des bonus suite aux contributions politiques de sa conjointe	230
52E-25 : Engagement de M. Cadotte de vérifier dans quel compte provenait la somme de 75 000 \$	287
52E-26 : Engagement de M. Cadotte de vérifier si le Vérificateur interne a fait le travail de vérification à ce sujet	288

52E-27 : Engagement de M. Cadotte de vérifier si le Comité de vérification va réfléchir à l'opportunité de faire ces vérifications dans l'avenir.

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
46P-554 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Charles Meunier et sa conjointe aux partis politiques	68
48P-555 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Domenic Dentico aux partis politiques provinciaux	111
48P-556 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Domenic Dentico aux partis politiques municipaux.	115
49P-557 Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Luce Beaudry aux partis politiques municipaux	126

50P-558:	Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant le don fait par Stéphanie Anne Garon aux partis politiques municipaux	135
51P-559 :	Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par Richard Dion aux partis politiques municipaux.	153
52P-560 :	Contributions faites aux deux partis qui ont formé un gouvernement de 1996 à 2011, par des personnes à l'emploi de SNC-Lavalin et par certains de leurs proches	222
52P-561 :	Facture de Morrow Communications en date du 15 novembre et documents du déboursé, en liasse	271



1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce quatorzième (14e) jour  
2 du mois de mars,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent  
8 s'identifier?

9 Me CLAUDINE ROY :

10 Bonjour. Claudine Roy pour la Commission.

11 Me ISABELLE GILLES :

12 Bonjour. Isabelle Gilles pour la Commission.

13 Me ESTELLE TREMBLAY :

14 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

15 Me SIMON LAROSE :

16 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du  
17 Québec.

18 Me PHILIPPE BERTHELET :

19 Bonjour. Philippe Berthelet pour la Ville de  
20 Montréal.

21 Me JULIE ROBERGE :

22 Bonjour. Julie Roberge pour le Directeur général  
23 des élections.

24 M. YURI TREMBLAY :

25 Bon matin. Yuri Tremblay, Union des municipalités

1 du Québec.

2 Me DANIEL ROCHEFORT :

3 Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la  
4 Construction du Québec.

5 Me DENIS HOULE :

6 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle et Simon  
7 Laplante pour l'Association des constructeurs de  
8 routes et grands travaux du Québec.

9 Me GASTON GAUTHIER :

10 Bonjour. Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.

11 Me CATHERINE DUMAIS :

12 Bonjour. Catherine Dumais pour le Directeur des  
13 poursuites criminelles et pénales. Bonjour.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bonjour, Monsieur Meunier.

16 M. CHARLES MEUNIER :

17 Bonjour.

18 LA GREFFIÈRE :

19 Si vous voulez vous lever debout pour être  
20 assermenté.

21

22

23

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce quatorzième (14e) jour  
2 du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 CHARLES MEUNIER,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

11 Q. [1] Merci. Alors, Monsieur Meunier, hier vous nous  
12 avez expliqué votre travail lorsque vous étiez chez  
13 BPR relativement au développement des affaires et  
14 au fait qu'on vous avait confié comme mandat de  
15 percer le marché de Montréal. Vous nous avez  
16 expliqué, là, les différentes démarches que vous  
17 avez entreprises et particulièrement le fait que,  
18 pour vous, c'était important de vous approcher des  
19 élus.

20 Est-ce que vous êtes en mesure de nous  
21 mentionner le rôle, là, qu'on vous avait donné, de  
22 développer ou de... de développer le marché des  
23 affaires? Est-ce que c'était spécifique de la part  
24 des dirigeants de BPR, les gestes ou les  
25 comportements que vous deviez avoir, là, de vous

1           approcher des élus? Est-ce que ça venait d'eux, ça?

2           R. Non, c'était mon initiative. Moi, je pensais que  
3           c'était une bonne... une bonne façon d'introduire  
4           BPR à Montréal.

5           Q. **[2]** Et vous nous avez mentionné que, dans le cadre  
6           des démarches que vous avez entreprises pendant une  
7           certaine période, vous avez été plus en contact  
8           avec monsieur Robert Church qui était au niveau du  
9           financement du Parti Union Montréal que, par la  
10          suite, vous vous êtes... suite à un conseil qu'on  
11          vous a donné d'aller plutôt vers monsieur  
12          Trépanier. En ce qui concerne la transition entre  
13          monsieur Church et monsieur Trépanier, est-ce que  
14          vous êtes en mesure - parce qu'on a passé un peu  
15          vite hier - de nous dire comment elle se fait cette  
16          transition-là?

17          R. Peut-être on est passé un peu vite ou peut-être que  
18          je n'ai pas été précis parce que, moi, ce n'est pas  
19          clair dans ma tête comment ça s'est fait. Tout ce  
20          que je sais, que je peux vous dire, c'est que  
21          monsieur Church, c'était un résultat d'une démarche  
22          que, moi, j'ai entreprise, le fait que je suis  
23          entré en contact avec lui. Alors que, à un moment  
24          donné, je ne sais pas, comme je vous disais hier,  
25          exactement comment ça s'est passé, mais Bernard

1 Trépanier est entré dans le portrait. J'ai dit hier  
2 que je pense que c'est quelqu'un au bureau, j'ai  
3 nommé Yvon Tourigny ou Pierre Lavallée, là, mais je  
4 ne sais pas comment c'est arrivé que Bernard  
5 Trépanier est arrivé dans le portrait. Mais, à un  
6 moment donné, quelqu'un m'a mis en contact avec  
7 lui, puis c'est avec lui qu'il fallait que je  
8 parle. Alors, il m'a appelé ou je l'ai appelé, mais  
9 ce n'était pas un effort de démarchage de ma part,  
10 là.

11 Q. **[3]** D'accord.

12 (09:35:55)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[4]** Est-ce que je dois donc comprendre que monsieur  
15 Church travaillait en même temps que monsieur  
16 Trépanier était là?

17 R. Bien, oui. Moi, c'était ma compréhension, là, que  
18 c'était... mais pas nécessairement en collégialité,  
19 là. O.K.

20 Q. **[5]** O.K. Mais, ils étaient tous les deux présents  
21 en même temps?

22 R. Non, jamais avec moi. Je n'ai jamais vu les deux en  
23 même temps.

24 Q. **[6]** Non, mais à Union Montréal.

25 R. Mais, pour la... pas la « compagnie », mais pour

1 le...

2 Me CLAUDINE ROY :

3 Q. **[7]** Pour Union Montréal.

4 R. ... Union Montréal, ils étaient tous les deux  
5 responsables du financement, j'imagine, là. Mais,  
6 comment ils se départageaient les tâches, là, je ne  
7 le sais pas.

8 Q. **[8]** Vous venez de mentionner « pas nécessairement  
9 en collégialité ». Vous voulez dire quoi? Pouvez-  
10 vous illustrer?

11 R. Bien, je n'avais pas du tout l'impression qu'ils  
12 travaillaient ensemble.

13 Q. **[9]** Et pourquoi?

14 R. Je ne le sais pas. Moi, je ne peux pas...

15 Q. **[10]** Mais, votre...

16 R. Ah! Pourquoi j'avais cette impression-là?

17 Q. **[11]** Oui, cette impression-là, votre impression à  
18 vous.

19 R. O.K.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[12]** Après avoir commencé - peut-être que ça va...  
22 Après avoir commencé avec monsieur Trépanier, est-  
23 ce que vous avez revu monsieur Church?

24 R. Oui, je l'ai recroisé à quelques reprises. Comme je  
25 vous disais, moi, j'avais une bonne relation avec

1 monsieur Church puis... sauf qu'à un moment donné,  
2 bien, il voyait que BPR participait moins à ses  
3 activités puis, en réalité, moi, je sentais même ça  
4 comme un peu un... pas un reproche, là, t'sais,  
5 mais il était... Ce n'était pas le fun pour lui,  
6 parce que ce n'est pas facile faire du financement,  
7 puis il perdait un supporteur, disons. Mais, oui,  
8 j'ai continué... Même que je l'ai revu il n'y a pas  
9 tellement longtemps, par hasard, dans une activité,  
10 puis... Mais il n'était pas... Ça ne faisait pas  
11 nécessairement son affaire, là, mais c'était comme  
12 ça.

13 Q. **[13]** O.K.

14 (09:37:36)

15 Me CLAUDINE ROY :

16 Q. **[14]** La réponse que vous donnez, c'est que vous  
17 avez continué à voir monsieur Church, mais pas dans  
18 le but, est-ce que je comprends bien, de continuer  
19 à contribuer à ses activités de financement?

20 R. Exact.

21 Q. **[15]** Est-ce qu'on doit comprendre que quand vous  
22 avez commencé à faire affaire avec monsieur  
23 Trépanier, les contacts relativement au financement  
24 d'Union Montréal avec monsieur Church ont pas mal  
25 cessé?

1 R. C'est ça.

2 Q. **[16]** O.K. Et vous vous sentiez comment,  
3 relativement à cette rupture, disons, qui avait pu  
4 avoir lieu avec monsieur Church?

5 R. Bien, j'étais... Moi, je veux dire... Je sais que  
6 c'est difficile de faire du financement pour  
7 financer un parti politique, quel qu'il soit, et...  
8 Ce n'est pas... Je veux dire, l'argent est rare  
9 aussi, là. C'est difficile de décider tout le temps  
10 de participer à des activités de financement. Donc,  
11 on ne pouvait pas... On ne pouvait pas. On ne  
12 pouvait pas continuer de participer à gauche puis à  
13 droite en même temps, là. Alors, moi j'étais désolé  
14 pour lui, parce que j'ai tout le temps trouvé que  
15 c'était un chic type, mais ce n'est pas grave, là.  
16 C'est les affaires de BPR, là, ce n'est pas...

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[17]** Pourquoi vous avez fait le choix de la  
19 stratégie d'approcher des élus pour essayer  
20 d'ouvrir le marché de Montréal à BPR plutôt que,  
21 dans les faits, de faire valoir les aspects  
22 techniques à des fonctionnaires de la Ville, qui  
23 éventuellement pourraient, dans les plans et devis,  
24 je dirais, exiger les avantages de votre  
25 technologie? Pourquoi passer par des élus?



1 R. Bien, moi je vous dirais peut-être deux raisons. La  
2 première, que j'ai un peu évoquée hier, là, moi, la  
3 politique, je ne suis pas impliqué là-dedans à ce  
4 moment-là. Je ne connais pas ça vraiment. Mais  
5 j'avais passé un petit bout de temps à Halifax,  
6 pour un projet là-bas, puis là je me dis que c'est  
7 important, finalement, le contact avec les élus.  
8 J'imagine que si on a des bonnes relations avec les  
9 élus, bien, on peut... C'est les décideurs. C'est  
10 en haut de la pyramide, là. Ça fait que, de pouvoir  
11 aller présenter BPR, qui n'est pas un joueur à  
12 Montréal à ce moment-là, puis de pouvoir avoir un  
13 accès, une oreille attentive pour présenter les  
14 services spécialisés de BPR dans le domaine de  
15 l'eau, je me dis que c'est les bonnes personnes à  
16 contacter.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[18]** Pourquoi vous faites le lien avec Halifax?

19 R. Ça... Je m'excuse, là, c'est vrai, c'est parce que  
20 Halifax, j'ai été impliqué sur un projet là-bas, un  
21 gros projet d'assainissement des eaux d'Halifax et  
22 Dartmouth, qui rejetaient encore leurs eaux usées  
23 dans la mer, puis qui devaient s'installer un  
24 système d'interception et de traitement de l'eau  
25 usée, puis BPR était impliquée dans un projet là-

1 bas, et moi j'étais impliqué comme, disons,  
2 spécialiste ou expert pour développer des concepts  
3 plus économiques pour assister le soumissionnaire  
4 principal, qui était une grosse compagnie française  
5 à ce moment-là. Qui ont gagné le projet,  
6 finalement.

7 Puis je fais référence à ça parce que, à la  
8 fin, je me retrouve... C'est la première fois que  
9 j'assiste à un conseil municipal où ils vont  
10 annoncer c'est qui le gagnant du projet. Puis là on  
11 est en attente, tout ça, puis... Alors, j'ai côtoyé  
12 un petit peu les patrons de l'entreprise française  
13 avec qui on travaillait, et j'ai compris les liens  
14 avec les élus, finalement.

15 Je pense que les élus ont un mot important  
16 à dire dans le choix des projets ou des  
17 investissements qu'ils font, puis BPR, à ce moment-  
18 là, ma compréhension, c'est qu'on a des projets  
19 novateurs à proposer aux Montréalais, qui sont bons  
20 pour la communauté, mais ce n'est pas des, refaire  
21 des égouts aqueducs dans la rue, là, c'est des  
22 projets qu'il faut vendre. Et puis c'est aux élus  
23 qu'il faut vendre ça. Je disais deux raisons, là,  
24 ça c'était la première.

25 La deuxième, c'est que les experts

1 techniques de BPR, comme je vous disais aussi hier,  
2 ont déjà réalisé, j'imagine des projets, là, mais  
3 un ou des projets avant que j'arrive là,  
4 spécifiquement en hydraulique ou au niveau de la  
5 problématique de perte d'eau potable dans le  
6 réseau. Alors, ils sont déjà en contact avec les  
7 fonctionnaires spécialistes là-dedans, là. Moi je  
8 ne suis pas l'expert technique là-dedans. Je veux  
9 aller ouvrir la porte politique, à ce moment-là,  
10 pour BPR.

11 Q. **[19]** Parce que vous avez senti, de votre  
12 expérience, qu'il fallait y avoir une certaine  
13 proximité avec les élus pour pouvoir obtenir des  
14 contrats.

15 R. Je... Je ne veux pas vous contredire, là, mais je  
16 parle... Je n'avais pas d'expérience là-dedans,  
17 comme je disais tantôt, là.

18 Q. **[20]** Non mais...

19 R. Je ne connaissais pas la politique, je pensais ça.  
20 O.K.? Ma perception.

21 Q. **[21]** Votre analyse de ce que vous aviez vécu à  
22 Halifax.

23 R. Oui, bien, c'est ça. C'est...

24 Q. **[22]** Mais je ne veux pas vous faire dire des choses  
25 que vous ne dites pas, là.

1 R. Non non non, mais ce n'est pas mon expérience, je  
2 n'ai pas... Je n'avais pas d'expérience en  
3 politique. Je ne connais pas vraiment comment ça  
4 marchait, tout ça, là.

5 Q. **[23]** Mais je parle de votre expérience que vous  
6 aviez eue à Halifax.

7 R. Ah oui. C'est ça. Oui. Oui, c'est ça.

8 Q. **[24]** De cette expérience-là, vous aviez compris  
9 qu'il fallait avoir une...

10 R. Exact. Que c'était important.

11 Q. **[25]** ... une proximité avec les élus pour obtenir  
12 des contrats. Est-ce que je résume bien votre  
13 pensée?

14 R. Que c'était un élément important. Oui.

15 Q. **[26]** O.K.

16 R. Pour obtenir... Pour, pas nécessairement obtenir  
17 des contrats qui se donnent à tous les jours, là,  
18 mais pour amener des nouvelles idées, qui sont...  
19 qui n'existent pas encore aujourd'hui, là. Tu sais,  
20 pour qu'éventuellement ça devienne un contrat. Puis  
21 si, par exemple, BPR arrive avec des idées  
22 originales, puis qu'ils sont les experts là-dedans,  
23 puis qu'à un moment donné ça aboutit à un appel  
24 d'offres public spécifiquement là-dessus, bien là,  
25 BPR est très bien placée pour gagner cet appel

1 d'offres-là.

2 (09:43:09)

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Q. **[27]** C'est dans ce contexte-là que vous approchez  
5 monsieur Church. Et est-ce que, dans ces années-là,  
6 effectivement, le fait que vous vous rapprochez des  
7 élus, ça donne quelque chose au niveau des  
8 contrats?

9 R. Non.

10 Q. **[28]** O.K. Par la suite, ce que vous nous avez  
11 expliqué hier, vous vous retrouvez en contact avec  
12 monsieur Trépanier?

13 R. Oui.

14 Q. **[29]** À ce moment-là, auprès de monsieur Trépanier,  
15 est-ce que vous faites des revendications ou est-ce  
16 que vous faites des présentations relativement au  
17 bon... à la bonne pratique ou au bon procédé de  
18 BPR?

19 R. Non.

20 Q. **[30]** Non.

21 R. Non, je veux dire, ce n'est pas un interlocuteur  
22 technique pour moi, là, Bernard Trépanier.

23 Q. **[31]** Est-ce qu'une fois que vous êtes en contact  
24 avec Bernard Trépanier, ça vous donne accès aux  
25 élus?

1 R. Non.

2 Q. **[32]** Parce qu'on est toujours dans...

3 R. Non, parce que, moi, j'ai... mon travail...

4 Excusez-moi.

5 Q. **[33]** Non, allez-y.

6 R. Mon démarchage politique est fait avant que je  
7 rencontre Bernard Trépanier, là.

8 Q. **[34]** O.K. Mais j'avais compris que, comme ça ne  
9 donnait pas de résultat au niveau des contrats avec  
10 monsieur Church, c'est là que vous vous retrouvez  
11 vers monsieur Trépanier. Mais je comprends qu'à ce  
12 moment-là, vous n'avez pas de contact avec les élus  
13 du temps où vous êtes en contact avec monsieur  
14 Trépanier?

15 R. Moi, j'ai beaucoup de difficulté à positionner les  
16 événements dans le temps, là. Alors, quand est-ce  
17 que j'ai arrêté, disons, à essayer d'avoir des  
18 contacts avec les élus versus quand est-ce que  
19 Bernard Trépanier est arrivé dans le circuit, là?  
20 Je ne suis pas capable de positionner ça vraiment.  
21 Mais c'est certain qu'à un moment donné, quand  
22 Bernard Trépanier arrive puis que je comprends, là,  
23 cette affaire-là, ça ne donne rien de... tu sais,  
24 je n'ai aucun intérêt, moi, à... à essayer de  
25 développer des affaires à Montréal. Ça donne... on

1           perd notre temps.

2           Q. [35] Vous voulez dire quoi?

3           R. Bien, je veux dire, on essaie de... BPR, pendant  
4           des années, essaie d'avoir des projets à Montréal,  
5           n'en a pas. Puis on se fait refuser, comme je pense  
6           que je vous ai dit hier, là, une proposition, on ne  
7           se fait même pas ouvrir l'enveloppe de prix parce  
8           qu'on n'a pas soixante-dix pour cent (70 %) sur  
9           l'enveloppe technique. Et, à un moment donné, bien,  
10          on réalise que, regarde, c'est pour ça qu'on n'en a  
11          pas de contrat, là. Et ça n'a pas... tu sais, la  
12          fierté qu'on peut avoir de gagner un projet, là,  
13          elle tombe à zéro.

14          Q. [36] « On réalise que c'est pour ça qu'on n'a pas  
15          de contrat », qu'est-ce que vous voulez dire?

16          R. Bien, parce qu'il y avait ce système-là en place,  
17          qui faisait qu'on n'était pas capable d'avoir de  
18          contrat.

19          Q. [37] Et, ce système-là, quel est-il?

20          R. Bien, je ne veux pas le baptiser, là, mais le fait  
21          que, pour avoir des contrats, bien, il y a... je  
22          veux dire, je ne sais pas ce que vous voulez que je  
23          dise, là, mais le fait que notre enveloppe de...  
24          notre enveloppe technique... c'est-à-dire notre  
25          enveloppe de prix n'est pas ouverte parce qu'on n'a

1 pas soixante-dix pour cent (70%), bien, moi, je  
2 trouve que ce n'est pas normal. Mais je ne suis pas  
3 capable de dire, moi, si c'est arrangé ou pas, là,  
4 parce que je n'ai pas de preuve de ça puis je n'ai  
5 aucune information là-dessus. Je trouve que ce  
6 n'est pas normal.

7           Après ça, Bernard Trépanier, on commence à  
8 participer davantage à du financement politique,  
9 Michel Lalonde nous donne une information sur tel  
10 projet, un consortium, tel prix, on gagne le  
11 projet. Un plus un fait deux, là.

12 Q. **[38]** C'est ça, c'est une adéquation à laquelle vous  
13 arrivez.

14 R. Bien oui.

15 Q. **[39]** Et c'est dans ce contexte-là que vous vous  
16 dites que ça ne donne plus rien de tenter  
17 d'approcher les élus puis de faire des  
18 représentations sur les techniques développées par  
19 BRP; c'est ce que vous vouliez dire tout à l'heure?

20 R. Oui. Oui et... c'est-à-dire, moi, ça me décourage.  
21 Moi, je... ça me décourage, je ne veux pas dire que  
22 ça ne sert vraiment plus à rien, là, parce que ce  
23 n'est pas vrai, là, je pense que ça sert encore...  
24 je pense qu'il y a plein de bon monde là-dedans  
25 aussi, là. Mais, moi, je n'ai pas aimé ça. Moi,



1 j'ai... ça m'a un peu désintéressé.

2 Q. **[40]** Vous avez parlé des relations que vous aviez  
3 avec monsieur Trépanier, hier, vous avez dit  
4 l'avoir rencontré pour des remises d'argent. Cet  
5 individu-là, comment vous le décririez?

6 R. Physiquement? Je ne comprends pas qu'est-ce que  
7 vous voulez dire.

8 Q. **[41]** Non, dans son comportement, lorsqu'il vous  
9 téléphonait, lorsque vous étiez en contact avec  
10 lui?

11 R. C'est... ça se passe vite, Madame, c'est... bien,  
12 quand je vais lui porter ces enveloppes-là, il s'en  
13 vient, il rentre : « Tiens, c'est là. Bonjour, ça  
14 va bien? O.K. Salut. » Je veux dire, je n'ai pas  
15 de... je ne sais pas comment répondre à votre  
16 question, là.

17 Q. **[42]** Et, quand vous êtes au téléphone avec lui, la  
18 teneur des conversations... le contexte, quelles  
19 sont les relations que vous aviez avec lui?

20 R. Je n'ai pas vraiment de relations avec monsieur  
21 Trépanier.

22 Q. **[43]** Alors, c'est une réponse, mais pourquoi vous  
23 n'avez pas de relations avec monsieur Trépanier?

24 R. Parce que je ne suis pas intéressé à avoir de  
25 relations avec monsieur Trépanier. Moi, je n'ai

1 pas... comme je disais aussi, je pense, hier, je ne  
2 suis pas intéressé à faire des affaires comme ça  
3 puis quand j'ai compris que lui était impliqué dans  
4 une gamique, là, bien, moi, je ne veux rien savoir  
5 de ça et je veux me... finalement... Tu sais, quand  
6 je suis arrivé chez BPR, moi, j'étais fier d'aller  
7 travailler chez BPR. BPR, je trouve que c'est une  
8 bonne compagnie, je connais juste du bon monde chez  
9 BPR. Et ça... j'étais heureux de travailler chez  
10 BPR. Quand je vois cette affaire-là à Montréal,  
11 moi, dans le milieu des années deux mille (2000),  
12 là, je... je suis tombé un peu à plat avec tout ça  
13 puis j'ai commencé à... même, en deux mille sept  
14 (2007), je suis allé voir un psychologue industriel  
15 parce que je voulais... je commençais à penser à  
16 réorienter ma carrière. Je ne voulais pas aller,  
17 dans le temps, là, disons, parce que j'ai  
18 finalement parti ma compagnie, là. J'étais devenu  
19 travailleur autonome début deux mille dix (2010),  
20 mais à partir de deux mille sept (2007), là, je  
21 commence à songer à quitter l'entreprise, puis  
22 j'essaie de m'organiser, là, pour... j'ai des  
23 événements personnels qui sont arrivés dans ma vie  
24 aussi, pendant ce temps-là, là, ça ne se fait pas  
25 du jour au lendemain, disons, changer de job, là.

1 Surtout que je ne voulais pas aller travailler dans  
2 un autre bureau d'ingénieurs-conseils et... parce  
3 que je vois comment... ça me dégoûte. Chez BPR,  
4 cette affaire-là... ce n'est pas BPR qui me  
5 dégoûte, là, c'est... BPR n'était pas plus  
6 intéressée que moi par ces affaires-là, là.

7 Q. **[44]** Et...

8 R. Il n'y a personne qui... c'est un mal nécessaire et  
9 je trouve que c'est, juste d'être ici, là, je  
10 trouve que c'est bien cher payé pour moi de...  
11 quand je suis arrivé chez BPR, je ne m'attendais  
12 pas, moi, à être pris dans cette affaire-là, là.

13 Q. **[45]** Dans cette affaire-là, vous voulez dire dans  
14 le con...

15 R. Ce dont on parle ici, là.

16 Q. **[46]** C'est-à-dire le contexte où on obtient des  
17 contrats moyennant une remise d'argent qui peut  
18 être à la hauteur de trois pour cent (3 %).

19 R. Exactement.

20 Q. **[47]** C'est ça, quand vous dites ça?

21 R. C'est tout du faux, là, c'est tout...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[48]** C'est tout du faux, mais c'est vrai ce que la  
24 procureure vient de dire.

25 R. Oui, excusez-moi.

1 Q. **[49]** O.K.

2 Me CLAUDINE ROY :

3 Q. **[50]** En fait, ce que vous voulez dire, c'est que  
4 BPR a l'air d'obtenir des contrats en suivant les  
5 règles, mais quand vous dites: « C'est tout du  
6 faux », c'est que tout est arrangé? C'est ce que  
7 vous voulez dire?

8 R. C'est ça. BPR... le choix de BPR, c'est, tu agis en  
9 fonction de ces règles de jeu là ou tu ne  
10 travailles pas à Montréal.

11 Q. **[51]** Et ça, quand vous dites c'est BPR, est-ce  
12 qu'il y a eu des conversations relativement au  
13 malaise ou à l'inconfort...

14 R. Chez BPR?

15 Q. **[52]** Oui.

16 R. Bien oui, je veux dire... avec Pierre Lavallée, on  
17 en parlait, là, t'sais.

18 Q. **[53]** Relatez-nous, justement, si vous êtes capable  
19 de nous dire, dans le temps, à quel moment vous  
20 avez constaté ces éléments-là qui vous amenaient  
21 l'inconfort puis qu'est-ce que vous avez fait?

22 R. Bien moi, j'ai... j'ai de la misère à positionner  
23 ça dans le temps. J'aurais dit à peu près deux  
24 mille six (2006), là, mais... je ne le sais pas  
25 exactement quand est-ce que c'est arrivé. Sauf

1 que... puis je ne me rappelle pas non plus des  
2 conversations précises que je peux avoir eues là-  
3 dessus avec Pierre Lavallée ou Yvon Tourigny, mais  
4 tout le monde est catastrophé de cette affaire-là,  
5 là. Et... mais c'est ça, le choix c'est, tu fais ça  
6 ou tu ne travailles pas à Montréal. Puis moi, mon  
7 choix à moi, c'est... je suis... je participe à ça  
8 ou je change de job, t'sais. Parce que je suis  
9 un... je ne suis pas un ingénieur... je ne suis pas  
10 capable d'être assis à un bureau, moi, huit heures  
11 par jour à faire... c'est bon, là, je ne veux pas  
12 dénigrer la profession d'ingénieur, là, mais je ne  
13 suis pas capable, moi, de faire ça, j'aime ça le  
14 démarchage, j'aime ça mon métier, mais pour être  
15 capable d'exercer mon métier dans le contexte de  
16 BPR - puis pourquoi pas dans une autre firme  
17 d'ingénieurs-conseils, parce que je pense que c'est  
18 la même affaire - à ce moment-là, dans le contexte  
19 de BPR, pour exercer mon métier correctement,  
20 honnêtement puis avoir du succès, je vais être  
21 pris... obligé à jouer cette espèce de jeu là,  
22 donc, moi, c'est « non », je... mais ça m'aura  
23 quand même pris du temps à m'en aller, là, mais je  
24 suis parti.

25 Q. [54] La conversation que vous avez avec monsieur

1 Lavallée ou monsieur Tourigny, par rapport à la  
2 première fois où vous transmettez le montant  
3 d'argent à Pierre Lavallée...

4 R. Oui.

5 Q. **[55]** ... puis que vous obtenez l'enveloppe par son  
6 adjointe puis vous remettez à monsieur Trépanier,  
7 est-ce que ça, ça vous aide par rapport aux  
8 premiers événements? C'est quand vous avez la  
9 discussion, que ça vous pue au nez?

10 R. Je ne le sais pas.

11 Q. **[56]** O.K.

12 R. Je suis désolé, là, mais je ne suis pas capable.

13 Q. **[57]** Est-ce que c'est plusieurs fois après l'avoir  
14 fait ou c'est...

15 R. Bien, en fait, moi, et encore là j'ai de la misère  
16 à me rappeler comment Bernard Trépanier est arrivé  
17 dans le portrait, là, mais je n'ai pas eu besoin  
18 d'expliquer ça à personne, là, c'est... c'est comme  
19 si... ce n'est pas moi qui ai annoncé ça chez BPR,  
20 t'sais, mais je ne me rappelle pas comment ça a  
21 commencé.

22 Q. **[58]** Puis de signifier que ça vous déplaisait, ça,  
23 êtes-vous capable de le dire?

24 R. Ah! bien ça, je dirais à peu près... après la  
25 première fois que, finalement... t'sais, parce

1 qu'au début, que Bernard Trépanier soit dans le  
2 portrait, qu'on participe plus à des activités de  
3 financement, ça, je trouve ça un petit peu bizarre,  
4 là, mais pour moi, ce n'est pas trop grave, t'sais.  
5 Mais quand arrive, là, là je comprends, là, que  
6 ouppelaille! C'est organisé puis... l'espèce de  
7 ristourne, bien... et la première fois que je vais  
8 donner l'enveloppe à monsieur Trépanier, là après  
9 ça, je ne suis pas bien, là, je n'ai pas aimé ça,  
10 cette affaire-là et puis là je vais dire à Pierre  
11 Lavallée, là, que : « Non, moi je ne veux pas faire  
12 ça, là, je n'aime pas ça. » Et je pense que, de  
13 mémoire, j'ai été dégagé de ça pendant un bout de  
14 temps, mais c'est revenu, j'ai été ré... j'ai dû  
15 refaire encore ça, là.

16 Q. **[59]** Resollicité?

17 R. Bien, je ne sais pas comment ça s'est passé tout  
18 ça, là, O.K.? Mais je n'ai pas aimé ça.

19 (09:54:38)

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[60]** On voit clairement le malaise que vous avez eu  
22 à le faire, justement, là. Pourquoi... avez-vous  
23 déjà pensé à le dénoncer ce fait, cette façon de  
24 faire, à la police?

25 R. Non. Non. Moi, j'avais peur de ça. Je trouve ça

1 bien trop gros, je vous le répète, moi, là, je suis  
2 impressionné par les politiciens, j'ai de l'estime  
3 pour ça, là, puis là, c'est dans ma tête,  
4 exactement comment le lien se présente Bernard  
5 Trépanier qui se vantait d'être proche de monsieur  
6 Zampino ou... je ne le sais pas, là, mais moi, je  
7 pense que c'est... tu sais, ça vient de là, là,  
8 c'est comme le patron, là, qui...

9 Q. [61] Mais, vous, après l'avoir fait une fois, puis  
10 l'avoir fait une deuxième fois, là...

11 R. Oui.

12 Q. [62] ... avez-vous déjà pensé que si vous le  
13 dénonciez, on pouvait peut-être vous arrêter aussi?

14 R. Moi, je trouvais ça trop gros pour moi, bien trop  
15 gros pour moi.

16 Q. [63] Non, mais est-ce que vous avez pensé que si  
17 vous dénonciez, on pouvait aussi vous arrêter?

18 R. Non, parce que je... moi, je sais que... Moi, en  
19 dedans de moi, je sais que je suis une bonne  
20 personne, là.

21 Q. [64] Mais, les loi... les lois étant ainsi faites,  
22 là...

23 R. Je sais. Je sais, mais il faut quand même...

24 Q. [65] ... vous savez que c'est pratiquement un acte  
25 de corruption probablement, là. Donc, est-ce que



1 vous avez pensé que vous pourriez être...

2 R. J'ai voulu me sauver, j'ai voulu me sauver de ça.

3 Ne pas dénoncer, je...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [66] Et c'est pour ça que vous avez quitté BPR?

6 R. Bien, pour ça puis je dirais qu'il y a eu aussi  
7 après, là... bien, en même temps, là, il y avait  
8 la... il y a la Loi sur le lobbying qui, je ne sais  
9 pas quand est-ce que c'est arrivé, là, mais où,  
10 moi, j'étais conscient, là, que j'étais sur une  
11 ligne très mince parce que j'étais, moi,  
12 susceptible, là, de faire des actes de lobbying  
13 illégaux au sens de la loi. Mais, il y a les  
14 bureaux... Je pense, l'Association des ingénieurs-  
15 conseil à ce moment-là - et tous les bureaux  
16 font... sont ensemble pour dénoncer cette loi-là  
17 puis... Non, non, t'sais, nous, ça ne nous touche  
18 pas ou ils avaient des avis juridiques ou je ne  
19 sais pas quoi.

20 Et puis, à un moment donné, même il y a des  
21 gens chez BPR qui ont été accusés de faire du  
22 lobbying illégal. Et puis, moi, c'est mon métier et  
23 d'être juste accusé - on ne parle pas de la  
24 Commission Charbonneau, là, on parlait juste  
25 d'être... pour moi, c'était gros, là, je ne veux

1 pas... mais la Commission Charbonneau pour moi,  
2 c'est comme... j'allais dire un « monstre », mais  
3 je réalise que c'est votre nom. Ce n'est pas du  
4 tout la même... Mais, je veux dire, c'est big, là.

5 Excusez-moi. Mais, de me faire accuser de  
6 lobbying illégal, pour moi, c'était grave, t'sais.  
7 Même si au bout de la ligne, les ingénieurs  
8 réussissent un jour à dire que, non, c'est... on a  
9 droit, t'sais, de... En tout cas, on n'est pas en  
10 défaut, là. Je ne voulais pas que mon nom sorte,  
11 être accusé de ça, alors...

12 Puis chez BPR, on était bien mal pris  
13 aussi, là, de la façon que je comprenais ça parce  
14 que l'Association des ingénieurs-conseils voulait  
15 contester la loi. Donc, la seule façon pour moi  
16 de... de faire ce que j'aimais sans être en  
17 contre... contre la loi, là, c'était de m'inscrire  
18 au registre et puis pour m'inscrire au registre, je  
19 ne peux pas le faire si la compagnie ne s'inscrit  
20 pas. Alors, je suis parti, puis je me suis inscrit.

21 Me CLAUDINE ROY :

22 Q. [67] Et ce que vous voulez...

23 R. Donc, c'est l'accumulation de toutes ces affaires-  
24 là.

25 Q. [68] Et ce que vous venez de nous dire, c'est que

1 BPR ne voulait pas s'inscrire. Pour quelle raison

2 BPR ne voulait pas s'inscrire au registre?

3 R. BPR ne voulait pas s'inscrire parce que les

4 ingénieurs-conseils ne voulaient pas s'inscrire.

5 C'était la... les ingénieurs-conseils, je ne sais

6 pas pourquoi, là, ça commence à... toute

7 l'histoire, là, mais il y avait un contexte où le

8 commissaire - de la façon que, moi, je percevais

9 ça, là - que le commissaire disait « bien, les

10 ingénieurs doivent s'inscrire » puis tous les

11 ingénieurs disaient « bien non, on n'a pas à

12 s'inscrire » pour telle, telle, telle bonne raison,

13 là, de... appuyés par des avis juridiques.

14 Q. [69] Donc, c'est ça, il y avait une contestation.

15 R. Oui.

16 Q. [70] Et c'est sur cette contestation que BPR

17 s'appuyait.

18 R. C'est ça.

19 Q. [71] Est-ce que c'est ce qu'on doit comprendre?

20 R. Oui, c'est ce que, moi, j'ai compris.

21 Q. [72] Mais que, vous, vous vouliez vous inscrire...

22 R. Oui, moi, oui.

23 Q. [73] ... et que comme BPR ne vous supportait pas,

24 pour les raisons qu'ils...

25 R. Ah! Pour des bonnes...

1 Q. [74] ... pour les raisons qui leur étaient  
2 propres...

3 R. Oui, c'est ça.

4 Q. [75] ... c'est-à-dire la contestation, c'est ce qui  
5 a aussi contribué à votre départ?

6 R. Oui, exact.

7 Q. [76] O.K. Vous nous avez mentionné, il y a quelques  
8 minutes, que vous ne vouliez pas vous associer à  
9 d'autres firmes de génie. Et je pense que les  
10 termes que vous avez dits, c'est « je pense que ça  
11 marche pareil, que ça marchait pareil ». Voulez-  
12 vous, là, élaborer sur ça? Est-ce que vous avez eu  
13 des éléments qui vous démontraient que dans  
14 d'autres firmes de génie, ça fonctionnait de la  
15 même façon que vous décrivez le système, là, avec  
16 monsieur Trépanier, la ristourne?

17 R. Bien, quand on voyait... Supposons un appel  
18 d'offres qu'on aurait gagné avec Groupe Séguin, là,  
19 ou... où là on voit qu'il y a... c'est plein de  
20 consortiums, là, et puis ils sont tous là. Ça fait  
21 que je... les grosses en tout cas, là, ou les  
22 moyennes et les grosses, là, mais elles sont toutes  
23 là. Ça fait que je me dis « tout le monde est là-  
24 dedans, là ». Mais, je pense aussi que j'ai réalisé  
25 qu'il y avait comme un problème important à

1 Montréal, là, et que ça ne me tentait pas d'essayer  
2 de faire des développements d'affaires en  
3 ingénierie à Montréal.

4 Q. [77] Et c'est ce qui vous a amené à créer votre  
5 entreprise, là, en deux mille dix (2010), comme  
6 vous nous avez dit?

7 R. À partir, oui.

8 Q. [78] O.K.

9 R. Après un long processus quand même parce qu'il a  
10 fallu que je cherche quoi faire et je suis... j'ai  
11 fait comme une grande réflexion. Comme je vous dis,  
12 je suis allé voir un psychologue industriel.  
13 J'ai... j'ai testé différentes options aussi. Et  
14 j'ai même à un moment donné presque eu une entente  
15 avec une entreprise et que, à la dernière minute,  
16 le type n'était pas confortable parce que le nom de  
17 BPR sortait beaucoup avec le dossier des compteurs  
18 d'eau dans le... En tout cas, il y avait beaucoup  
19 de publicité négative, je trouvais, par rapport à  
20 BPR, là. Bien, lui aussi évidemment parce qu'à la  
21 fin, il m'a dit qu'il préférait attendre un petit  
22 peu, t'sais, que, moi, il me connaît, c'est beau,  
23 mais le nom de BPR, pour ne pas salir la réputation  
24 de son entreprise, imaginez. Ça fait que... je suis  
25 tout seul.

1 Q. [79] Et ça, ça vous inquiétait de vous faire  
2 répondre des choses semblables, donc vous avez  
3 décidé de créer votre entreprise.

4 R. Oui.

5 Q. [80] O.K. Si on revient, vous nous avez parlé  
6 beaucoup des démarches qui étaient faites auprès  
7 des élus relativement à ce qu'on pourrait appeler  
8 le central, là, la Ville de Montréal. Auprès des  
9 arrondissements, est-ce que BPR, par votre  
10 entremise, a fait des démarches pour obtenir des  
11 contrats ou, à tout le moins, pour démontrer les  
12 qualifications de BPR?

13 R. Non. Pas vraiment. Moi, en ce qui me concerne, BPR  
14 n'a pratiquement pas eu de projets dans les  
15 arrondissements, à ce que je sache, et puis... Mais  
16 je sais qu'on déposait, des fois, des propositions  
17 dans des arrondissements, puis ça ne donnait rien.  
18 Mais je n'ai pas... Je n'ai pas beaucoup de  
19 souvenirs de projets dans des arrondissements à  
20 Montréal.

21 Mais, par contre, je pense que ça peut être  
22 utile de répéter ça, si ça n'a pas déjà été dit...  
23 si ça a déjà été dit, mais il y a, je me rappelle  
24 d'une fois, dans un arrondissement, où il y avait  
25 un appel d'offres, puis ils demandaient d'avoir

1           comme critère de - je ne sais pas si c'était un  
2           critère de sélection ou un critère d'évaluation -  
3           mais ça prenait au moins deux ou trois projets déjà  
4           réalisés d'envergure, tu sais, de cinq cent mille  
5           (500 000) ou de un million (1 M) dans cet  
6           arrondissement-là.

7                        BPR arrive de Québec, là, elle n'a pas de  
8           projets dans l'arrondissement, et c'est impossible  
9           de répondre à ces critères-là. Donc, c'était très  
10          difficile de rentrer dans les arrondissements. À ce  
11          que je sache.

12        Q. **[81]** Mais vous n'avez pas fait le même type de  
13          démarche...

14        R. Non.

15        Q. **[82]** ... auprès des élus que vous nous avez relaté  
16          avoir fait au niveau du central?

17        R. Non. Pour moi, de présenter, d'avoir... Faire  
18          connaître BPR aux élus, tu sais, au central, bien,  
19          pour moi, dans ma tête, c'est pareil, là. Les  
20          arrondissements...

21        Q. **[83]** Qu'est-ce que vous voulez dire?

22        R. Bien, je veux dire, si on va vendre l'expertise  
23          pointue de BPR dans un domaine, dans le domaine de  
24          l'eau, aux élus, au central de Montréal, mais les  
25          gens qui sont là se retrouvent aussi dans les

1 arrondissements, là. Ils nous connaissent déjà, là.

2 Q. [84] Comme un vase communicant?

3 R. Je n'avais pas besoin de faire d'autres démarches  
4 dans les arrondissements, autre que BPR ait à  
5 répondre à des appels d'offres.

6 Q. [85] Ils allaient se parler entre eux. C'est ce que  
7 vous voulez dire?

8 R. Bien, c'est les mêmes personnes, là. C'est les...

9 Q. [86] O.K. C'est ça. Transmettre l'information.

10 R. Oui.

11 Q. [87] Puis ça devrait, si on obtient des résultats  
12 au niveau du central, ça devrait rejaillir dans les  
13 arrondissements. C'était ça votre idée?

14 R. C'est-à-dire que moi, mon objectif au départ,  
15 c'était vraiment de présenter les services pointus  
16 de BPR dans le domaine de l'eau. Dans les  
17 arrondissements, c'était plus des travaux d'égout,  
18 d'aqueduc ou de parcs, ou je ne sais pas quoi, là,  
19 qui se faisaient là-bas, là. Il n'y avait pas de  
20 grandes représentations à faire là.

21 Q. [88] O.K. Ça fait que vous avez moins mis  
22 d'énergie.

23 R. Absolument.

24 Q. [89] C'est ce qu'on doit comprendre aussi.

25 R. Tout à fait. Oui.



1 Q. [90] O.K. Hier on a parlé, vous avez relaté les  
2 contrats qui ont été obtenus, mais dans le  
3 processus, c'est-à-dire que vous avez obtenu un  
4 appel de Bernard Trépanier ou un appel de Michel  
5 Lalonde, vous disant BPR va être en consortium  
6 avec, par exemple, Séguin. Vous nous avez aussi  
7 parlé qu'il y avait des soumissions de complaisance  
8 qui ont été faites dans le contexte d'obtention de  
9 contrats, peut-être pas évidemment cette fois-là,  
10 mais dans le processus que vous nous avez expliqué.  
11 Dans le système que vous nous avez expliqué. Alors,  
12 les soumissions de complaisance, est-ce que vous  
13 êtes en mesure, toujours si vous êtes capable de  
14 positionner dans le temps, pour commencer, et de  
15 nous relater comment ça se passait, un appel pour  
16 une soumission de complaisance?

17 R. Non. Je ne suis pas capable de vous dire quand,  
18 mais pour moi c'est toute cette... Tu sais, deux  
19 mille cinq (2005), six (2006), sept (2007), huit  
20 (2008), je ne sais pas, là. O.K.? Mais... Et ce  
21 n'est pas arrivé souvent, non plus, il faut dire.  
22 Mais j'ai le souvenir de... Parce que ça, c'est  
23 plus marqué dans mon esprit, que Michel Lalonde va  
24 m'appeler, tel projet, BPR devrait soumissionner,  
25 puis il va me donner le montant d'argent que BPR

1 doit soumissionner maintenant, ou une autre fois,  
2 mais en tout cas, il va me donner le montant  
3 d'argent que BPR doit soumissionner, puis moi je  
4 vais aller voir la femme qui s'occupe de la  
5 proposition, je pense, comme je disais hier, là,  
6 qui, elle, travaille là-dessus déjà depuis un bout  
7 de temps, parce qu'on a peut-être trois semaines,  
8 un mois pour faire la proposition. Et puis là je  
9 vais lui dire, « Bien là, cette proposition-là, ça  
10 va être tel prix, tu sais, puis je ne pense pas  
11 qu'on va l'avoir. » Tu sais? Alors elle, elle  
12 comprenait, là, puis on était tous les deux un peu  
13 en dépit de ça, là, mais... C'était tout simplement  
14 ça. Puis je me rappelle certainement que c'est  
15 arrivé une fois, deux probablement, mais je ne peux  
16 pas vous dire si c'est arrivé trois fois, je ne  
17 sais pas.

18 Q. **[91]** O.K. Quand... Si on se replace dans ce  
19 contexte-là, quand vous recevez, c'est un appel de  
20 Michel Lalonde que vous recevez?

21 R. Oui.

22 Q. **[92]** Et il vous dit... Est-ce qu'il vous dit, à ce  
23 moment-là, que c'est pour une soumission de  
24 complaisance?

25 R. Moi je ne connaissais pas ce terme-là, soumission

1 de complaisance.

2 Q. **[93]** D'accord. Il vous dit quoi?

3 R. Bien, « Il faudrait que BPR soumissionne sur ce  
4 projet-là. BPR ne l'aura pas, mais il faudrait  
5 soumissionner. »

6 Q. **[94]** O.K. Il vous dit que BPR ne l'aura pas.

7 R. Oui oui oui.

8 Q. **[95]** O.K.

9 R. Oui oui, c'est clair que BPR ne l'a pas. Moi, après  
10 ça, quand je vais voir la femme qui travaille chez  
11 BPR, qui s'occupe des appels d'offres, des offres  
12 de service, je le sais, là. Puis elle, je lui dis,  
13 là, tu sais, « Regarde, il ne faudrait pas qu'on  
14 ait d'attentes, là. »

15 Q. **[96]** O.K. Est-ce que ça, cette information-là, vous  
16 la transmettez à Pierre Lavallée ou Yvon Tourigny?

17 R. Bien, Pierre Lavallée est un peu... Yvon était plus  
18 au courant, là, parce qu'il était au bureau puis il  
19 était plus impliqué là-dedans au day-to-day, là.  
20 Pierre Lavallée sait que, dans les grandes lignes,  
21 qu'est-ce qui se passe, là. Mais il n'est pas au  
22 courant des détails.

23 Q. **[97]** O.K. Mais ma question est, une fois que vous  
24 avez cet appel-là, si on se place la première fois,  
25 Monsieur Meunier.

1 R. Oui.

2 Q. **[98]** Vous recevez un appel qui vous dit, « Entrez  
3 tel prix », dans un contexte que vous venez de nous  
4 établir, que ça fait déjà quelques jours que BPR  
5 est en possession de l'appel d'offres, est en train  
6 de remplir la soumission, fait ça de façon  
7 professionnelle, prend du temps pour faire ça, et  
8 tout à coup vous recevez un appel qui dit : « Ça va  
9 être tel prix », c'est un contrat que vous n'aurez  
10 pas mais c'est un contrat qui vous intéressait?

11 R. Hum hum.

12 Q. **[99]** Donc, dans ce contexte-là, une fois que vous  
13 avez ce prix-là, je comprends que vous le  
14 transmettez à la dame qui fait les soumissions.

15 R. Oui.

16 Q. **[100]** Vous avez dit son nom hier, c'est madame?

17 R. Dominique Brunelle.

18 Q. **[101]** Qui travaille chez BPR. Vous...

19 R. À ce moment-là.

20 Q. **[102]** ... en parlez à Yvon Tourigny?

21 R. Bien, moi, oui, je... en fait, le souvenir certain  
22 que j'ai c'est le moment avec Dominique. Parce que  
23 c'est plus... je ne sais pas, une certaine  
24 sensibilité, là, tu sais, je me rappelle de ça.  
25 Avec... mais je suis sûr que je l'ai dit à Yvon

1 aussi, là, Yvon était au courant de ça, là, qu'on  
2 ne l'aura pas, la soumission, là.

3 Q. **[103]** Mais vous avez le choix de... vous avez le  
4 choix, là, je veux dire, soit de l'entrer ce prix-  
5 là ou de ne pas l'entrer?

6 R. O.K. Moi, je ne... premièrement, je ne suis pas  
7 tellement impliqué au niveau du développement de  
8 cette proposition-là et ce n'est pas moi qui vais  
9 la réaliser non plus, je ne suis pas impliqué là-  
10 dedans, donc je... tu sais, je ne connais pas le  
11 détail du projet. Je suis vraiment juste au niveau  
12 de... c'est-à-dire, je reçois un appel, je le  
13 sais... c'est comme la machine est... elle marche,  
14 là, il y a... c'est irrévocable ou je ne sais pas.  
15 Je n'ai pas pensé qu'on pourrait faire autrement  
16 que faire ça, là.

17 Q. **[104]** Pourquoi?

18 R. Bien, parce qu'avant on n'a pas de projet, on... on  
19 réussit, finalement, à avoir des projets en jouant  
20 le jeu puis, si on arrête de jouer le jeu, on  
21 n'aura pas plus de projets, je suppose, là. Mais je  
22 n'ai même pas eu cette réflexion-là. Puis, moi, je  
23 vais voir Dominique Brunelle, je lui dis ça. Je ne  
24 me rappelle pas... comme je me rappelle de parler à  
25 Dominique Brunelle de parler à Yvon Tourigny mais

1 je suis sûr qu'il est au courant, là. C'est  
2 probablement lui qui signait les propositions  
3 aussi, là. Il devait être au courant de ça, là.  
4 Mais je ne me rappelle pas aussi bien, dans ma  
5 mémoire, là, cette rencontre-là.

6 Q. **[105]** À quel moment vous comprenez que les  
7 soumissions de complaisance font aussi partie du  
8 système?

9 R. Bien, tout de suite. C'est évident, là.

10 Q. **[106]** Dans l'ordre, est-ce que vous êtes en mesure  
11 de nous dire si les soumissions de complaisance  
12 viennent avant les contrats obtenus ou...

13 R. Non, je... moi, j'avais l'impression qu'on a fait  
14 une soumission de complaisance avant d'avoir un  
15 contrat, mais c'est une impression. Je ne le sais  
16 pas.

17 Q. **[107]** O.K. Si on revient au contrat obtenu. Vous  
18 nous avez situé la période, vous dites, deux mille  
19 quatre (2004), deux mille cinq (2005), vous ne  
20 savez pas exactement, jusqu'à, à peu près, deux  
21 mille huit (2008), c'est exact?

22 R. Bien, au début, je pensais deux mille six (2006),  
23 après ça deux mille cinq (2005), là c'est peut-être  
24 deux mille quatre (2004).

25 Q. **[108]** Vous ne vous rappelez pas mais on se situe

1 dans cette période-là?

2 R. Oui.

3 Q. **[109]** Jusqu'à deux mille huit (2008), est-ce que  
4 deux mille huit (2008), l'année de la fin, ça, ça  
5 vous... ça correspond à un souvenir?

6 R. C'est probablement ça, oui.

7 Q. **[110]** Probablement?

8 R. Bien, c'est mon souvenir.

9 Q. **[111]** O.K. Et vous dites avoir été en contact avec  
10 monsieur Trépanier, là, pour la remise d'enveloppes  
11 d'argent.

12 R. Oui.

13 Q. **[112]** Et, pendant toute cette période... avez-vous  
14 remis des enveloppes d'argent à d'autres personnes  
15 qu'à Bernard Trépanier?

16 R. Non.

17 Q. **[113]** Et votre souvenir vous amène jusqu'en deux  
18 mille huit (2008), vous lui avez remis des  
19 enveloppes d'argent?

20 R. Oui, mais, c'est ça, je ne me rappelle pas, c'est-  
21 tu... tu sais, au début, là, si... la première  
22 rencontre qu'on a eue il n'y a pas tellement  
23 longtemps, là, moi, je pensais deux mille six  
24 (2006). Puis peut-être... entre deux mille six  
25 (2006) puis deux mille huit (2008) c'est arrivé,

1 ces épisodes-là. Alors... mais je ne suis pas  
2 capable de situer ça mieux que ça.

3 (10:11:13)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[114]** Alors, ça se peut que ce soit entre le moment  
6 où vous êtes arrivé... c'est-à-dire où... deux  
7 mille quatre (2004) jusqu'au moment où vous avez  
8 quitté?

9 R. Bien, certainement pas après deux mille... bien, en  
10 tout cas... oui, ça se peut.

11 Q. **[115]** Et vous avez quitté?

12 R. En mars deux mille dix (2010).

13 Q. **[116]** Deux mille dix (2010). O.K.

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Q. **[117]** Et, pendant toute cette période, c'est à  
16 monsieur Trépanier que vous avez remis l'enveloppe?

17 R. Oui.

18 Q. **[118]** Il n'y a jamais eu de changement dans...

19 R. Personne d'autre, non.

20 Me CLAUDINE ROY :

21 Si vous me donnez peut-être juste une seconde.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Il reste peut-être les contributions?

24 Me CLAUDINE ROY :

25 Oui, mais juste avant d'aborder ça...



1 Q. **[119]** Vous nous avez mentionné, hier, que vous avez  
2 rapporté des chèques pour payer des activités de  
3 financement et que vous n'avez pas, vous, fait de  
4 chèque parce que vous n'étiez pas résidant de  
5 Montréal, c'est ce que vous nous avez mentionné?

6 R. Oui.

7 Q. **[120]** Alors, au niveau des contributions  
8 municipales, vous n'en avez jamais effectué dans...

9 R. À Montréal?

10 Q. **[121]** Oui.

11 R. Je ne pense pas.

12 Q. **[122]** Au niveau de la politique provinciale...

13 R. Oui.

14 Q. **[123]** ... ou des partis politiques provinciaux,  
15 est-ce que vous avez fait, à votre souvenir, là,  
16 des contributions?

17 R. Oui.

18 Q. **[124]** Est-ce que vous êtes en mesure, toujours par  
19 votre souvenir, de nous dire pendant quelles années  
20 vous avez...

21 R. Je dirais de deux mille deux (2002) jusqu'à l'année  
22 passée.

23 Q. **[125]** D'accord. Alors, je vais vous demander, s'il  
24 vous plaît, de prendre le document qui va être  
25 affiché à l'écran, qui s'appelle « Données du

1            Directeur général des élections du Québec  
2            concernant les dons faits par monsieur Meunier et  
3            sa conjointe ». Alors, Monsieur Meunier, c'est un  
4            document qu'on vous a déjà montré?

5            R. Oui.

6            Q. **[126]** Et...

7            R. Je ne me rappelais plus deux mille un (2001), là,  
8            mais ça se peut fort bien, deux mille un (2001).

9            Q. **[127]** D'accord. Alors le document qu'on voit à  
10            l'écran, c'est les contributions politiques que  
11            vous avez faites sur les années de deux mille un  
12            (2001) à deux mille douze (2012).

13           R. Oui.

14           Q. **[128]** Et dans la colonne complètement à droite, on  
15           voit le nombre de versements qui ont été faits pour  
16           correspondre au montant total de la contribution.

17           R. Oui.

18           Q. **[129]** C'est exact? Alors, voulez-vous nous dire  
19           pour quelle raison vous commencez à contribuer aux  
20           partis politiques, là, on voit, à compter de deux  
21           mille un (2001)?

22           R. Oui. Pour la... comme je pense, à Montréal, qu'il  
23           faut se rapprocher des élus, bien, la même chose à  
24           Québec, et puis je ne me rappelle pas deux mille un  
25           (2001), là, je ne sais pas pourquoi deux mille un

1 (2001), mais après ça... à ce moment-là, il y a un  
2 parti, le Parti québécois qui est au pouvoir,  
3 quand... en fait, moi, quand j'ai fini, si on veut,  
4 ma job à Montréal d'introduire BPR avec la nouvelle  
5 équipe qui était en place, bien... et que là je  
6 vois les élections provinciales s'en venir, je me  
7 dis, « coudon », je vais essayer la même chose. Et  
8 puis j'essaie de me rapprocher du Parti libéral qui  
9 est à l'opposition, à ce moment-là. Et c'est pour  
10 ça qu'au début, je vais commencer à participer à  
11 des... je ne sais pas combien j'en ai fait, là...  
12 les élections, si je me rappelle bien, c'était en  
13 avril deux mille trois (2003), ça fait que  
14 probablement que c'est les quatre... elles sont  
15 arrivées avant les élections, là, et... pour me  
16 rapprocher des gens. Pour commencer à établir des  
17 contacts. Et puis après ça, bien, moi, chez BPR,  
18 bien, j'avais, au niveau du gouvernement  
19 provincial, il y avait beaucoup d'interactions  
20 entre BPR et différents ministères.

21 (10:15:15)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[130]** Lesquels?

24 R. Particulièrement, je vous dirais, ce qui me con...  
25 bien, à travers tous les bureaux, il y avait des

1 projets de type municipaux, infrastructures  
2 municipales variées, là, ça peut être toutes sortes  
3 de projets. Et, par exemple... bien, les plus  
4 petites municipalités... en fait, toutes les  
5 municipalités pouvaient faire des demandes d'aide  
6 financière à Québec, au ministère des Affaires  
7 municipales pour avoir des sous pour faire des  
8 projets d'assainissement des eaux, de traitement  
9 d'eau potable ou d'autres types de projets. Et  
10 puis... bien, au Ministère, il y avait, selon ma  
11 compréhension, là, peut-être... en tout cas,  
12 beaucoup plus de demandes qu'il y avait d'argent  
13 disponible pour faire des projets et pour bien...  
14 pour que les clients de BPR, les clients  
15 municipaux, parce qu'il y avait beaucoup de  
16 municipalités qui... bien, il y a eu la loi, à un  
17 moment donné, qui a... en tout cas, pour aider les  
18 clients municipaux de BPR à déposer des demandes  
19 d'aide financière qui étaient valables et puis qui  
20 allaient leur donner une chance d'avoir de la  
21 subvention, bien moi, j'assistais les représentants  
22 de BPR dans différents bureaux pour cette démarche-  
23 là. Et une fois que la demande d'aide financière  
24 est déposée, bien, il faut faire un suivi parce que  
25 ça peut prendre à une municipalité plusieurs années

1           avant d'obtenir de l'aide financière puis si la  
2           municipalité ne fait rien, bien, elle risque  
3           d'attendre encore plus longtemps. Donc, est-ce  
4           qu'on peut réactualiser la demande? Est-qu'on peut  
5           mettre, selon les critères du programme, plus de  
6           valeur à la demande? Est-ce que... que le maire  
7           rencontre le ministre ou les attachés politiques  
8           dans les cabinets, ça peut aider aussi en faisant  
9           la promotion de son projet.

10          Me CLAUDINE ROY :

11          Q. **[131]** O.K.

12          R. Alors moi, c'était dans le but d'aider dans ce  
13          contexte-là que je voulais avoir des bons contacts,  
14          un réseau et de profiter aussi d'opportunités, des  
15          fois, dans des activités de financement où il y a  
16          des ministres qui viennent avec leurs attachés  
17          politiques pour pouvoir parler avec eux, parce que  
18          ce n'était pas facile rencontrer ces gens-là.

19                 Et il y avait d'autres projets aussi, pour  
20          répondre à la question comme il faut, des  
21          initiatives que BPR avait, des projets plus  
22          particuliers qui sont d'excellents projets, à mon  
23          avis, puis qu'on essaie de vendre au gouvernement  
24          du Québec. Et puis il y en avait quatre ou cinq,  
25          là, sur lesquels moi j'étais impliqué.

1 Q. **[132]** Et est-ce que c'est un prérequis, ça, d'avoir  
2 contribué aux partis politiques pour pouvoir  
3 présenter nos projets?

4 R. Non, moi je ne pense pas du tout, là, mais...

5 Q. **[133]** Mais alors pourquoi avoir choisi cette  
6 avenue?

7 R. Parce que moi, ça me permettait d'entrer en contact  
8 plus facilement et plus rapidement avec eux.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[134]** Comment?

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Q. **[135]** Oui?

13 R. Bien, en allant à une activité de financement. Il y  
14 a le... souvent il y a un ministre qui est là ou  
15 une ministre, avec des attachés politiques qui sont  
16 là. Ça fait que c'est sûr que j'essayais d'aller  
17 aux activités qui me permettaient de rencontrer le  
18 ministre des affaires municipales, par exemple, ou  
19 le ministre de l'environnement ou, en tout cas,  
20 les... moi, c'était surtout affaires municipales et  
21 environnement, là, et ils étaient sur place, ça  
22 fait que je pouvais leur parler. Puis au début,  
23 c'était certainement pour me présenter puis établir  
24 un lien puis après ça, bien, j'arrivais plus avec  
25 des projets précis.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[136]** Mais ce n'est pas à cette occasion-là que  
3 vous leur remettiez vos chèques de cotisation?

4 R. Bien non, pas du... bien, c'était... peut-être, des  
5 fois, à l'entrée j'arrivais avec mon chèque, là,  
6 pour payer mon billet d'entrée...

7 Q. **[137]** O.K.

8 R. ... mais...

9 Q. **[138]** O.K., mais là, on a... si on continue, on  
10 poursuit avec les cotisations...

11 R. Oui.

12 Q. **[139]** ... que vous fournissiez au Parti libéral et  
13 au Parti québécois, est-ce que vous étiez  
14 sollicité?

15 R. Oui.

16 Q. **[140]** O.K.

17 R. C'est-à-dire au début, non, là, mais après, quand  
18 on est connu, c'est sûr que là j'étais sollicité,  
19 là.

20 Q. **[141]** O.K. Qui vous sollicitait?

21 R. Qui me sollicitait! Bien, c'était... il faudrait  
22 que je réfléchisse un peu, là, qui... c'était...

23 Q. **[142]** Bien, il y avait une personne qui vous  
24 sollicitait de la part du Parti libéral et une  
25 autre personne qui vous sollicitait de la part

1 du...

2 R. Bien, par exemple, moi, je suis...

3 Q. **[143]** ... Parti québécois?

4 (10:19:40)

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Je m'excuse, mais la période pour le Parti  
7 québécois, le chèque est de deux mille douze  
8 (2012), donc en dehors de la période...

9 R. Oui.

10 Q. **[144]** ... sous analyse de la Commission. Le témoin  
11 n'a donné qu'au Parti libéral pendant la période  
12 que vous analysez.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Vous avez raison en ce qui concerne les dons au  
15 Parti québécois, mais ça ne veut pas dire que le  
16 Parti québécois ne sollicitait pas et qu'il n'en a  
17 pas donné.

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Jusqu'à maintenant, le témoin dit qu'il a contribué  
20 pour des fins de contact et ces contributions ne  
21 sont pas au Parti québécois pour la période que  
22 vous analysez.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 J'ai bien vu.

25 R. O.K. Non, mais c'est parce qu'il y avait quand même



1 d'autres gens chez BPR qui étaient sollicités par  
2 le Parti québécois, là, t'avais... moi, j'étais  
3 plutôt Parti libéral, là, je m'étais approché d'eux  
4 et je n'ai pas... C'est ça.

5 Me CLAUDINE ROY :

6 Q. **[145]** Quand justement vous vous présentez au début,  
7 en deux mille un (2001) par exemple, vous vous  
8 présentez comme Charles Meunier, citoyen du Québec  
9 ou...

10 R. Je n'ai aucune gêne à me présenter comme Charles  
11 Meunier qui travaille chez BPR puis que...

12 Q. **[146]** Et vous le faites dans ce contexte-là  
13 comme...

14 R. Absolument, je suis...

15 Q. **[147]** ... une personne travaillant chez BPR. C'est  
16 dans le cadre de votre travail.

17 R. C'est-à-dire, je... Non. Bien, moi, je le fais. Je  
18 ne pense pas que, au début en tout cas, là,  
19 j'aurais fait ça si ce n'était pas pour mon  
20 travail, là. Je le fais dans le contexte de mon  
21 travail, moi. Mais, quand je me présente, c'est...  
22 je ne cache pas que je suis de BPR, là. J'ai  
23 sûrement laissé ma carte d'affaires aussi, t'sais.  
24 Je veux dire, je suis de BPR, là, je n'ai pas honte  
25 de ça, là, mais je le fais dans le but... dans le

1 but d'établir une relation.

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[148]** Donc, c'est ça. C'est dans le but d'établir  
4 une relation pour des fins d'affaires  
5 éventuellement, pas par...

6 R. Absolument.

7 Q. **[149]** ... conviction politique parce que... que  
8 vous contribuez uniquement qu'à ce parti-là, là.

9 R. Bien là...

10 Q. **[150]** On peut faire contribuer...

11 R. ... vous ne me demandez pas pour qui je vote, là.

12 Q. **[151]** Non, non, non. Je ne veux pas... Non, je...

13 R. C'est qu'au début, comme j'ai dit tantôt...

14 Q. **[152]** Excusez-moi. Ce n'est pas ma... ce n'est pas  
15 ma question. Ma question c'est que vous avez  
16 contribué uniquement qu'au Parti libéral...

17 R. Oui.

18 Q. **[153]** ... pour la période couverte par le mandat.

19 R. Oui.

20 Q. **[154]** Vous contribuez parce que vous avez, si je  
21 comprends vos propos, décidé dans le fond de vous  
22 investir auprès de ce parti-là pour vous faire  
23 connaître, faire connaître BPR. Est-ce qu'à quelque  
24 part derrière ces chiffres se cache une certaine  
25 conviction politique vis-à-vis les idées défendues

1 par ce parti ou c'est encore une fois plutôt une  
2 relation d'affaires que vous entretenez?

3 R. C'est parce que c'est pas loin de ma question, ça.

4 Q. **[155]** Non, mais est-ce que...

5 R. Je...

6 Q. **[156]** Non, dans le fond, dites-moi, est-ce que  
7 quand vous contribuez...

8 R. Monsieur...

9 Q. **[157]** ... à un parti politique - et je vais prendre  
10 ça en termes généraux.

11 R. Oui.

12 Q. **[158]** Quand vous contribuez à un parti politique,  
13 est-ce que c'est une question de relation  
14 d'affaires ou c'est une question que vous croyez  
15 dans les idées défendues.

16 R. Bien, je vais vous dire qu'il y a les deux.

17 Q. **[159]** Bon.

18 R. Là-dedans, il y a les deux. Il y a les deux.

19 Me CLAUDINE ROY :

20 Q. **[160]** Mais, ce qui vous amène au départ, c'est dans  
21 le but de, comme vous l'avez dit tout à l'heure  
22 « le début, c'était, comme j'ai fait au municipal,  
23 je m'approche des élus, je tente de le faire...

24 R. Oui.

25 Q. **[161]** ... au niveau du Parti libéral » et par la

1 suite, vous vous présentez comme BPR, par la suite,  
2 vous continuez à contribuer, c'est ce que vous  
3 dites. Est-ce que BPR était au courant de ces  
4 contributions politiques que vous faites...

5 R. Oui.

6 Q. **[162]** ... à travers les années?

7 R. Oui. Moi, je...

8 Q. **[163]** De quelle façon?

9 R. Bien, au début peut-être moins, là, parce que, moi,  
10 j'essaie au début de me positionner, là, puis je le  
11 fais peut-être plus de mon propre chef, là. Puis  
12 quand le Parti libéral a regagné en deux mille  
13 trois (2003), bien là, je suis content, là, parce  
14 que j'ai déjà des contacts là, puis ça va être...  
15 ça va aider... ça va nous aider chez BPR.

16 Q. **[164]** Et ça va vous aider comment?

17 R. Bien, finalement, ça ne me donnera peut-être pas  
18 grand-chose, là, mais ça va quand même nous aider à  
19 avoir des opportunités, si on veut, de présenter,  
20 en particulier nos projets spéciaux, là, que je  
21 pourrais appeler, là, de... des projets... Comme,  
22 par exemple, on avait un projet pour faire de la  
23 prévention des risques associés aux inondations en  
24 temps de pluie, toujours avec les capacités de BPR  
25 qu'ils ont développées au niveau de la prévision

1 des inondations. Bien, en tout cas, de la  
2 pluviométrie, tout ça, et l'impact sur l'hydrologie  
3 puis... Alors, on avait développé... Et BPR a  
4 investi quand même pas mal d'argent là-dedans,  
5 t'sais, puis on essayait d'aller vendre ça au  
6 gouvernement. Et le fait que j'aie des bons  
7 contacts au gouvernement, bien, ça nous a aidés à  
8 présenter ça. Ça n'a rien donné au bout du compte.  
9 Quand je suis parti de chez BPR, aucun des quatre  
10 projets que j'avais en tête quand j'ai répondu  
11 tantôt, là, étaient... avaient eu du succès, là,  
12 mais je ne sais pas ce qu'il en est aujourd'hui,  
13 là, mais... Ça a quand même permis à BPR d'avoir  
14 accès à une oreille attentive, si vous voulez,  
15 auprès des décideurs.

16 Q. **[165]** Alors, vous nous avez mentionné que BPR était  
17 au courant.

18 R. Oui.

19 Q. **[166]** Et comment vous... Comment BPR devenait au  
20 courant de ces contributions politiques que vous  
21 faisiez?

22 R. Bien, moi, comme je vous dis, je ne sais pas  
23 exactement quand est-ce, là, mais certainement  
24 quand ils ont été élus, là. Pierre Lavallée était  
25 au courant que j'avais, commençais à établir des

1           bonnes relations, là.

2           Q. [167] Donc, vous étiez en contact avec les...

3           R. Oui.

4           Q. [168] ... les gens du Parti libéral, mais  
5           relativement aux contributions, aux montants que  
6           vous...

7           R. Ah! bien là, après ça, effectivement. Quand on voit  
8           que c'est plus important, les contributions,  
9           bien... Moi, on a eu des discussions... En fait,  
10          moi j'avais des bonnes conditions chez BPR, j'avais  
11          un bon salaire, puis j'étais bien là-bas. Et à la  
12          fin de l'année, bien, j'avais un boni. Et puis il y  
13          avait une partie de ce boni-là que moi je  
14          considérais qui venait rembourser, ou qui me  
15          permettait de payer, là... Je ne sais pas si je  
16          dois... Ce n'est peut-être pas un bon terme que  
17          j'ai dit là, parce que c'est un peu l'oeuf ou la  
18          poule, là, mais... Mais, dans mon esprit, cet  
19          argent-là, c'était pris à partir de mes bonis.

20          Q. [169] Dans votre esprit. Mais relativement à BPR?

21          R. Je pense que Pierre Lavallée va dire la même chose,  
22          là, mais...

23          Q. [170] Mais, en fait, juste pour éclaircir, parce  
24          qu'évidemment on n'était pas là au moment de ces  
25          discussions-là, est-ce que le fait, par exemple,

1 l'année où vous avez donné deux mille neuf cent  
2 cinquante dollars (2 950 \$), est-ce que vous pouvez  
3 dire, bien, les années où j'ai donné des montants,  
4 je l'ai dit aux dirigeants de BPR?

5 R. Absolument.

6 Q. [171] O.K. Et vous le disiez pourquoi? Pour qu'ils  
7 vous remboursent?

8 R. Bien, en fait, moi j'ai... C'est ce que je vous  
9 dis, c'est l'oeuf ou la poule, là, parce que moi je  
10 considère que c'est mon métier, c'est ma job de  
11 faire ça, puis je le fais, au début,  
12 volontairement, parce que je veux me rapprocher,  
13 mais après ça, ça a des conséquences quand même  
14 financières un peu plus importantes, puis...

15 Q. [172] Bien oui parce qu'on voit douze mille sept  
16 cent soixante-dix-neuf dollars (12 779 \$).

17 R. C'est ça. C'est ça. Alors, mais BPR me paie bien,  
18 puis j'ai des bonis, puis... Mais je comprends...  
19 Je veux dire, je ne me rappelle pas d'une  
20 discussion précise avec mon patron, là, où est-ce  
21 qu'on parle de ça, mais moi je... J'ai des bonis  
22 qui m'aident à acheter ces billets d'activités de  
23 financement là.

24 Q. [173] O.K. Des billets... Des billets de  
25 financement ou bien des contributions politiques?

1 R. Bien, ce n'est pas pareil?

2 Q. **[174]** O.K. Donc, ce n'était pas juste des dons, ça  
3 pouvait être pour participer à des activités. C'est  
4 ça?

5 R. C'était pour parti... toujours pour participer à  
6 des activités, là.

7 Q. **[175]** O.K.

8 R. Sauf, peut-être, l'achat de cartes de membre, mais  
9 ça c'est cinq piastres (5 \$), là.

10 Q. **[176]** O.K. Et, par contre, vous dites « Je  
11 comprends. » Pourquoi vous dites « Je comprends que  
12 les montants des contributions par rapport à mon  
13 boni », que vous faites une relation? Pourquoi?

14 R. Bien, parce que moi je vais en parler avec Pierre  
15 Lavallée à un moment donné, là. Et je m'attends à  
16 ce que mes bonis continuent. Tu sais, que j'aie des  
17 bonis qui m'aident à participer aussi aux activités  
18 de financement.

19 Q. **[177]** Est-ce que BPR encourage ça, que vous  
20 participiez...

21 R. BPR ne m'a pas encouragé, jamais. C'est moi,  
22 c'était mon initiative de participer à des  
23 activités de financement. Peut-être qu'à un moment  
24 donné, ici, je vois trois mille (3 000) en deux  
25 mille cinq (2005), là, c'est sûr que ça, je lui en



1 ai parlé avant, là.

2 Q. **[178]** Pourquoi?

3 R. Bien, parce que c'était trois mille dollars  
4 (3 000 \$). C'était important. Puis deux mille neuf  
5 cent cinquante (2 950)... Je ne vois pas comment  
6 c'est séparé en quatre, là, mais... Il était au  
7 courant que je participais à des activités de  
8 financement.

9 Q. **[179]** Oui. D'accord. Sauf que j'ai de la difficulté  
10 à comprendre. Vous dites BPR ne l'encourage pas,  
11 mais vous trouvez important de lui dire, une année,  
12 « Regardez... » Puis peut-être même de devancer,  
13 dire, « Regardez, je vais donner trois mille  
14 piastres (3 000 \$) cette année. »

15 R. Oui.

16 Q. **[180]** Parce que vous avez une attente, face à BPR?

17 R. J'ai une attente, oui. J'ai une attente face à  
18 BPR... Je ne comprends pas exactement votre  
19 question.

20 Q. **[181]** Bien, c'est parce que si vous décidez de  
21 participer à des activités de financement, vous  
22 pouvez le faire de votre propre initiative. Pas  
23 nécessaire d'en parler à votre dirigeant.

24 R. O.K. Mais je n'ai pas fait ça.

25 Q. **[182]** Non, et pourquoi?

1 R. Parce que je...

2 Q. **[183]** Pourquoi c'était important?

3 R. Parce que je ne voulais pas sortir cet argent-là de  
4 ma poche, là.

5 Q. **[184]** Donc, c'est parce que...

6 (10:28:35)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[185]** Vous vouliez que BPR vous rembourse, et vous  
9 saviez que BPR était pour vous rembourser, et BPR  
10 était d'accord pour que vous participiez à cette...

11 R. Oui, les deux premières parties, oui. La troisième,  
12 je dirais oui aussi, là.

13 Me CLAUDINE ROY :

14 Q. **[186]** Et vous...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[187]** Alors, c'était au vu et au su de BPR.

17 R. Oui.

18 Q. **[188]** Et vous consultiez BPR avant de donner deux  
19 mille neuf cent cinquante (2 950), trois mille  
20 (3 000) ou deux mille cinq cent trente-huit  
21 (2 538)...

22 R. Oui.

23 Q. **[189]** ... pour être certain que BPR était d'accord,  
24 et faire en sorte que vous puissiez être remboursé  
25 par la suite?

1 R. Oui.

2 Q. **[190]** Bon.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Q. **[191]** Puis ça se retrouvait dans vos bonis. C'est  
5 ce que vous dites.

6 R. Oui.

7 Q. **[192]** O.K. On voit également, plus bas, en deux  
8 mille quatre (2004) et deux mille cinq (2005), deux  
9 autres contributions. Le nom est caviardé, mais on  
10 indique que c'est votre conjointe. En deux mille  
11 quatre (2004) et en deux mille cinq (2005), est-ce  
12 que les contributions de votre conjointe sont dans  
13 le... sont faites dans quel contexte?

14 R. C'est la même chose.

15 Q. **[193]** C'est-à-dire?

16 R. Bien, c'est deux années où, moi, j'avais le  
17 maximum, là. C'était trois mille dollars (3 000 \$),  
18 dans ce temps-là, le maximum. C'est d'ailleurs une  
19 bonne chose que ce soit baissé, je trouve. En tout  
20 cas, peut-être pas... ça ne règle peut-être pas le  
21 problème du financement des partis politiques, là,  
22 mais c'est plus facile pour ceux qui se font  
23 solliciter, de dire : « Regarde, j'ai atteint mon  
24 maximum. » Mais...

25 (10:29:49)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [194] Et est-ce que les contributions de votre  
3 épouse étaient également remboursées?

4 R. Bien, c'était... c'est-à-dire on était, dans ce  
5 temps-là... tout était en vases communicants, là,  
6 moi, j'avais... on était en compte conjoint, tout  
7 ça, ça fait que c'était la même chose. Ça faisait  
8 partie...

9 Me CLAUDINE ROY :

10 Q. [195] Non, mais par rapport à BPR?

11 R. Oui, oui, tout à fait, c'est la même chose. Et ce  
12 n'était pas son problème à elle. Je vois qu'elle  
13 est caviardée, je vous remercie.

14 Me CLAUDINE ROY :

15 Pièces que je vais déposer sous 46P-554.

16 LA GREFFIÈRE :

17 C'est exact.

18

19 46P-554 : Données du Directeur général des  
20 élections du Québec (DGE) concernant  
21 les dons faits par Charles Meunier et  
22 sa conjointe aux partis politiques  
23

24 Me CLAUDINE ROY :

25 Q. [196] Et on voit, en deux mille... en fait, les

1 contributions sont de l'année deux mille un (2001)  
2 à deux mille dix (2010), on voit que, deux mille  
3 sept (2007), il n'y a pas eu de contribution?

4 R. Oui.

5 Q. **[197]** Est-ce que vous êtes en mesure de dire  
6 pourquoi?

7 R. Peut-être une raison personnelle. La même raison  
8 pour laquelle ma conjointe n'a peut-être plus  
9 contribué après, là.

10 Q. **[198]** O.K.

11 R. Non, non, ce n'est pas vrai, parce qu'après je  
12 donne moins aussi. Non, mais je me suis séparé en  
13 deux mille sept (2007).

14 Q. **[199]** Et, en deux mille onze (2011), il n'y a pas  
15 de contribution?

16 R. Non.

17 Q. **[200]** Est-ce qu'il y a une raison pour ça?

18 R. Bien, même en deux mille dix (2010), je suis à mon  
19 compte, là, je suis rendu à mon compte et puis,  
20 deux mille onze (2011), bien, ça a été une année  
21 plus difficile pour moi professionnellement, là.  
22 J'ai eu moins de contrats, moins de... moins de  
23 capacité d'aider.

24 Q. **[201]** Et on voit une contribution en deux mille  
25 douze (2012), de quatre cents dollars (400 \$) au

1 Parti québécois.

2 Me ESTELLE TREMBLAY :

3 Je me vois dans l'obligation de rappeler à ma  
4 consoeur que la période d'analyse de la Commission  
5 se termine le dix-neuf (19) octobre deux mille onze  
6 (2011) et, par conséquent, je ne vois pas la  
7 pertinence de cette question.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Alors, Maître Tremblay, je ne partage pas votre  
10 opinion parce que si jamais nous devions découvrir  
11 des stratagèmes après la période qui couvre notre  
12 mandat, j'estime que nous ne remplirions pas bien  
13 notre mandat si nous ne devions pas également  
14 mettre à jour ces stratagèmes-là. Mais pour ce qui  
15 est du quatre cents dollars (400 \$), on ne fera pas  
16 une grosse histoire avec ça.

17 Me CLAUDINE ROY :

18 Q. **[202]** Je vous remercie.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Est-ce que des parties veulent contre-interroger?

21 Oui, allez-y. Maître Rochefort. Merci.

22 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT :

23 Q. **[203]** Monsieur Meunier, je suis Daniel Rochefort  
24 pour l'Association de la construction du Québec.  
25 J'ai simplement quelques questions de précision.

1 Votre témoignage a principalement porté sur ce qui  
2 se passe à la Ville de Montréal, j'exclus un tout  
3 petit peu avec le gouvernement du Québec. Avez-vous  
4 déjà travaillé dans d'autres municipalités?

5 R. À titre de développeur ou...

6 Q. **[204]** Pour BPR, par exemple.

7 R. Bien, oui. Mais... oui, j'ai déjà été impliqué  
8 dans... à Québec, sur un projet de contrôle des  
9 débordements de la Rivière St-Charles, j'ai... Je  
10 ne sais pas... pouvez-vous être plus précis dans  
11 votre question?

12 Q. **[205]** Oui. C'est une question introductive. En  
13 fait, ce que je voulais savoir c'est : Quand vous  
14 avez été dégoûté de ce qui se passait...

15 R. Oui.

16 Q. **[206]** ... à Montréal, pourquoi vous n'avez pas  
17 demandé à votre employeur : « Moi, je ne veux pas  
18 travailler à Montréal, je veux me concentrer sur  
19 les autres municipalités »?

20 R. En fait, la seule chose... vraiment, dans les  
21 autres municipalités... je vais faire attention  
22 pour ne pas...

23 Q. **[207]** Allez-y, ça va être ma prochaine question.

24 R. Non, non, mais... Bien, je ne sais pas c'est quoi  
25 votre prochaine question mais...

1 Q. **[208]** Mais allez-y.

2 R. ... je veux dire, je veux juste être sûr de dire  
3 les choses justes. Mais je ne crois pas avoir été  
4 impliqué en développement d'affaires dans aucune  
5 autre municipalité que Montréal. Et là il faudrait  
6 peut-être que... tu sais, je veux faire attention,  
7 là, parce que je l'ai peut-être été un petit peu en  
8 quelque part, là, mais... Et quand, Montréal, j'ai  
9 été, comme vous dites, dégoûté de ce que je voyais,  
10 mais j'ai effectivement continué de jouer ce rôle-  
11 là. Je n'ai pas de bonnes explications à vous  
12 donner autrement que je me préparais, finalement, à  
13 partir un jour, là, mais...

14 Q. **[209]** Plutôt qu'à demander de travailler dans  
15 d'autres municipalités?

16 R. Je ne pouvais pas. Je veux dire, dans les autres  
17 municipalités, il y avait d'autres bureaux de BPR  
18 qui avaient leur développeur d'affaires qui... et  
19 moi, la seule interaction, vraiment, que j'avais  
20 dans les autres municipalités ou dans les autres  
21 bureaux, c'était de... pour venir en support à eux,  
22 pour les aider dans des démarches peut-être plus au  
23 niveau provincial ou...

24 Q. **[210]** O.K. Et finalement, est-ce que vous avez  
25 connaissance de comment ça se passait dans les



1 autres municipalités?

2 R. Pas avant les travaux ici, là, puis...

3 Q. **[211]** C'est bien.

4 R. ... les journaux.

5 Q. **[212]** Vous avez mentionné... sur un autre sujet...

6 vous avez mentionné dans votre témoignage que vous  
7 n'aviez jamais pensé dénoncer?

8 R. Oui.

9 Q. **[213]** Parce que c'était trop gros. Si le système  
10 prévoyait que le premier dénonciateur obtient une  
11 immunité, est-ce que ça vous aurait incité à aider,  
12 amener jusqu'à dénoncer...

13 R. Non.

14 Q. **[214]** ... ou ça n'aurait pas été suffisant?

15 R. Ça n'aurait pas rien changé pour moi. J'aurais  
16 préféré, c'est peut-être un petit peu... peut-être  
17 un petit peu peureux, je ne sais pas, mais je  
18 voulais comme ne pas me mêler de ça.

19 Q. **[215]** O.K.

20 R. J'ai un petit peu peur de ça.

21 Q. **[216]** O.K., dans votre cas, ça n'aurait pas changé.

22 Je comprends. Et finalement, vous avez mentionné  
23 tantôt et il n'y a pas eu beaucoup de précisions,  
24 mais une façon de fermer le marché et c'est à ça  
25 qu'on s'intéresse beaucoup ici. Notamment, vous

1           avez mentionné qu'il y a des arrondissements qui  
2           exigeaient, pour pouvoir soumissionner sur un  
3           contrat, avoir déjà obtenu au moins un ou deux  
4           contrats de cinq cent mille dollars (500 000 \$) et  
5           plus.

6           R. Oui, mais... mon souvenir, c'est même plus que ça,  
7           là, trois, quatre... oui, une barrière (inaudible)

8           Q. **[217]** Pouvez-vous me donner davantage de  
9           renseignements là-dessus? Sur cette façon de fermer  
10          le marché? Est-ce que vous savez quel  
11          arrondissement, quel contrat, et caetera?

12          R. Je ne sais pas quel contrat, là, mais je suis pas  
13          mal sûr que c'était dans Saint-Laurent, parce que  
14          je n'ai pas été... je n'ai pas fait de démarches  
15          dans plusieurs arrondissements, là.

16          Q. **[218]** Hum hum.

17          R. Mais je ne peux pas vous dire quel contrat, là,  
18          mais ça m'a marqué de voir ça, là. Voyons donc!  
19          c'est ridicule, là, comment... pour un contrat, ils  
20          nous demandent, je comprends, des critères axés sur  
21          la qualité ou sur la compétence puis des trucs  
22          comme ça, mais sur le fait qu'il faut avoir, ici,  
23          là, à l'intérieur de ce périmètre-là, réalisé des  
24          contrats déjà pour être compétent, finalement, pour  
25          faire la job, je trouvais que ça n'avait pas

1 d'allure. Mais...

2 Q. **[219]** Est-ce que...

3 R. Je n'ai pas d... excusez.

4 Q. **[220]** Est-ce que vous vous souvenez quel contrat?

5 C'était quoi?

6 R. Non.

7 Q. **[221]** En quelle année, à peu près?

8 R. Non. Je... non, je ne suis pas capable de... deux  
9 mille cinq (2005), deux mille six (2006), deux  
10 mille sept (2007)...

11 Q. **[222]** Et vous ne vous souvenez pas de la nature du  
12 contrat que vous regardiez?

13 R. Non, pas du tout. C'était...

14 Q. **[223]** C'est tout, Madame, merci

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci. Est-ce que d'autres parties veulent contre-  
17 interroger?

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Moi.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Venez, Maître Tremblay.

22 (10:37:28)

23 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Q. **[224]** Bonjour...

25 R. Bonjour Madame.

1 Q. **[225]** ... je représente le Parti québécois. Alors,  
2 Monsieur Meunier, est-ce qu'un représentant ou un  
3 élu du Parti québécois vous a incité à faire la  
4 contribution politique de quatre cents dollars  
5 (400 \$) en deux mille douze (2012) avec la promesse  
6 d'un contrat public?

7 R. Non, pas du tout.

8 Q. **[226]** Est-ce que cette contribution politique de  
9 quatre cents dollars (400 \$) en deux mille douze  
10 (2012) a un rapport avec un contrat public pendant  
11 la période où le Parti québécois dirigeait le  
12 gouvernement, entre mil neuf cent quatre-vingt-  
13 seize (1996) et le quatorze (14) avril deux mille  
14 trois (2003)?

15 R. Non, pas du tout.

16 Q. **[227]** Merci.

17 R. Bienvenue.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci, Maître Tremblay. Maître Décary?

20 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY :

21 Q. **[228]** Bonjour Monsieur Meunier.

22 R. Bonjour Monsieur.

23 Q. **[229]** Mon nom est Michel Décary, je représente le  
24 Parti libéral du Québec. Est-ce qu'à votre  
25 connaissance la société BPR a participé à quelque

1 collusion, quelque acte de collusion en rapport  
2 avec l'obtention de contrats du gouvernement du  
3 Québec?

4 R. Non.

5 Q. **[230]** Est-ce que vous avez obtenu, vous ou BPR, à  
6 votre connaissance, de l'information confidentielle  
7 de fonctionnaires ou d'élus du gouvernement du  
8 Québec?

9 R. Non.

10 Q. **[231]** Est-ce que vous avez déjà préparé, vous ou  
11 BPR, à votre connaissance, de faux extra?

12 R. Non, pas du tout. Bien, c'est-à-dire moi, à ma  
13 connaissance, BPR, c'est grand, là, mais je ne  
14 pense vraiment pas que BPR a fait ça, là.

15 Q. **[232]** Et, finalement, est-ce que qui que ce soit du  
16 Parti libéral du Québec vous a... a lié une  
17 contribution au Parti politique à l'obtention d'un  
18 contrat ou à la promesse de l'obtention d'un  
19 contrat?

20 R. Pas du tout.

21 Q. **[233]** Je n'ai pas d'autre question. Merci.

22 R. Je vous en prie.

23 (10:40:08)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci, Maître Décary. Est-ce que d'autres

1 personnes, d'autres parties veulent poser des  
2 questions? Non. Merci.

3 Q. [234] Monsieur Meunier, je réalise que cela vous a  
4 pris du courage pour venir témoigner et je vous en  
5 remercie.

6

7 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

8

9 \_\_\_\_\_  
Me SIMON TREMBLAY :

10 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le  
11 Commissaire. Pour la prochaine série de témoins, si  
12 vous me permettez l'expression, c'est un peu une  
13 bulle qu'on va faire, un peu à l'instance qu'on a  
14 fait avant-hier au niveau de prête-noms.

15 Premièrement, on aura monsieur André Noël qui est  
16 enquêteur à la Commission qui viendra nous  
17 expliquer la démarche qui a été faite par la  
18 Commission afin de trouver des prête-noms qui  
19 suivront le témoignage de monsieur Noël et qui  
20 viendront sensiblement nous expliquer qu'ils ont  
21 contribué à des partis politiques et qu'ils ont été  
22 remboursés par leur employeur.

23 Donc, de façon à établir la méthodologie,  
24 la façon de faire qui a été faite par la  
25 Commission, je demanderais à l'enquêteur André Noël

1 de s'avancer à la barre des témoins, s'il vous  
2 plaît et, à madame la Greffière, de l'assermenter.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Bonjour, Monsieur Noël.

5 M. ANDRÉ NOËL :

6 Bonjour.

7

---

8

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce quatorzième (14e) jour  
2 du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 ANDRÉ NOËL,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Merci beaucoup, Madame la Greffière.

12 Q. **[235]** Alors, bonjour, Monsieur Noël.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[236]** Pouvez-vous nous expliquer quelles sont vos  
15 fonctions actuelles?

16 R. Je suis enquêteur à la Commission ici.

17 Q. **[237]** Depuis quel moment?

18 R. Depuis le premier (1er) août deux mille douze  
19 (2012).

20 Q. **[238]** Avant de venir... de joindre les rangs de la  
21 Commission, que faisiez-vous?

22 R. J'étais journaliste à La Presse.

23 Q. **[239]** O.K. Quel type de journalisme faisiez-vous?

24 R. Je faisais du journalisme d'enquête  
25 essentiellement.



1 Q. **[240]** O.K. La raison de votre témoignage, comme  
2 j'ai exposé à madame la Présidente et monsieur le  
3 Commissaire, c'est que vous avez reçu mandat de  
4 faire une petite enquête par les gens de la  
5 Commission. Pouvez-vous nous expliquer un peu le  
6 contexte dans lequel cette demande-là a été faite?

7 R. Bien, à la Commission on a eu des informations  
8 selon lesquelles des... plusieurs personnes  
9 contribuaient aux partis politiques et, notamment,  
10 à Union Montréal alors qu'elles étaient remboursées  
11 par leur employeur. On sait que la loi interdit aux  
12 entreprises de contribuer aux partis politiques. Et  
13 donc on a fait une courte vérification pour voir si  
14 effectivement si c'était le cas. On s'est concentré  
15 sur Union Montréal parce que ce parti-là a été au  
16 pouvoir de deux mille un (2001) à deux mille douze  
17 (2012).

18 Q. **[241]** O.K. Donc, dans un premier temps, afin  
19 d'effectuer cette démarche, quelle documentation  
20 avez-vous consultée pour débiter?

21 R. Alors, essentiellement, on a consulté les rapports  
22 de contributeurs à Union Montréal pour les années  
23 deux mille cinq (2005) et deux mille neuf (2009)  
24 qui sont deux années électorales, donc deux années  
25 probablement plus importantes au niveau de la

1 sollicitation de fonds.

2 J'ai regardé un petit peu aussi les autres  
3 années, mais, à titre d'exemple, le dernier rapport  
4 de deux mille onze (2011), le nombre de  
5 contributions est beaucoup moins important que pour  
6 deux mille cinq (2005) et deux mille neuf (2009).

7 Q. **[242]** Justement, pour nous donner une idée de  
8 grandeur, en deux mille cinq (2005), on parle de  
9 combien de contributeurs? Toujours à Union  
10 Montréal.

11 R. Oui. Alors, le chiffre exact n'est pas indiqué,  
12 mais en deux mille cinq (2005), c'est environ deux  
13 mille huit cents (2 800) contributeurs.

14 Q. **[243]** O.K. Et en deux mille neuf (2009)?

15 R. Et en deux mille neuf (2009), mille deux cent  
16 quatre-vingt-cinq (1 285) et en deux mille onze  
17 (2011), trois cent dix-neuf (319).

18 Q. **[244]** O.K. Donc, dans le cadre de votre enquête,  
19 vous commencez à consulter la liste des  
20 contributeurs pour deux mille cinq (2005) et deux  
21 mille neuf (2009).

22 R. Exactement.

23 Q. **[245]** Que faites-vous avec ces listes-là?

24 R. Alors, on s'est concentré sur les dons de mille  
25 dollars (1 000 \$) qui est la limite permise. Et

1           puis donc j'ai souligné les... tous les dons,  
2           additionné les dons de mille dollars (1 000 \$) pour  
3           deux mille cinq (2005) et deux mille neuf (2009).  
4           Bon. J'ai regardé rapidement pour deux mille onze  
5           (2011) aussi.

6           Q. **[246]** O.K. Donc, je comprends que vous isolez, vous  
7           ciblez les contributions de mille dollars  
8           (1 000 \$), le chiffre exact, mille dollars  
9           (1 000 \$).

10          R. Oui. Dans quelques cas, on a regardé aussi des  
11          contributions de cinq cents dollars (500 \$), mais  
12          généralement, les contributions de mille dollars  
13          (1 000 \$). Je dois dire que je n'ai pas fait ça  
14          tout seul. On était deux équipes de deux  
15          enquêteurs, et...

16          Q. **[247]** Qui vous accompagnait dans cette démarche-là?

17          R. Alors, il y avait mes collègues Michel Comeau,  
18          Donald Beaudoin et Hugo Blackburn.

19          Q. **[248]** O.K. Qui sont également des enquêteurs de la  
20          Commission?

21          R. Qui sont également enquêteurs, oui.

22          Q. **[249]** Je crois que ce sont des policiers de la  
23          Sûreté du Québec en prêt de service à la  
24          Commission, est-ce que je me trompe?

25          R. Oui, exactement.

1 Q. **[250]** Donc, vous nous disiez que vous avez regardé  
2 la liste de deux mille... environ deux mille huit  
3 cents (2 800) noms pour deux mille cinq (2005), et  
4 près de treize cents (1 300) pour deux mille neuf  
5 (2009), et vous avez isolé les dons de mille  
6 dollars (1 000 \$). Combien de dons de mille dollars  
7 (1 000 \$) avez-vous pu isoler pour l'année  
8 électorale deux mille cinq (2005)?

9 R. Alors, c'est un petit peu plus de mille (1 000).  
10 J'en ai compté mille dix-huit (1 018), mais on ne  
11 discutera pas si c'est deux mille dix-sept (2 017)  
12 ou deux mille dix-neuf (2 019), là, je les ai  
13 additionnés. Alors on parle, donc, en deux mille  
14 cinq (2005), sur les deux mille huit cents (2 800)  
15 contributeurs, il y avait un petit peu plus de  
16 mille (1 000) dons de mille dollars (1 000 \$), et  
17 en deux mille...

18 Q. **[251]** En deux mille neuf (2009), combien de dons de  
19 mille dollars (1 000 \$) trouve-t-on à cette liste-  
20 là?

21 R. Alors, sur mille deux cent quatre-vingt-cinq  
22 (1 285) contributeurs, on trouve trois cent  
23 cinquante-trois (353) dons de mille dollars  
24 (1 000 \$). Et en deux mille onze (2011), juste à  
25 titre de comparaison, sur trois cent dix-neuf (319)

1 contributeurs on en trouve trente-cinq (35) de  
2 mille dollars (1 000 \$).

3 Q. **[252]** D'accord. Et donc, là vous obtenez près de  
4 quatorze cents (1 400)... Si je me fie, là, je  
5 comprends que dans votre démarche que vous nous  
6 expliquez...

7 R. Oui.

8 Q. **[253]** ... c'est vous regardez la liste de deux  
9 mille cinq (2005) et de deux mille neuf (2009).

10 R. Exactement.

11 Q. **[254]** Pour suivre leur démarche. Malgré que, peut-  
12 être faire des comparaisons avec deux mille onze  
13 (2011), mais votre enquête s'en tient aux années  
14 deux mille cinq (2005) et deux mille neuf (2009).

15 R. Exactement.

16 Q. **[255]** Vous avez isolé, donc, près de quatorze cents  
17 (1 400), si je me...

18 R. Oui. Un peu plus de mille trois cent cinquante  
19 (1 350) contributions de mille dollars (1 000 \$).

20 Q. **[256]** O.K. Et que faites-vous avec ces personnes  
21 que vous avez ciblées, là?

22 R. Alors, à partir de là on a fait un tri, mais  
23 vraiment de façon très aléatoire. On a exclu des  
24 secteurs aisés où, bon, c'est plus plausible quand  
25 on a des très bons revenus de faire des

1 contributions de mille dollars (1 000 \$), pour se  
2 concentrer sur les quartiers de classe moyenne. On  
3 sait qu'à Montréal, sur le site de la Ville de  
4 Montréal, par exemple, en deux mille cinq (2005) le  
5 revenu moyen avant impôt des Montréalais de quinze  
6 (15) ans et plus ayant un revenu s'élevait à  
7 trente-deux mille neuf cent soixante-dix dollars  
8 (32 970 \$) en deux mille cinq (2005), et donc en  
9 regardant simplement, même, les rues, ou même sur  
10 Google Maps ou Street View, les maisons d'un  
11 Montréalais moyen, c'est ce qu'on a fait. Donc, on  
12 a isolé une centaine d'adresses à partir des dons  
13 de mille dollars (1 000 \$) en regardant, donc, dans  
14 les quartiers de classe moyenne.

15 Q. **[257]** O.K. Et à cette étape-là, est-ce que vous  
16 vous en tenez seulement à la rue, ou vous allez  
17 également sur Google Street View?

18 R. Bien, on allait sur Street View. Par exemple, les  
19 gens qui habitent dans des duplex, ou dans des  
20 blocs à appartements, ou des maisons de classe  
21 moyenne, si je peux dire.

22 Q. **[258]** D'accord. Et donc, après cet exercice-là il  
23 vous reste cent (100) noms.

24 R. Grosso modo.

25 Q. **[259]** Et je rappelle que si on additionne les deux

1 mille huit cents (2 800) plus mille deux cent  
2 quatre-vingts (1 280), on avait peut-être au début  
3 quatre mille (4 000) noms, grosso modo, de  
4 contributeurs, on en a isolé mille trois cent  
5 cinquante (1 350), un peu plus, qui faisaient mille  
6 dollars (1 000 \$), et là on regarde dans quelle  
7 région ou quel quartier de la ville de Montréal ils  
8 habitent, et là vous êtes rendus à une centaine de  
9 noms.

10 R. Exactement.

11 Q. **[260]** O.K. Donc, avec... Fort de cette banque de  
12 cent (100) noms là, quelle sera votre prochaine  
13 démarche?

14 R. Bien, on voulait un petit peu diversifier, donc on  
15 a eu des... on a choisi des résidences, des  
16 adresses dans l'est de Montréal, Pointe-aux-  
17 Trembles, dans le nord, St-Léonard, Montréal-Nord,  
18 Ahuntsic, et dans le sud-ouest de Montréal,  
19 probablement un peu plus loin dans quelques cas,  
20 pour que ce soit bien diversifié, et toujours,  
21 donc, en regardant les photos des maisons dans des  
22 résidences qui nous apparaissaient comme des  
23 résidences de personnes ayant un revenu moyen.

24 Q. **[261]** O.K. Donc, là on est rendu, maintenant, à  
25 trente (30), trente et un (31)...

1 R. Alors, on a donc isolé trente-deux (32) adresses,  
2 et...

3 Q. **[262]** Que faites-vous, fort de ces trente-deux (32)  
4 adresses là?

5 R. Bon. Dans ces trente-deux (32) adresses, je dois  
6 dire qu'il y a eu quand même quelques cas où il y  
7 avait des contributions, par exemple, trois  
8 personnes dans une seule adresse, ou deux portes  
9 voisines d'une même famille qui ont donné cinq  
10 cents dollars (500 \$) chacune. Donc, on a pris ces  
11 adresses-là, on est allé, deux équipes, donc, de  
12 deux enquêteurs...

13 Q. **[263]** Toujours avec les mêmes...

14 R. Avec les...

15 Q. **[264]** ... trois autres enquêteurs dont vous nous  
16 faisiez état tout à l'heure?

17 R. Exactement. Et moi j'étais donc avec Michel Comeau,  
18 on a cogné aux portes trois soirs... Si je regarde  
19 les dates, donc, le cinq (5) mars, six (6) mars et  
20 onze (11) mars, et puis mes collègues ont cogné aux  
21 portes deux soirs. On s'est rendu directement à ces  
22 adresses-là.

23 Q. **[265]** Aux trente et une (31) adresses ciblées.

24 R. Trente-deux (32) adresses, oui.

25 Q. **[266]** Trente-deux (32) adresses ciblées. D'accord.



1 Et donc, qu'est-ce qui va se passer à ce moment-là?

2 R. Alors, dans... Malheureusement, souvent... Peut-  
3 être que la semaine dernière, il y avait une  
4 semaine de relâche et bien des gens n'étaient pas  
5 là mais on a eu des réponses, à ces adresses,  
6 seulement une porte sur deux. On est retourné...  
7 dans notre cas, Michel Comeau et moi, on est  
8 retourné une deuxième et une troisième fois, donc.  
9 Mais, globalement, on a pu rencontrer des gens à  
10 seize (16) adresses sur trente-deux (32).

11 Q. **[267]** Est-ce que vous êtes allé systématiquement  
12 deux à trois fois chez chacune des adresses? Quelle  
13 a été votre méthodologie au niveau...

14 R. Bien, dans certains cas, oui. On a fait ça le soir,  
15 évidemment, parce que, le jour, on prend pour  
16 acquis que les gens ont moins de chance d'être chez  
17 eux. Et donc, le temps est relativement limité, on  
18 ne voulait pas non plus cogner aux portes à dix  
19 heures (10 h) le soir. Alors, on est retourné à  
20 plusieurs occasions, une deuxième fois et une  
21 troisième fois, mais on n'a pas fait  
22 systématiquement ces... les seize (16) portes où il  
23 n'y a pas eu de réponse, on ne les a pas refaites  
24 toutes systématiquement. Là je n'ai pas le compte  
25 exact.

1 Q. **[268]** De façon générale, vous essayiez, au moins,  
2 d'y aller une deuxième fois pour...

3 R. Exactement.

4 Q. **[269]** Donc, des trente-deux (32) adresses que vous  
5 vous étiez donné comme mission d'aller vérifier,  
6 après une, deux ou trois tentatives, tout  
7 dépendant, vous en venez à des rencontres avec des  
8 gens qui résident dans seize (16) de ces trente-  
9 deux (32) adresses là.

10 R. Exact.

11 Q. **[270]** Donc, cinquante pour cent (50 %) des  
12 personnes ciblées ont été rejointes, contactées.  
13 Donc, que trouve-t-on à ces seize (16) adresses là?

14 R. Alors, quand on parlait avec les gens, on leur  
15 disait : « Bon... », on leur disait ce qu'on  
16 faisait et puis qu'on constatait qu'ils avaient  
17 fait des contributions importantes, de mille  
18 dollars (1 000 \$). Et on leur demandait si ces  
19 contributions-là étaient vraiment de leur propre  
20 chef, c'est-à-dire est-ce que ça venait vraiment de  
21 leur compte en banque, personnel? Et, si c'était le  
22 cas, est-ce que ces personnes-là avaient été  
23 remboursées ou non? Et... voilà le genre de  
24 questions qu'on peut poser.

25 Q. **[271]** Aux seize (16) adresses, est-ce que vous avez

1           seize (16) contributeurs ou il y a des adresses où  
2           il y a plus d'un contributeur?

3           R. Oui, il y a quelques adresses où il y a... je pense  
4           qu'au total, on a une vingtaine de contributeurs.

5           Q. **[272]** Donc, vous...

6           R. Par exemple, une famille, cette famille dont je  
7           vous ai parlé, où il y a trois personnes qui  
8           versent chacune cinq cents dollars (500 \$), le  
9           père, la mère et la fille.

10          Q. **[273]** O.K.

11          R. Et, ou encore, des couples, par exemple. Alors, on  
12          a donc... sur ces seize (16) adresses, on a vingt  
13          (20) donateurs.

14          Q. **[274]** D'accord. Et donc, ces vingt (20) donateurs-  
15          là, vous allez les rencontrer, leur poser des  
16          questions. Et quel sera le résultat?

17          R. Alors, sur les seize (16) adresses, là, si on  
18          peut... parce que c'est de cette façon-là que  
19          j'ai... on a procédé par adresse.

20          Q. **[275]** Pas de problème. Donc, on a seize (16)  
21          adresses. Allons-y.

22          R. Alors, sur ces seize (16) adresses, en gros, on  
23          peut dire qu'un contributeur sur deux est un prête-  
24          nom.

25          Q. **[276]** Donc, ça veut dire huit sur seize (8/16)...

1 huit adresses sur seize (8/16)...

2 R. C'est ça. Alors, huit adresses sur seize (8/16)  
3 donc, ce sont des prête-noms, des personnes qui  
4 nous ont dit qu'effectivement, ces personnes-là, ce  
5 n'était pas leur contribution personnelle.

6 Q. [277] Vous voulez dire, c'était leur contribution  
7 personnelle mais pas de leur propre chef?

8 R. Exactement. Puis que ces personnes-là avaient été  
9 remboursées. Et... je pourrai vous dire tantôt  
10 comment, de façon générale. Et donc, huit  
11 personnes. Et deux adresses, si je peux dire, où on  
12 soupçonne fortement que ce soit des prête-noms. Si  
13 je reviens toujours avec ce petit exemple de trois  
14 donateurs de cinq cents dollars (500 \$) chacun. Le  
15 père était absent, la mère ne se souvenait pas du  
16 tout de la contribution et la fille nous a dit que  
17 son père était aide-cuisinier dans une salle de  
18 réception et qu'elle pensait qu'il avait été  
19 remboursé par son entreprise, mais on n'a pas une  
20 preuve. Donc, on a huit adresses où les gens nous  
21 ont dit que, oui, ils avaient été remboursés et  
22 deux adresses, où on pense que... on a des  
23 soupçons. Alors, disons que, grosso modo, sur seize  
24 (16) adresses on a dix (10) adresses.

25 Q. [278] Je vous arrête, Monsieur Noël, juste un

1 instant avant de passer à plus loin. Cette famille  
2 de trois individus, là, vous dites que le père de  
3 famille... c'est le père de famille, sa conjointe  
4 et l'enfant qui ont contribué cinq cents dollars  
5 (500 \$) chacun?

6 R. Exactement.

7 Q. **[279]** Au parti Union Montréal?

8 R. C'est ça.

9 Q. **[280]** Deux mille cinq (2005) ou deux mille neuf  
10 (2009)?

11 R. Écoutez, je crois que c'est deux mille neuf (2009),  
12 mais je n'ai pas le détail ici.

13 Q. **[281]** Et le père n'était pas présent mais il est  
14 assistant cuisinier...

15 R. C'est un homme à la retraite depuis plusieurs  
16 années, il est aide-cuisinier dans une salle de  
17 réception. D'ailleurs, où...

18 Q. **[282]** Quelle salle?

19 R. ... s'est tenu un cocktail de financement d'Union  
20 Montréal.

21 Q. **[283]** En quelle année?

22 R. Écoutez, là, de mémoire, premièrement, cette  
23 contribution s'est faite en deux mille neuf (2009)  
24 et je sais qu'il y a eu un cocktail de financement  
25 en deux mille huit (2008), à cet endroit-là.

1 Q. **[284]** Parfait. Pour le parti Union Montréal?

2 R. Pour le parti Union Montréal, oui.

3 Q. **[285]** D'accord. Donc, ça c'est nos trois... ça, ces  
4 trois-là, qui vous l'ont... le père n'étant pas là,  
5 ils ne vous l'ont pas admis, mais vous avez  
6 présumé... bien, pas présumé, vous soupçonnez que  
7 compte tenu de l'emploi du contexte et...

8 R. Exactement. On a huit adresses où les gens nous le  
9 disent...

10 Q. **[286]** O.K.

11 R. ... nous ont dit qu'ils avaient été remboursés puis  
12 on a deux adresses où on pense qu'effectivement il  
13 s'agit de prête-noms. Donc, ça fait dix adresses  
14 sur seize (10/16)

15 Q. **[287]** Qui sont suspectes, on pourrait dire?

16 R. Voilà, exactement.

17 Q. **[288]** Donc, si on continue, si on va dans le  
18 détail, justement, donc, je comprends qu'il y en a  
19 six que c'est des contributions, ça a été des gens  
20 qui ont contribué pour leurs amis, collègues...

21 R. Alors exactement, dans les six contributions  
22 volontaires, il y avait un parent d'un candidat, en  
23 fait, le donateur officiel qui était le père...  
24 était, on a compris, hospitalisé et c'est la  
25 mère... nous a dit qu'elle était la mère d'une

1 candidate. Il y avait trois adresses où il  
2 s'agissait d'amis d'un candidat, par exemple, un  
3 couple où la femme de ce candidat était la  
4 comptable de ce couple, alors donc, des gens qui  
5 avaient des liens d'amitié avec le candidat. Et on  
6 a trouvé, donc, sur ces six contributions réelles,  
7 on peut dire, deux contributions où les gens le  
8 faisaient... ils nous ont dit qu'ils le faisaient  
9 par conviction.

10 Q. **[289]** O.K. Donc, là on part de seize (16), on en a  
11 six qui sont, en apparence, bien entendu, là,  
12 légitimes, on a deux adresses que vous soupçonnez,  
13 on a la famille de trois, que se passe-t-il à  
14 l'autre adresse que vous soupçonnez sans qu'on ait  
15 nécessairement d'aveux, là, quant au fait que la  
16 personne aurait été utilisée comme prête-nom pour  
17 une contribution à un parti politique municipal?

18 R. Alors c'est une femme qui ne se souvenait pas  
19 d'avoir contribué.

20 Q. **[290]** Du tout?

21 R. Non, c'est ça. Elle ne s'en souvenait pas.

22 Q. **[291]** Et ça nous laisse donc avec huit autres  
23 adresses?

24 R. Exactement. Donc, alors, sur ces huit autres  
25 adresses, en gros, six personnes sont liées ou ont

1           été liées, ont travaillé, et caetera, avec des  
2           compagnies de construction ou des firmes  
3           d'ingénieurs ou encore des firmes de promotion  
4           immobilière. Donc, grosso modo, dans le secteur de  
5           la construction. Une personne travaille ou  
6           travaillait, là, ce n'est pas moi qui ai rencontré  
7           cette personne, dans une agence immobilière puis  
8           elle nous a dit avoir été remboursée par le  
9           candidat lui-même. Et une personne qui a été  
10          remboursée en argent liquide par le propriétaire  
11          d'un commerce.

12        Q. **[292]** D'accord. Et si... je comprends que les deux  
13          dernières personnes entrent un peu moins dans le  
14          mandat de la Commission. Les six premières, donc,  
15          qui travaillent pour des compagnies liées avec le  
16          mandat de la Commission, est-ce qu'il y a des  
17          choses particulières à souligner quant à ces six  
18          personnes-là?

19        R. Bien, la plupart nous ont dit, donc, qu'elles  
20          avaient été remboursées soit sous forme de chèque,  
21          soit par leur paye, soit par remboursement de  
22          dépenses. Donc, il y a effectivement une firme  
23          d'ingénieurs, des firmes de construction qui...  
24          certaines qui sont importantes, d'autres moins  
25          importantes et... bien voilà, c'est ça. Exactement



1 où... ou, par exemple, une société qui avait un  
2 projet de développement immobilier à Montréal.

3 Q. [293] Est-ce qu'il y a d'autres éléments que vous  
4 aimeriez souligner relativement à cette... ce que  
5 je qualifierais de cette petite enquête-là que vous  
6 avez menée au cours...

7 R. Bien, écoutez, c'est vraiment un coup de sonde.  
8 Je... on ne prétend pas, ici, que c'est une grande  
9 enquête scientifique. Évidemment, le temps est  
10 limité, c'est le soir qu'on peut faire ça. C'est  
11 quelque chose qui ne demande pas aucun pouvoir  
12 exceptionnel d'enquêteur ni de... ce n'est pas une  
13 démarche exceptionnelle, là, c'est quelque chose  
14 d'assez simple qui a été fait ici.

15 Q. [294] Est-ce que ça vous a... c'est un travail qui  
16 vous a pris, je parle les quatre ensemble, là, est-  
17 ce que c'est un travail qui a été de longue  
18 haleine?

19 R. Non, ça a été court, ça a été essentiellement trois  
20 soirs. On partait du bureau vers cinq heures et  
21 demie (5h30) puis on arrêtait vers neuf heures  
22 (9h00). Dans le cas qui m'occupe, avec Michel  
23 Comeau, on a fait ça trois soirs et l'autre équipe  
24 a fait ça deux soirs.

25 Q. [295] D'accord. Je comprends, dans les individus -

1 je vais vous nommer des gens - dans les individus,  
2 là, que... dans les six individus qui auraient été  
3 utilisés comme prête-nom, je comprends qu'il y a  
4 Richard Dion?

5 R. Oui. Qui a été vu par l'autre équipe.

6 Q. **[296]** Il y a Luce Beaudry?

7 R. Oui.

8 Q. **[297]** Il y a...

9 (10:58:51)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je pense que c'est peut-être le moment de prendre  
12 une pause à ce stade-ci, est-ce que vous permettez?

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Oui, pas de problème.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci.

17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18 REPRISE DE L'AUDIENCE

19

20 LA GREFFIÈRE :

21 Vous êtes toujours sous le même serment, Monsieur  
22 Noël.

23 R. D'accord.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Q. **[298]** Donc, lors de la suspension, Monsieur Noël,

1 j'étais à vous demander, là, parmi les individus  
2 qui ont été utilisés comme prête-noms, j'étais en  
3 train de vous en nommer, donc, on va recommencer,  
4 donc, je vous demandais si parmi les individus  
5 prête-nom, si Monsieur Dominic Dentico était l'une  
6 des personnes que vous avez rencontrées?

7 R. Oui, je l'ai rencontré avec Michel Comeau.

8 Q. **[299]** Parfait, Madame Luce Beaudry, est-ce que  
9 c'est quelqu'un qui a été rencontré par les  
10 enquêteurs de la Commission?

11 R. Exactement.

12 Q. **[300]** Madame Stéphanie Anne Garon?

13 R. On a rencontré son conjoint, puis on lui a parlé au  
14 téléphone.

15 Q. **[301]** Après coup?

16 R. Après coup.

17 Q. **[302]** O.K. et ainsi que Monsieur Richard Dion,  
18 c'est également quelqu'un que les enquêteurs de la  
19 Commission ont rencontré dans le cadre de  
20 l'enquête?

21 R. Exactement.

22 Q. **[303]** Parfait. Donc, ça complétera l'interrogatoire  
23 de Monsieur Noël et les quatre personnes dont on  
24 vient de faire état seront appelées à la barre à  
25 l'instant, à moins que mes collègues, bien sûr, ait

1 un contre-interrogatoire.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Des contre-interrogatoires de Monsieur Noël?

4 Q. **[304]** Merci Monsieur Noël.

5 R. Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[305]** Ah, Monsieur? Me Décary? Oui.

8 CONTRE-INTERROGATOIRE DE Me MICHEL DÉCARY :

9 Q. **[306]** Bonjour Monsieur Noël.

10 R. Bonjour.

11 Q. **[307]** Je vous connaissais bien dans votre ancienne  
12 vie, mais... je suis heureux de vous saluer ce  
13 matin, dans cette nouvelle guerre. Je comprends le  
14 phénomène auquel vous vous adressez, mais vous êtes  
15 au courant également que le gouvernement du Parti  
16 libéral, en deux mille (2000), a amendé la loi  
17 électorale, n'est-ce pas, pour faire en sorte  
18 que... s'assurer que la contribution, et je lis  
19 l'article 90 de la loi :

20 Doit être faite volontairement, sans  
21 compensation, ni contrepartie et elle  
22 ne peut faire l'objet d'un quelconque  
23 remboursement.

24 et qu'en plus on exige que :

25 Chaque individu signe une attestation

1 à l'effet que ça vient de ses propres  
2 fonds.

3 Et finalement:

4 Que la contribution doit être faite  
5 directement au directeur général des  
6 élections.

7 Vous êtes au courant de ça?

8 R. Écoutez, je ne suis pas un spécialiste de la loi.

9 Q. **[308]** Non. Non, mais...

10 R. Mais je suis au courant des grandes lignes de la  
11 loi.

12 Q. **[309]** Et est-ce qu'on peut dire que depuis deux  
13 mille onze (2011), parce que la loi est entrée en  
14 vigueur en décembre deux mille dix (2010), que ce  
15 problème est résolu?

16 R. Je peux seulement témoigné sur ce que j'ai fait et  
17 puis on s'est concentré, donc, sur les années deux  
18 mille cinq (2005) et deux mille neuf (2009), comme  
19 je l'ai indiqué et je n'ai pas... ce dont vous  
20 parlez n'a pas été l'objet de notre enquête, je ne  
21 peux pas témoigner à cet effet-là.

22 Q. **[310]** Pas d'autres questions.

23

24 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

25

---

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Me Décary. Et je note l'utilisation de votre  
3 Blackberry pour lire l'article de loi, ce qui est  
4 l'art moderne, sans doute.

5 Me MICHEL DÉCARY :

6 Puisque vous soulevez la question, est-ce qu'il y a  
7 une règle qui l'empêchait? Je dis ça sérieusement.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Bien, c'est que... non, sérieusement, il se peut  
10 que les BlackBerry et les autres téléphones Iphone  
11 et autres interfèrent avec le système  
12 d'enregistrement.

13 Me MICHEL DÉCARY :

14 Bon. Je vais faire attention.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Il se peut.

17 Me MICHEL DÉCARY :

18 Je m'excuse. C'est parce que je viens juste  
19 d'avoir...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Non, mais ce n'était pas un reproche que je vous  
22 faisais, Maître Décary.

23 Me MICHEL DÉCARY :

24 Très bien.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Mais, il est bon de le savoir.

3 Me MICHEL DÉCARY :

4 Et moi aussi, je vais m'efforcer de me conformer  
5 aux règles. Merci.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 On était plutôt impressionné, je pense.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Donc, pour poursuivre avec nos travaux, pour le  
10 quarante-huitième (48ième) témoin de la Commission,  
11 je demanderais monsieur Dominic Dentico à la barre,  
12 s'il vous plaît. Monsieur Dentico est représenté  
13 par... est représenté par une avocate que  
14 j'inviterais également à prendre la place réservé  
15 aux avocats des témoins. Il s'agit de maître Sophie  
16 Dormeau, D-O-R-M-E-A-U. C'est bien ça, consoeur?

17 LA GREFFIÈRE :

18 Si vous voulez vous lever pour être assermenter,  
19 Monsieur, s'il vous plaît.

20 M. DOMINICO DENTICO :

21 Pardon?

22 LA GREFFIÈRE :

23 Si vous voulez vous lever pour être assermenté.

24

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce quatorzième (14ième)  
2 jour du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 DOMINICO DENTICO,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[311]** Bonjour, Monsieur Dentico, je vous remercie  
11 beaucoup de vous être présenté ce matin pour  
12 répondre aux quelques questions. Juste avant pour  
13 mettre en contexte, je comprends que vous avez été  
14 rencontré par deux enquêteurs de la Commission dans  
15 les derniers jours, dans les dernières journées ou  
16 dernières semaines.

17 R. Oui.

18 Q. **[312]** O.K. Ils sont allés sonner à votre porte et  
19 vous ont eux-mêmes approchés?

20 R. Oui.

21 (11:31:12)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[313]** Approchez-vous, Monsieur Dentico, du micro,  
24 s'il vous plaît. Merci.

25 R. Oui.



1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. **[314]** Vous pouvez également reculer le micro, si  
3 ça... Un n'empêche pas l'autre. D'accord.

4 R. Oui.

5 Q. **[315]** Donc, vous êtes directeur de l'informatique?

6 R. Oui.

7 Q. **[316]** Auprès de quelle entreprise?

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Est-ce que l'entreprise a un quelconque lien avec  
10 les activités?

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 J'en viens... Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui?

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Une entreprise que...

21 Q. **[317]** Donc, pour quelle entreprise travaillez-vous,  
22 Monsieur Dentico?

23 R. Présentement, Réseaux Mems.

24 Q. **[318]** O.K. Et entre deux mille un (2001) et deux  
25 mille neuf (2009), pour quelle entreprise

1           travailliez-vous?

2           R. Louisbourg SBC.

3           Q. **[319]** Vous travaillez pour Louisbourg SBC, mais je  
4           crois qu'il y a eu certains changements au niveau  
5           de la dénomination sociale de l'entreprise?

6           R. Je ne suis pas au courant des aspects fiscaux.

7           Q. **[320]** Quand vous avez quitté, en deux mille...

8           R. Je n'ai pas quitté.

9           Q. **[321]** Vous avez quitté en quelle année?

10          R. Je n'ai pas quitté, là. Ça fait vingt (20) ans que  
11          je suis avec le groupe.

12          Q. **[322]** O.K. Je reviens, d'abord, à votre première  
13          réponse. Quand je demande l'entreprise pour  
14          laquelle vous travaillez actuellement, vous avez  
15          dit?

16          R. C'est Réseaux Mems. Qui est un groupe... C'est une  
17          compagnie qui appartient au groupe, qui doit  
18          appartenir au groupe de Louisbourg SBC, j'imagine.

19          Q. **[323]** Qui s'occupe de toute la question  
20          informatique des compagnies...

21          R. Oui. Oui.

22          Q. **[324]** Qui est le propriétaire, à votre  
23          connaissance, de cette entreprise-là?

24          R. À ma connaissance?

25          Q. **[325]** Oui?

1 R. Monsieur Accurso.

2 Q. **[326]** Antonio Accurso?

3 R. Oui.

4 Q. **[327]** À votre connaissance, comme je vous dis.

5 R. À ma connaissance.

6 Q. **[328]** Et donc vous nous disiez depuis environ vingt  
7 (20) ans, vous travaillez pour le groupe, qu'on va  
8 appeler le Groupe Louisbourg, là? Ça va inclure  
9 toutes les entreprises.

10 R. Simard Beaudry. Ça a commencé en quatre-vingt-douze  
11 (92), Simard Beaudry.

12 Q. **[329]** Vous avez commencé chez Simard Beaudry?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[330]** Monsieur, j'aimerais ça si vous étiez capable  
15 d'articuler un petit peu plus, parce que j'ai de la  
16 difficulté...

17 R. Parce que je suis un peu nerveux. C'est un peu  
18 difficile.

19 Q. **[331]** Oui, mais vous n'avez pas besoin d'être  
20 nerveux.

21 R. Ah... C'est vous qui le dites.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Q. **[332]** Donc, vous débutez en quatre-vingt-douze  
24 (92). On va essayer de faire ça court, Monsieur  
25 Dentico. Donc, vous débutez en quatre-vingt-douze

1 (92) chez Simard Beaudry?

2 R. J'ai toujours été directeur informatique pour  
3 Simard Beaudry.

4 Q. **[333]** O.K. Parfait. Et entre deux mille un (2001)  
5 et deux mille neuf (2009), approximativement, juste  
6 une idée de la grandeur, quel est votre revenu?  
7 Brut, évidemment, avant impôt.

8 R. À chaque année?

9 Q. **[334]** Bien, deux mille un (2001) à deux mille neuf  
10 (2009), là. Vous pouvez me dire en deux mille un  
11 (2001), ce qu'il était, et en deux mille neuf  
12 (2009), combien vous gagniez. Une idée de grandeur,  
13 encore une fois. Environ. Vous pouvez débiter votre  
14 réponse par « environ ».

15 R. Environ, arrondi au cinq mille (5 000), dix mille  
16 (10 000), au mille (1 000), ou...

17 Q. **[335]** Allez-y comme vous le sentez.

18 R. Je ne sais pas, cinquante mille (50 000) à  
19 soixante-dix mille (70 000), à quatre-vingt-dix  
20 mille (90 000)?

21 Q. **[336]** Vous, la politique, est-ce que vous suivez  
22 ça, personnellement?

23 R. Pas du tout.

24 Q. **[337]** Tant provinciale que municipale, ce n'est pas  
25 un intérêt du tout pour vous?

1 R. Non.

2 Q. **[338]** Donc, de votre propre initiative, vous n'avez  
3 jamais fait de contributions politiques? Je veux  
4 dire, de votre propre chef, en disant « Moi je vais  
5 appuyer tel parti parce que je crois en ce parti-  
6 là, ou je vais appuyer plutôt celui-ci, pour des  
7 raisons politiques idéologiques? »

8 R. Non.

9 Q. **[339]** Non. Est-ce qu'on vous a déjà demandé de  
10 faire une contribution à un parti politique?

11 R. Oui. Vous avez les chèques en main.

12 Q. **[340]** Mais, sauf que...

13 R. Allez-y.

14 Q. **[341]** On va exposer...

15 R. Allez-y.

16 Q. **[342]** ... votre situation...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[343]** Bon, expliquez-nous dans quelles  
19 circonstances vous en êtes venu à contribuer à des  
20 partis politiques.

21 R. On m'a demandé de faire un chèque à un parti  
22 politique parce que... Puis j'allais être remboursé  
23 par la compagnie.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Q. **[344]** Est-ce qu'on vous dit pourquoi on vous

1 demande de contribuer à un parti politique?

2 R. Je ne m'en... Honnêtement, je ne m'en rappelle pas.

3 Q. **[345]** Qui qui vous demande ça?

4 R. C'est mon patron dans le temps.

5 Q. **[346]** C'est quoi le nom de votre patron?

6 R. Charles Caruana.

7 Q. **[347]** Est-ce que c'est le comptable, le contrôleur  
8 de la compagnie?

9 R. V.-p. finances.

10 Q. **[348]** V.-p. finances de la compagnie. Et la  
11 première fois qu'il va vous demander de faire une  
12 contribution à un parti politique, c'est en quelle  
13 année?

14 R. Je ne m'en rappelle pas. Honnêtement, je ne m'en  
15 rappelle pas.

16 Q. **[349]** On va vous aider à vous rafraîchir la  
17 mémoire, parce que ça fait un certain temps, puis  
18 vous en avez fait quelques-unes. Je demanderais à  
19 madame Blanchette d'exposer l'onglet 1 des pièces  
20 de monsieur Dentico, et on va d'ores et déjà le  
21 produire sous la pièce 48P, et là je vais avoir  
22 besoin de l'aide de la greffière pour la  
23 numérotation.

24 LA GREFFIÈRE :

25 555.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Donc, 48P-555.

3

4 48P-555 : Données du Directeur général des  
5 élections du Québec (DGE) concernant  
6 les dons faits par Domenic Dentico aux  
7 partis politiques provinciaux

8

9 Q. [350] On va commencer, Monsieur Dentico, avec vos  
10 contributions au niveau provincial. Je vais vous  
11 demander de prendre quelques instants... Je vous  
12 avais communiqué, par l'entremise de votre avocat,  
13 ces documents-là, vous avez eu l'occasion de les  
14 consulter. Je vous demanderais quand même de les  
15 regarder de nouveau et de confirmer aux  
16 commissaires qu'il s'agit bien, que cela représente  
17 bien la réalité, au meilleur de votre connaissance.

18 R. Au meilleur de mes connaissances, et vous avez les  
19 chèques en main, ça fait que... Oui.

20 Q. [351] Donc, je comprends que, on voit au tableau...  
21 C'est des données, encore une fois, du Directeur  
22 général des élections du Québec, de deux mille deux  
23 (2002) à deux mille neuf (2009). On va constater  
24 une contribution de trois mille dollars (3 000 \$)  
25 au Parti libéral du Québec en deux mille trois

1 (2003), cinq, deux mille six (2006), de cinq cents  
2 dollars (500 \$) en deux mille sept (2007), de deux  
3 mille cinq cents dollars (2 500 \$) en deux mille  
4 huit (2008), ainsi que de cinq cents dollars  
5 (500 \$) en deux mille neuf (2009). On va également  
6 voir, dans la colonne de droite, que l'Action  
7 démocratique du Québec a reçu deux mille cinq cents  
8 dollars (2 500 \$) en deux mille trois (2003), qui,  
9 je le rappelle, était une année électorale. Donc,  
10 c'est monsieur Caruana qui vous a demandé de faire  
11 l'entièreté des contributions que l'on voit à  
12 l'écran, Monsieur Dentico?

13 R. J'imagine que oui. C'était mon patron, directement,  
14 depuis deux mille un (2001).

15 Q. **[352]** Est-ce que vous vous rappelez  
16 particulièrement de l'année deux mille trois  
17 (2003), et du fait que vous devez contribuer à la  
18 fois... bien, qu'il vous demande de contribuer à la  
19 fois au Parti libéral et à l'Action démocratique?

20 R. Je... Je ne me rappelle pas exactement.

21 Q. **[353]** Vous n'avez pas de souvenir précis de deux  
22 mille trois (2003)?

23 R. Non. Pas... Pas vraiment. Ça fait dix (10) ans.

24 Q. **[354]** Donc on voit, là, qu'au niveau provincial  
25 vous avez contribué quinze mille cinq cents dollars



1 (15 500 \$) au Parti libéral, et deux mille cinq  
2 cents (2 500) à l'ADQ. Est-ce que ces montants-là,  
3 Monsieur Dentico, soit quinze mille cinq cents  
4 dollars (15 500 \$), plus deux mille cinq cents  
5 dollars (2 500 \$), donc dix-huit mille dollars  
6 (18 000 \$), est-ce que ces sommes-là vous ont été  
7 remboursées de quelque façon que ce soit par votre  
8 employeur?

9 R. Oui.

10 Q. **[355]** De quelle façon, est-ce que vous vous en  
11 souvenez?

12 R. C'est par compte de dépenses.

13 Q. **[356]** Donc, vous, à chaque mois vous remplissez vos  
14 comptes de dépenses, et lorsque vous faisiez une  
15 contribution, vous rajoutiez un montant équivalent  
16 à la contribution que vous aviez versée?

17 R. Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[357]** Qu'est-ce que vous inscriviez sous cette  
20 rubrique-là, dans votre compte de dépenses?

21 R. Je ne les ai pas en main, je ne m'en rap...  
22 Honnêtement, je ne m'en rappelle pas, mais ça doit  
23 être peut-être...

24 Q. **[358]** Mais est-ce qu'il s'agissait de gonfler une  
25 facture ou d'écrire...

1 R. Ça doit être... je ne sais pas, il faudrait que je  
2 regarde, ça doit être du kilométrage ou...

3 Q. **[359]** Du kilométrage, O.K. Merci.

4 Me SIMON TREMBLAY :

5 Q. **[360]** Savez-vous ou avez-vous pu constater si,  
6 suite à ces contributions-là, du Parti libéral ou à  
7 l'ADQ, il y a eu quelques avantages que ce soit  
8 pour l'entreprise? Avez-vous pu constater ça  
9 personnellement?

10 R. Je ne suis pas courant. Je ne suis pas au courant  
11 d'aucun de ces...

12 Q. **[361]** Vous n'avez pas rien constaté?

13 R. Je ne suis pas à ce niveau-là de...

14 Q. **[362]** Savez-vous si d'autres de vos collègues ont  
15 été invités à faire le même exercice que monsieur  
16 Caruana vous a demandé de faire?

17 R. Honnêtement, je ne suis pas au courant. Je ne suis  
18 pas au courant de ça.

19 Q. **[363]** En avez-vous déjà discuté entre collègues?

20 R. Non. Non.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Si on expose cette fois-ci, Madame Blanchette, les  
23 contributions... l'onglet 2, les contributions...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Juste avant d'y arriver.

1 Q. **[364]** Est-ce que cela vous donnait... vous aviez  
2 reçu un d'impôt?

3 R. Oui.

4 Q. **[365]** Alors donc, vous faisiez une demande pour  
5 recevoir...

6 R. On ne fait pas une demande, on le reçoit  
7 automatiquement par la poste.

8 Q. **[366]** Non, mais vous l'annexiez à votre rapport  
9 d'impôt?

10 R. Oui. Oui.

11 Q. **[367]** Parfait. Merci.

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Si on pouvait donc, Madame Blanchette, j'étais à  
14 dire, exposer l'onglet, qu'on produira sous  
15 48P-556, qui sont, cette fois-ci, les contributions  
16 au niveau municipal de monsieur Dentico.

17

18 48P-556 : Données du Directeur général des  
19 élections du Québec (DGE) concernant  
20 les dons faits par Domenic Dentico aux  
21 partis politiques municipaux.

22

23 Q. **[368]** Donc, je vous demande, encore une fois, de  
24 faire le même exercice, Monsieur Dentico, de  
25 regarder à l'écran et de vérifier les

1 contributions. Donc, on a cinq contributions de  
2 mille dollars (1 000 \$), une en deux mille un  
3 (2001), faites à Vision Montréal et trois autres...  
4 quatre autres, en deux mille trois (2003), deux  
5 mille quatre (2004), deux mille huit (2008) et deux  
6 mille neuf (2009), faites à Union Montréal. Est-ce  
7 que ces contributions, au meilleur de votre  
8 souvenir, représentent bien la réalité, Monsieur  
9 Dentico?

10 R. Il faudrait... j'imagine que vous avez les chèques  
11 en main, il faudrait... je ne m'en rappelle pas,  
12 c'est vraiment trop longtemps.

13 Q. **[369]** Mais vous vous rappelez à plusieurs reprises  
14 avoir fait des contributions à la demande de  
15 monsieur Caruana?

16 R. À quelques reprises. Maintenant, si c'est  
17 exactement ceux-là, s'il est mentionné exactement  
18 là c'est parce que l'ai remis.

19 Q. **[370]** Quand vous regardez ça, vous n'êtes pas  
20 surpris, là, c'est...

21 R. Non.

22 Q. **[371]** ... des chiffres qui...

23 R. Je ne suis pas surpris.

24 Q. **[372]** C'est des données qui représentent la... qui  
25 ne sont pas disproportionnées par rapport à la

1           réalité, à votre meilleure connaissance?

2           R. Oui, j'imagine que ça doit être réaliste.

3           Q. **[373]** Et donc, quand vous contribuez, cinq mille  
4           dollars (5 000 \$), à des partis politiques  
5           municipaux c'est également à la demande de monsieur  
6           Caruana?

7           R. C'était mon patron dans le temps.

8           Q. **[374]** Dois-je comprendre que c'est un oui à la  
9           question que je vous pose?

10          R. Oui.

11          Q. **[375]** Ces cinq mille dollars-là (5 000 \$), est-ce  
12          qu'ils vous ont été remboursés à même vos comptes  
13          de dépenses, de la même façon que vos contributions  
14          politiques provinciales?

15          R. Effectivement.

16          Q. **[376]** Et je pose également la même question que  
17          madame la présidente, est-ce que... j'imagine que  
18          vous avez mis ça dans vos déclarations d'impôt,  
19          vous avez pu bénéficier d'un retour d'impôt de  
20          quelques trois cents dollars (300 \$) ou quelque  
21          chose comme ça?

22          R. C'est un crédit d'impôt, je crois, oui.

23          Q. **[377]** Un crédit d'impôt.

24          R. Au provincial.

25          Q. **[378]** Et j'imagine que si vous n'avez pas parlé des

1 contributions politiques au niveau provincial entre  
2 collègues, est-ce que vous en avez parlé...

3 R. Non, non.

4 Q. **[379]** ... quant aux contributions politiques  
5 municipales?

6 R. Non. Honnêtement, non.

7 Q. **[380]** Est-ce que vous avez pu voir certains  
8 avantages ou bénéfiques que l'entreprise aurait pu  
9 avoir suivant ces contributions-là au niveau  
10 municipal?

11 R. Non, je ne suis pas au courant de rien de...

12 Q. **[381]** Et quand monsieur Caruana vient vous voir, je  
13 sais que ça fait un certain temps, mais quand...  
14 maintenant qu'on a fait un peu le récapitulatif de  
15 ça, quand il vient vous voir, comment il vous  
16 présente ça, est-ce qu'il vous dit : « Monsieur  
17 Dentico... » ou peut-être carrément « Domenic,  
18 veux-tu me faire un chèque, je vais te  
19 rembourser », comment qu'il vous présente ça?

20 R. Écoutez, ça fait très longtemps, la dernière fois  
21 c'est « v'là » quatre ans. Exactement, les paroles  
22 exactes, je ne m'en rappelle pas mais...

23 Q. **[382]** Mais sans entrer dans les paroles exactes...

24 R. J'imagine que ça doit être dans un système, dans le  
25 sens que : « Tu veux-tu faire un chèque parce que

1 tu habites sur l'île de Montréal puis on va te  
2 rembourser. Puis c'est un avantage fiscal »,  
3 puis...

4 Q. **[383]** Parce que vous...

5 R. Moi, à ma connaissance, je pensais que c'était  
6 légal.

7 Q. **[384]** Vous ne saviez pas que c'était illégal à ce  
8 moment-là, quand vous...

9 R. Je ne l'aurais pas fait. Je veux certainement pas  
10 me présenter aujourd'hui, je n'avais pas le choix.

11 Q. **[385]** Et vos bureaux sont à Laval, c'est ça?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[386]** Et nous vous en remercions, Monsieur.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. **[387]** Vos bureaux sont à Laval, Monsieur Dentico,  
16 c'est là que vous travaillez?

17 R. Oui.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Je n'ai plus de question pour monsieur Dentico.

20 Q. **[388]** Je vous remercie beaucoup, à l'instar de  
21 madame la présidente, d'avoir pris le temps de vous  
22 déplacer ce matin.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Est-ce que quelqu'un veut contre-interroger  
25 monsieur?

1 Q. [389] Merci beaucoup, Monsieur.

2

3 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

4

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 La seconde personne que j'inviterais à la barre  
7 c'est madame Luce Beaudry.

8 Me MICHEL VLEMINCKX :

9 Madame, Monsieur les Commissaires. Maître  
10 Vleminckx, je représente madame Beaudry.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Très bien.

13 Me MICHEL VLEMINCKX :

14 Oui, oui, j'attends juste qu'elle arrive.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bonjour, Madame Beaudry.

17 Mme LUCE BEAUDRY :

18 Bonjour.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Si vous voulez vous lever pour être assermentée,  
21 s'il vous plaît.

22

23

24



1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce quatorzième (14ième)  
2 jour du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 LUCE BEAUDRY,

7

8 LAQUELLE, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉE PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[390]** Bonjour, Madame Beaudry. Avant tout, je vous  
12 remercie beaucoup de nous avoir... d'avoir pris le  
13 temps ce matin de vous déplacer pour venir répondre  
14 aux quelques questions que j'aurai pour vous.

15 Alors...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[391]** Approchez-vous, Madame Beaudry. Approchez-  
18 vous un petit peu plus du micro. Merci.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. **[392]** Donc, quel emploi occupez-vous actuellement,  
21 Madame Beaudry?

22 R. Commis.

23 Q. **[393]** O.K. Est-ce que c'est le même emploi que vous  
24 occupiez en deux mille cinq (2005) et en deux mille  
25 huit (2008)?

1 R. Ça fait trente-deux (32) ans que je suis là.

2 Q. **[394]** Après de quelle entreprise oeuvrez-vous?

3 R. Leroux Beaudoin Hurrens.

4 Q. **[395]** Dans quel domaine d'activités oeuvre cette  
5 entreprise-là?

6 R. Ingénierie.

7 Q. **[396]** C'est...

8 R. Des ingénieurs.

9 Q. **[397]** Des ingénieurs. Est-ce qu'ils oeuvrent...  
10 dans quelles régions concentrent-ils leurs  
11 activités?

12 R. Montréal, Laval, où il y a des contrats.

13 Q. **[398]** O.K. Sans entrer dans les détails de vos  
14 revenus là, en deux mille cinq (2005) et deux mille  
15 huit (2008), environ, une idée de grandeur, quel  
16 est votre revenu annuel?

17 R. Trente mille (30 000 \$).

18 Q. **[399]** Environ trente mille dollars (30 000 \$)?

19 R. Oui.

20 Q. **[400]** Très bien. Est-ce que vous êtes quelqu'un de  
21 politisé, d'impliqué politiquement...

22 R. Pas du tout.

23 Q. **[401]** ... qui suit la politique?

24 R. Pas du tout.

25 Q. **[402]** La politique municipale, ça ne vous intéresse

1 pas?

2 R. Non.

3 Q. **[403]** Votez-vous aux élections municipales?

4 R. Oui.

5 Q. **[404]** Mais, pas plus.

6 R. Pas plus.

7 Q. **[405]** Vous n'êtes pas une grande fervente.

8 R. Non.

9 Q. **[406]** Donc, je comprends que devant votre manque  
10 d'intérêt pour la chose, vous n'avez certainement  
11 pas de votre propre initiative donné de l'argent à  
12 un parti politique?

13 R. Exactement.

14 Q. **[407]** Est-ce qu'on vous a demandé tout de fois de  
15 faire cet exercice là, de faire une contribution...

16 R. Oui.

17 Q. **[408]** ... à un parti politique?

18 R. Oui.

19 Q. **[409]** O.K., en quelle année on vous a demandé ça  
20 pour la première fois?

21 R. Deux mille cinq (2005).

22 Q. **[410]** O.K., est-ce que c'est la seule fois qu'on  
23 vous a demandé de faire une contribution?

24 R. Et deux mille huit (2008).

25 Q. **[411]** On vous a demandé ça deux (2) fois?

1 R. Oui.

2 Q. **[412]** Qui vous a fait cette demande là?

3 R. Madame Loraine Gingras.

4 Q. **[413]** Quelle fonction occupe t-elle au sein de  
5 l'entreprise?

6 R. C'est elle qui s'occupe beaucoup de  
7 l'administration.

8 Q. **[414]** Est-ce qu'elle a un titre particulier qui  
9 vient avec ses fonctions?

10 R. Directrice administrative peut-être.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[415]** J'ai pas compris.

13 R. Directrice peut-être.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. **[416]** Et donc en deux mille cinq (2005), elle va  
16 vous demandez une première fois de contribuer à un  
17 parti politique, je sais que ça fait un certain  
18 temps mais est-ce que vous vous rappelez comment  
19 cette demande là, parce que c'est la première fois  
20 qu'on, c'est la seule fois dans votre vie, à  
21 l'exception de deux mille huit (2008) bien entendu,  
22 mais c'est la première fois qu'on va vous demander  
23 de faire ça. Est-ce que vous vous en rappelez  
24 comment qu'on vous fait cette demande là?

25 R. Bien on m'a demandé de faire un chèque, puis elle

1 m'a remboursé puis c'est tout.

2 Q. **[417]** Mais elle vous fait venir dans son bureau ou  
3 elle va vous voir dans votre bureau pour faire  
4 cette demande là?

5 R. Je pense c'est dans son bureau.

6 Q. **[418]** Dans son bureau?

7 R. Mais c'est vague.

8 Q. **[419]** Puis donc elle vous dit: «Madame Beaudry  
9 faites moi un chèque de mille dollars (1 000 \$)  
10 adressé à un parti politique X et je vais vous  
11 redonner de l'argent?»

12 R. Oui.

13 Q. **[420]** Est-ce que vous allez être remboursée par  
14 chèque, par argent comptant ou via vos comptes de  
15 dépenses?

16 R. Non, j'ai pas de comptes de dépenses.

17 Q. **[421]** O.K.

18 R. C'était de l'argent.

19 Q. **[422]** Comptant?

20 R. Oui.

21 Q. **[423]** Et est-ce que l'argent comptant vous est  
22 remis simultanément?

23 R. Oui.

24 Q. **[424]** À vous qui remettez le chèque?

25 R. Hum, hum.

1 Q. **[425]** Est-ce que c'est vous qui choisissez votre  
2 parti politique ou on vous...

3 R. Non.

4 Q. **[426]** ... suggère fortement un parti?

5 R. Non, c'est eux.

6 Q. **[427]** Est-ce que vous vous souvenez de quel parti,  
7 quel parti, pardon, on vous suggère?

8 R. Je sais que c'est à Montréal, Union Montréal peut-  
9 être, ça se peut-tu?

10 Q. **[428]** Ça se peut effectivement, on va juste vous  
11 aider à vous rafraîchir la mémoire et confirmer le  
12 tout. Madame Blanchette, l'onglet 1 des pièces de  
13 Madame Beaudry, que l'on produira sous la quote  
14 49P-557 et qui à l'instar du témoin précédent  
15 constitue les données du Directeur général des  
16 élections concernant les dons faits par Madame  
17 Beaudry au partis politiques municipaux, on a donc  
18 deux mille cinq (2005) et deux mille huit (2008),  
19 mille dollars (1 000 \$) à Union Montréal.

20

21 49P-557 Données du Directeur général des  
22 élections du Québec (DGE) concernant  
23 les dons faits par Luce Beaudry aux  
24 partis politiques municipaux

25

1                   Donc ça représente bien ce que vous disiez  
2                   à votre témoignage et quel avantage on vous laisse  
3                   miroiter, on vous?

4                   R. L'impôt.

5                   Q. **[429]** C'est le seul avantage que?

6                   R. Oui.

7                   Q. **[430]** Est-ce que vous allez effectivement mettre ça  
8                   dans vos déclarations d'impôts pour avoir le crédit  
9                   en deux mille cinq (2005) et en deux mille huit  
10                  (2008)?

11                 R. En deux mille cinq (2005) oui, deux mille huit  
12                 (2008) je me souviens que j'ai pas pris le reçu.

13                 Q. **[431]** Est-ce qu'il y a une raison particulière?

14                 R. Parce que je me suis dit c'est pas à moi, c'est pas  
15                 moi qui l'a payé.

16                 Q. **[432]** Est-ce qu'on vous l'a demandé après deux  
17                 mille huit (2008)? Est-ce qu'on vous a redemandé,  
18                 pardon...

19                 R. Non.

20                 Q. **[433]** ...de faire de des contributions?

21                 R. Non.

22                 Q. **[434]** À l'exception de deux mille cinq (2005), deux  
23                 mille huit (2008), est-ce qu'on vous a fait des  
24                 demandes que vous avez refusées en d'autre temps?

25                 R. Oui, j'ai refusé une (1) année, puis après ça

1 c'était fini.

2 Q. **[435]** En quelle année vous avez refusé?

3 R. Je me souviens plus de rien, là-dessus.

4 (11:48:15)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Est-ce que c'était après deux mille huit (2008)?

7 R. D'après moi non, d'après moi c'est, c'est pas mal  
8 deux mille huit (2008) même.

9 Q. **[436]** Mais vous avez donné en deux mille huit  
10 (2008)?

11 R. Oui, c'est ça.

12 Q. **[437]** Donc, quand vous avez refusé, c'est après  
13 deux mille huit (2008)?

14 R. Ça devrait, je m'en souviens plus, c'est trop long.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Q. **[438]** Est-ce que vous avez constaté vous,  
17 évidemment personnellement, avez-vous constaté si  
18 l'entreprise a pu bénéf... a eu quelconques  
19 bénéfices suite aux contributions que vous avez  
20 faites en leur nom?

21 R. Moi, en tant que commis je peux pas voir ça parce  
22 que j'ai pas accès au dossier...administratif.

23 Q. **[439]** Donc, c'est un peu impossible pour vous  
24 d'avoir constaté ça...

25 R. Oui, c'est ça



1 Q. **[440]** ...c'est ça vous nous dites?

2 R. Oui.

3 Q. **[441]** Donc la réponse est non?

4 R. Est non.

5 Q. **[442]** Est-ce qu'entre collègues vous discutez de?

6 R. Non.

7 Q. **[443]** Même pas après coup?

8 R. Pas du tout.

9 Q. **[444]** Est-ce qu'aujourd'hui, maintenant qu'on voit  
10 avec la présence de la Commission et des sujets  
11 qu'elle y touche et la présence médiatique, est-ce  
12 que vous en discuté, vous en avez discuté récemment  
13 avec vos collègues en disant: «On m'a demandé de  
14 faire une contribution en deux mille cinq (2005) ou  
15 en deux mille huit (2008)?»

16 R. Non, j'en n'ai pas parlé.

17 Q. **[445]** Bien je vous remercie beaucoup de vous être  
18 déplacée ce matin, je sais pas si vous avez des  
19 questions, Madame la Présidente, Monsieur le  
20 Commissaire?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Alors est-ce que quelqu'un a un contre-  
23 interrogatoire? Alors, non, merci beaucoup Madame  
24 Beaudoin, Madame Beaudry, je m'excuse.

25 R. Ce n'est pas grave.

1 Me MICHEL VLEMINCKX :

2 On s'était reconnu.

3 R. Ah! Oui.

4

5 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

6

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Le prochain témoin, Madame la Présidente, ce sera  
9 donc Stéphanie Anne Garon. Je ne sais pas si madame  
10 Garon pouvait approcher.

11 (11:51:10)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bonjour, Madame Garon.

14 Mme STÉPHANIE ANNE GARON :

15 Bonjour.

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce quatorzième (14ième)  
2 jour du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 STÉPHANIE ANNE GARON, Chargé de projet - Bureau des  
7 grands projets à la Ville de Montréal

8

9 LAQUELLE, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 INTERROGÉE PAR Me SIMON TREMBLAY :

12 Q. **[446]** Merci, beaucoup, Madame la Greffière. Vous  
13 pouvez prendre place, Madame Garon. Je vous  
14 remercie beaucoup de vous être déplacée. Je sais  
15 qu'effectivement vous avez un nouveau-né qui vous  
16 occupez, donc ce ne sera pas très long et je vous  
17 remercie une fois de plus. Madame Garon, votre  
18 témoignage va davantage porter sur l'année deux  
19 mille neuf (2009). Donc, quel emploi occupiez-vous  
20 en deux mille neuf (2009)?

21 R. En deux mille neuf (2009), j'étais directrice au  
22 développement à la Société de développement Angus.

23 Q. **[447]** O.K. Que fait l'entreprise? Dans quel domaine  
24 oeuvre l'entreprise Société de développement Angus?

25 R. C'est une société de développement qui fait des

1           projets, donc qui intègre beaucoup les valeurs de  
2           développement durable et de réinsertion sociale.

3           Q. **[448]** Je crois qu'il y a certains projets à  
4           Montréal qui sont bien connus qui ont été faits par  
5           la Société de développement Angus. On parle  
6           notamment, je pense, des Shops Angus, est-ce que ça  
7           se peut?

8           R. Oui.

9           Q. **[449]** ... bien connus qui ont été faits par la  
10          Société de développement Angus, si on parle  
11          notamment, je pense des Shops Angus, est-ce que ça  
12          se peut?

13          R. Oui.

14          Q. **[450]** Et un d'une partie, du moins, du Quartier des  
15          spectacles?

16          R. Oui.

17          Q. **[451]** Ou du moins l'immeuble, un immeuble en  
18          particulier?

19          R. Oui.

20          Q. **[452]** Lequel?

21          R. Il y a deux projets au centre-ville, le 222 et le  
22          quadrilatère Saint-Laurent.

23          Q. **[453]** O.K. Juste pour qu'on se comprenne bien, le  
24          222, ça, c'est l'immeuble coin sud-est de Sainte-  
25          Catherine et Saint-Laurent?

1 R. Hum hum.

2 Q. **[454]** Et l'autre, c'est au nord du Monument  
3 national et notamment avec le litige avec le Café  
4 Cléopâtre, là, c'est... on parle de ce terrain-là?

5 R. Oui.

6 Q. **[455]** Pendant combien d'années avez-vous travaillé  
7 auprès de cette entreprise-là?

8 R. Seize (16) mois.

9 Q. **[456]** Donc, de quelle année à quelle année?

10 R. De deux mille neuf (2009) à deux mille dix (2010).

11 Q. **[457]** Sans entrer dans les détails, juste pour nous  
12 donner une idée de grandeur, là, vous faisiez quel  
13 revenu annuellement, en... bien pendant votre année  
14 (inaudible)

15 R. Entre quatre-vingts (80) et cent mille (100 000 \$).

16 Q. **[458]** Vous, est-ce que vous êtes quelqu'un de  
17 politisé, qui suit la politique activement ou qui  
18 est intéressé par la chose politique?

19 R. Oui.

20 Q. **[459]** Est-ce que vous êtes assez intéressée à un  
21 point tel de prendre votre propre argent et de le  
22 donner à un parti politique pour le supporter?

23 R. Non.

24 Q. **[460]** Est-ce qu'on vous a déjà demandé, toutefois,  
25 de contribuer à un parti politique?

1 R. Oui.

2 Q. **[461]** C'est en quelle année qu'on vous a demandé de  
3 contribuer à un parti politique?

4 R. En deux mille neuf (2009).

5 Q. **[462]** Et c'était à quel niveau... au niveau  
6 politique, c'était au niveau provincial, municipal  
7 ou fédéral?

8 R. Municipal.

9 Q. **[463]** O.K. Est-ce que vous vous souvenez à quel  
10 parti on vous a demandé de contribuer?

11 R. Union Montréal.

12 Q. **[464]** À ce stade-ci Madame Blanchette, je vous  
13 demanderais d'exhiber...

14 R. Pardon?

15 (11:53:46)

16 Q. **[465]** Non, je parlais à la technicienne. Donc  
17 Madame Blanchette, je vous demanderais d'exhiber  
18 l'onglet 1 des pièces de Madame Garon. Ça se trouve  
19 encore une fois, je ne répéterai pas le nom, mais  
20 ce sont les données du Directeur général des  
21 élections. On voit une contribution en deux mille  
22 neuf (2009) de la part de madame Garon à Union  
23 Montréal. Donc, je vais produire cette pièce-là  
24 sous 49...

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 50

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 50P...

5 LA GREFFIÈRE :

6 P558

7

8 50P-558: Données du Directeur général des  
9 élections du Québec (DGE) concernant  
10 le don fait par Stéphanie Anne Garon  
11 aux partis politiques municipaux

12

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Q. **[466]** Est-ce qu'on vous a remboursé, Madame Garon,  
15 pour ce mille dollars (1 000 \$), là?

16 R. Oui.

17 Q. **[467]** Sous quelle forme le remboursement a pris  
18 forme?

19 R. Compte de dépenses, kilométrage, exactement, je ne  
20 m'en souviens pas.

21 Q. **[468]** Dans vos comptes... vous avez rajouté mille  
22 dollars (1 000 \$) dans le compte de dépenses qui  
23 correspondait avec le moment...

24 R. Oui.

25 Q. **[469]** ... où vous avez fait la contribution?

1 R. Oui.

2 Q. **[470]** Qui vous avait demandé de faire cette  
3 contribution-là?

4 R. Mon employeur.

5 Q. **[471]** Est-ce qu'il y a un individu, une personne  
6 physique, un individu en particulier qui vous avait  
7 adressé cette demande-là?

8 R. Oui, je ne me souviens pas le contexte, mais oui,  
9 c'est...

10 Q. **[472]** C'est quoi le nom de cette personne-là?

11 R. Christian Yaccarini.

12 Q. **[473]** O.K. Vous ne vous souvenez plus du con...  
13 est-ce q... Christian Yaccarini, c'était quoi son  
14 poste dans l'entreprise?

15 R. Le président.

16 Q. **[474]** Il était président?

17 R. Oui.

18 Q. **[475]** Savez-vous s'il l'est encore aujourd'hui?

19 R. Oui.

20 Q. **[476]** Et vous dites que vous ne vous rappelez pas  
21 exactement le contexte précis, mais si on fait un  
22 exercice, ça fait comme trois ou quatre ans, ce  
23 n'est pas très long. Est-ce que c'était, par  
24 exemple, dans son bureau ou dans votre bureau ou  
25 dans le couloir?



1 R. Je... je ne peux pas répondre, je ne le sais pas.

2 Q. **[477]** Vous ne vous rappelez pas?

3 R. Non.

4 Q. **[478]** Et comment il vous présente ça? Est-ce qu'il  
5 vous dit... est-ce qu'il vous justifie la raison?  
6 Est-ce qu'il vous explique pourquoi il veut que  
7 vous fassiez ça ou il vous le demande simplement?

8 R. Non, ça a été demandé simplement.

9 Q. **[479]** Et vous, vous répondez quoi lorsqu'on vous  
10 demande d'être utilisé comme prête-nom?

11 R. Je ne voyais rien de mal dans ça, là.

12 Q. **[480]** Donc, est-ce qu'il vous parle, lui, des  
13 déductions fiscales ou il parle d'avantages  
14 quelconques à faire...?

15 R. Non, non.

16 Q. **[481]** Il vous demande ça plus, quoi, comme une  
17 faveur? « Peux-tu, s'il vous plaît me faire un  
18 chèque, je vais te rembourser »?

19 R. Non, c'est « On va contribuer au financement puis  
20 tu va être remboursée », donc...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[482]** Donc, il vous a dit que vous étiez pour être  
23 remboursée?

24 R. Oui.

25 Q. **[483]** Au moment où il vous sollicite pour donner

1 mille dollars (1 000 \$)?

2 R. Oui.

3 Q. **[484]** O.K., donc, au même moment où il vous demande  
4 de faire un chèque, il vous dit que vous allez être  
5 remboursée. Est-ce qu'il vous parle aussi de  
6 cotisations, de reçus d'impôts?

7 R. Non.

8 Q. **[485]** Il ne vous dit pas que vous allez pouvoir...

9 R. Je ne crois pas, là.

10 Q. **[486]** O.K.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Q. **[487]** Donc, vous dites que vous êtes là en deux  
13 mille neuf (2009), une partie de deux mille dix  
14 (2010), est-ce qu'en deux mille dix (2010), il va  
15 vous demander de contribuer?

16 R. Non.

17 Q. **[488]** O.K. Puis quand il vous demande... vous êtes  
18 partie à quel mois en deux mille dix (2010)?

19 R. En juin.

20 Q. **[489]** O.K. Et quand il vous demande de contribuer,  
21 est-ce qu'il vous indique quel parti politique vous  
22 devez contribuer?

23 R. Ce n'est pas précis comme souvenir.

24 Q. **[490]** Vous ne vous en souvenez pas?

25 R. Mais ça a été une fois, et c'était pour Union

1 Montréal.

2 Q. **[491]** Mais, vous rappelez-vous avoir eu à décider,  
3 est-ce que je vais donner mille dollars (1 000 \$) à  
4 Vision ou à Union Montréal, est-ce que vous vous  
5 rappelez...

6 R. Ah non, je n'ai pas eu à décider.

7 Q. **[492]** Non?

8 R. Non.

9 Q. **[493]** Vous ne vous rappelez pas de ce qu'il vous a  
10 dit, mais c'est vous qui... c'est lui qui vous a  
11 dit qui financer.

12 R. Euh... C'était... C'est ça. Ou ça ressemble à ça,  
13 oui. Donc, une contribution pour une fois, pour  
14 Union Montréal. Mais le détail...

15 Q. **[494]** Juste pour qu'on se comprenne bien, c'est lui  
16 qui vous a demandé de contribuer pour Union  
17 Montréal.

18 R. Oui.

19 Q. **[495]** O.K.

20 R. Oui.

21 Q. **[496]** Il y a combien d'employés chez Société de  
22 développement Angus, environ? Évidemment, au moment  
23 où vous êtes là, deux mille neuf (2009)?

24 R. Vingt-cinq (25), à peu près.

25 Q. **[497]** Vingt-cinq (25)?

1 R. Vingt-cinq (25), trente (30).

2 Q. **[498]** Est-ce que vous en discutez entre vous, à  
3 savoir si... Par exemple, « Est-ce que Christian  
4 t'a demandé de contribuer à Union Montréal? » Est-  
5 ce que c'est le genre de discussion que vous avez  
6 avec vos collègues?

7 R. Pas... Non. Je n'ai pas...

8 (11:58:19)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[499]** Donc, une fois qu'il vous l'a demandé, est-ce  
11 que vous avez été surprise? Avez-vous été...

12 R. Surprise, mais pas... pas choquée, pas... Donc...

13 Q. **[500]** Puis vous n'avez pas demandé à certains de  
14 vos collègues, « Bien, il te l'a-tu demandé à toi  
15 aussi? »

16 R. Je n'ai pas... Non. Je n'ai pas demandé à des  
17 collègues.

18 Q. **[501]** O.K.

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. **[502]** Savez-vous si d'autres collègues ont eu à  
21 contribuer à des partis politiques municipaux?

22 R. Je ne pense pas que j'étais la seule.

23 Q. **[503]** Est-ce qu'il y a des indices particuliers qui  
24 vous font penser cela?

25 R. Non, mais je... On était plusieurs, donc, mais je

1 ne pense pas avoir été la seule à contribuer.

2 Q. **[504]** Est-ce que vous pensez que c'est une pratique  
3 qui était répandue, ou que c'est seulement certains  
4 individus plus de confiance, par exemple?

5 R. Écoutez, c'est arrivé une fois. Je n'ai pas été là  
6 très longtemps non plus. Je ne peux pas... Je ne  
7 peux pas dire que c'est répandu.

8 Q. **[505]** Est-ce que vous avez pu... Vous occupiez quel  
9 poste, en fait, à la Société de développement  
10 Angus, au moment où vous étiez là?

11 R. Comme j'ai mentionné, j'étais directrice au  
12 développement.

13 Q. **[506]** O.K. Est-ce que vous avez pu constater, dans  
14 le cadre de vos fonctions, des bénéfices,  
15 avantages, ou quelconque côté positif pour votre  
16 employeur d'alors à contribuer à Union Montréal?

17 R. Non.

18 Q. **[507]** Vous n'avez rien constaté de contacts,  
19 conversations ou avantages?

20 R. Non.

21 Q. **[508]** Juste vérifier, un instant...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[509]** Dans quelles circonstances avez-vous quitté  
24 votre emploi?

25 R. Euh... J'ai quitté l'emploi en juin, j'ai été

1 remerciée.

2 Q. **[510]** Est-ce que vous pourriez nous dire pourquoi  
3 vous avez été remerciée de vos services?

4 R. Mon mandat pour lequel j'ai été embauchée, qui  
5 était l'approbation municipale des projets du  
6 centre-ville, était terminé. Restructuration  
7 budgétaire. Je... À toutes fins, je n'étais plus  
8 utile dans l'organisme, alors...

9 Q. **[511]** Est-ce que vous commencez à poser des  
10 questions relativement à la façon dont les contrats  
11 étaient octroyés, par exemple?

12 R. Non.

13 Q. **[512]** Est-ce que vous posiez des questions dans  
14 d'autres domaines?

15 R. Je me posais des questions, ce n'est pas...

16 Q. **[513]** Quelles questions vous posiez-vous?

17 R. Comment on développe. C'était plus cet aspect-là.  
18 Moi je...

19 Q. **[514]** Comment on développe quoi?

20 R. Les projets que...

21 Q. **[515]** Hum, hum. Quelles questions vous vous posiez?

22 R. Je ne m'en souviens pas précisément. Ce n'est pas,  
23 pour moi, une raison de mon congédiement. On ne  
24 peut pas lier ça de cause à effet.

25 Q. **[516]** Pourquoi vous dites ça?

1 R. Parce que vous me posez la question.

2 Q. **[517]** Je vous demande, quelles questions vous vous  
3 posiez.

4 R. Oui.

5 Q. **[518]** À ce moment-là.

6 R. Oui.

7 Q. **[519]** Et vous dites que vous vous posiez des  
8 questions en lien avec les projets.

9 R. Oui. Oui.

10 Q. **[520]** Quel genre de questions vous posez vous en  
11 lien avec les projets?

12 R. Je m'en souviens pas particulièrement, j'ai pas...  
13 j'ai pas de.... c'est des discussions, des  
14 divergences d'opinions, comme n'importe quel  
15 collègue peut avoir avec... avec ses... ses pairs.  
16 Donc moi je travaillais, j'avais plus, j'avais plus  
17 l'objectif, j'avais pas le mandat, mon mandat était  
18 terminé donc, j'étais plus...

19 Q. **[521]** Et vous étiez sur quel mandat à ce moment là?

20 R. Moi je travaillais surtout pour les approbations  
21 municipales pour les projets du centre-ville.

22 Q. **[522]** Et c'était dans quel domaine?

23 R. Urbanisme.

24 Q. **[523]** Est-ce qu'il y avait des projets spéciaux qui  
25 étaient sous votre direction?

1 R. Bien, c'est deux projets là, les deux projets du  
2 centre-ville.

3 Q. **[524]** Qui concernait quoi exactement?

4 R. C'est deux projets de construction, deux édifices,  
5 donc le 222 comme qu'on l'appelle, le 222, et le  
6 quadrilatère St-Laurent qu'on a situé  
7 géographiquement là tout à l'heure.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Ça complétait là les questions que j'avais pour  
10 Madame Garon, encore une fois merci beaucoup, votre  
11 présence a été courte mais très utile, merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[525]** Est-ce que, attendez, non, juste un instant,  
14 est-ce que vous étiez au courant ou est-ce que ça  
15 été porté à votre connaissance que la société de  
16 développement Angus demandait une dérogation au  
17 plan d'urbanisme pour procéder avec un projet  
18 entièrement financé par les fonds publics?

19 R. Répétez votre question, s'il-vous-plaît.

20 Q. **[526]** Est-ce que vous étiez au courant que la  
21 société de développement Angus demandait une  
22 dérogation au plan d'urbanisme pour procéder avec  
23 un projet entièrement financé par les fonds publics  
24 et on parle de l'immeuble culturel dans le quartier  
25 des spectacles?



1 R. Je vais répondre par une affirmation pour le  
2 premier aspect de votre question parce que le reste  
3 je suis pas à l'aise. Oui, le plan d'urbanisme  
4 devait être modifié pour la hauteur et ça c'est  
5 dans le cadre de mon mandat, le financement c'est..  
6 je suis pas à l'aise avec cette information.

7 Q. **[527]** Alors, le plan d'urbanisme qui devait être  
8 modifié par la hauteur, est-ce que ça relevait de  
9 vos compétences aussi?

10 R. Oui, c'était.

11 Q. **[528]** Et quelle était votre position face à ça?

12 R. Ma position?

13 Q. **[529]** Face à la dérogation?

14 R. Si j'étais en faveur de...?

15 Q. **[530]** Oui?

16 R. ... de déroger au règlement? Oui parce que c'est un  
17 bâtiment, on dérogeait de trois (3) mètres.

18 Q. **[531]** O.K.

19 R. C'est mineur.

20 Q. **[532]** Parfait, est-ce que des personnes on des  
21 questions à poser à Madame? Alors, merci beaucoup  
22 Madame Garon.

23 (12:04:37)

24 R. Merci.

25 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Je demanderais donc à monsieur Richard Dion de se  
3 présenter à la barre, s'il vous plaît.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Bonjour, Monsieur Dion.

6 M. RICHARD DION :

7 Bonjour.

8

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce quatorzième (14ième)  
2 jour du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 RICHARD DION, Coordonnateur - développement  
7 marketing

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

12 Q. **[533]** Merci, Madame la Greffière. Merci beaucoup,  
13 Monsieur Dion, de vous être présenté là. Quelques  
14 questions pour vous. Plus particulièrement ce qui  
15 m'intéresse, c'est l'année deux mille cinq (2005).  
16 Donc, en deux mille cinq (2005), quel emploi  
17 occupiez-vous?

18 R. À ce moment-là, j'étais rédacteur chez Pomerleau.

19 Q. **[534]** Donc, est-ce que c'est Pomerleau  
20 Construction?

21 R. Construction.

22 Q. **[535]** Construction Pomerleau. Dans quel domaine  
23 d'activités oeuvre Construction Pomerleau?

24 R. C'est un entrepreneur général.

25 Q. **[536]** O.K. Qui oeuvre au Québec dans différentes

1 régions?

2 R. Dans tout l'Est du Canada.

3 Q. **[537]** Tout l'Est du Canada!

4 R. Oui.

5 Q. **[538]** Et depuis combien d'années y travaillez-vous?

6 R. Depuis deux mille quatre (2004).

7 Q. **[539]** À différents postes?

8 R. J'ai commencé comme rédacteur, en deux mille cinq  
9 (2005), j'étais rédacteur, maintenant je coordonne  
10 le département de rédaction.

11 Q. **[540]** Vous, la politique, est-ce que c'est quelque  
12 chose qui vous intéresse, que vous suivez?

13 R. Au niveau provincial, un peu.

14 Q. **[541]** Au niveau municipal à Montréal?

15 R. Municipal, pas du tout.

16 Q. **[542]** Ce n'est pas quelque chose qui vous intéresse  
17 du tout?

18 R. Je vote, mais c'est tout.

19 Q. **[543]** O.K. Donc, je comprends que, de votre propre  
20 initiative, vous ne vous êtes jamais levé un matin  
21 en disant « je vais donner mille dollars (1 000 \$)  
22 à un parti municipal montréalais ».

23 R. Non, jamais.

24 Q. **[544]** Est-ce qu'il y a quelqu'un auprès de votre  
25 entreprise, au sein de votre entreprise qui vous a

1 déjà demandé de faire une contribution à un parti  
2 politique municipal?

3 R. Oui. On me l'a demandé de la part du président. En  
4 fait, c'était son adjointe, mais c'était de la part  
5 du président.

6 Q. **[545]** C'est quoi le nom du président?

7 R. Pierre Pomerleau.

8 Q. **[546]** Donc, son adjointe vous a demandé. Comment  
9 qu'elle... l'approche...

10 R. Ça s'est fait de façon très informelle : « Est-ce  
11 que tu voudrais... », étant donné que j'habitais à  
12 Montréal aussi, elle m'a tout simplement demandé,  
13 « Est-ce que tu pourrais faire un chèque à Union  
14 Montréal et on va te rembourser et tu vas pouvoir  
15 avoir un crédit d'impôt? », tout simplement, ça  
16 s'est fait de façon très informelle.

17 Q. **[547]** Vous avez dit : « O.K. »?

18 R. J'ai fait « O.K. » pour le crédit d'impôt. Et, à ce  
19 moment-là, on ne parlait pas de prête-nom, en deux  
20 mille cinq (2005), donc...

21 Q. **[548]** Ce n'était pas quelque chose de... de tabou,  
22 là.

23 R. ... pour moi, ce n'était pas... non, vraiment pas.

24 Q. **[549]** Et, en deux mille cinq (2005),

25 approximativement, sans entrer dans les détails à

1 la virgule près, mais vous faites environ combien  
2 de dollars par année?

3 R. Ça devait être autour de quarante mille (40 000).

4 Q. **[550]** Et la façon dont cet argent-là est remis,  
5 c'est par chèque?

6 R. Vous parlez ce que, moi, j'ai... moi, j'ai fait un  
7 chèque.

8 Q. **[551]** Non, vous, vous faites un chèque qui est  
9 adressé à Union Montréal.

10 R. À Union Montréal, oui.

11 Q. **[552]** Union Montréal, c'est la secrétaire de  
12 monsieur Pomerleau qui vous dit : « Mets Union  
13 Montréal » ou qui...

14 R. Oui.

15 Q. **[553]** Oui. Et elle dit qu'elle va vous rembourser,  
16 vous acquiescez, vous faites le chèque, vous lui  
17 remettez le chèque?

18 R. Oui.

19 Q. **[554]** Et là, sous quelle forme le remboursement se  
20 fait-il?

21 R. Ça, je ne me rappelle pas si c'était par chèque ou  
22 par dépôt direct. Mais c'est un ou l'autre. C'est  
23 sûr que ce n'était pas comptant. Ça c'est sûr.

24 Q. **[555]** Quoi, vous vous en seriez rappelé si c'était  
25 comptant?

1 R. Ça, je m'en serais rappelé.

2 Q. **[556]** Est-ce que c'est la seule fois qu'on vous  
3 demande ça, en deux mille cinq (2005)?

4 R. La seule fois. On ne me l'a jamais redemandé  
5 ensuite.

6 Q. **[557]** En deux mille neuf (2009), on ne vous l'a pas  
7 demandé?

8 R. Non, jamais.

9 Q. **[558]** Est-ce que vous en discutez entre collègues,  
10 surtout après...

11 R. Je n'en ai jamais discuté avec personne. Il y en a  
12 peut-être eu d'autres, mais je ne pourrais pas  
13 dire.

14 Q. **[559]** Donc, vous ne savez pas si certains de vos  
15 collègues ont été invités...

16 R. Aucune idée.

17 Q. **[560]** ... à faire le même exercice?

18 R. J'imagine que oui, mais je ne pourrais pas dire.  
19 C'est sûr qu'on m'a approché parce que j'habitais à  
20 Montréal, donc j'imagine que ceux qui habitaient à  
21 Montréal ont peut-être été approchés aussi, mais je  
22 ne peux pas l'affirmer.

23 Q. **[561]** Pas de problème. J'ai une bonne idée de la  
24 réponse, compte tenu dans le département que vous  
25 oeuvrez, je vais la poser quand même. Est-ce que

1 vous avez vu, de quelque façon que ce soit, des  
2 avantages ou bénéfiques ou retour d'ascenseur, comme  
3 on dit, suivant cette contribution-là?

4 R. Je suis assez près des projets qu'on exécute parce  
5 que je les présente pour les prochains projets et  
6 je n'ai rien vu pour la Ville de Montréal ou rien  
7 qui peut être lien avec ça, là. Je ne pourrais pas  
8 dire.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 C'est aussi simple que ça en ce qui concerne  
11 monsieur Dion. Ah! juste... excusez-moi, j'ai  
12 oublié. Madame Blanchette, on va quand même  
13 confirmer, désolé pour le petit oubli. Donc,  
14 l'onglet 1, monsieur le témoin me fait l'assurance  
15 que... j'en avais oublié mais on va produire donc,  
16 sous 51P-559, qui est, dans le fond, le tableau des  
17 contributions de monsieur Dion. On voit, comme il a  
18 témoigné, là, qu'il a donné mille dollars  
19 (1 000 \$), en deux mille cinq (2005), à Union  
20 Montréal. Et, cette fois-ci, ça conclura le  
21 témoignage de monsieur Dion, à moins que mes  
22 collègues, bien sûr, ou les commissaires aient des  
23 questions.

24

25



1 51P-559 : Données du Directeur général des  
2 élections du Québec (DGE) concernant  
3 les dons faits par Richard Dion aux  
4 partis politiques municipaux.

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Est-ce que quelqu'un a des questions pour monsieur  
8 Dion? Non.

9 Q. **[562]** Merci beaucoup, Monsieur Dion, de vous être  
10 présenté à la Commission.

11 R. Merci beaucoup.

12

13 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

14

15 DISCUSSION

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 À ce stade-ci, il est près de midi et quart  
18 (12 h 15), je sais qu'on a un autre témoin qui  
19 commence, peut-être qu'à ce moment-ci...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Non. Alors, voici, maître... alors, le prochain  
22 témoins sera monsieur...

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Yves Cadotte.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Yves Cadotte de SNC-Lavalin. La procureure en chef  
3 devait présenter le témoin, mais maître LeBel est  
4 présentement indisposée, alors dans le but de ne  
5 pas retarder les travaux de la Commission, maître  
6 Gallant, procureur en chef adjoint, va prendre  
7 connaissance du plan d'interrogatoire préparé par  
8 maître LeBel et nous allons donc procéder, cet  
9 après-midi, à deux heures (14 h), à l'audition du  
10 témoin.

11 Me MICHEL DÉCARY :

12 Madame la Présidente, puis-je...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bien sûr.

15 Me MICHEL DÉCARY :

16 ... intervenir à ce stade. Nous n'avons pas été  
17 informés, avant il y a quelques minutes, de ce  
18 changement.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Quel changement? Il n'y a pas de changement.

21 Me MICHEL DÉCARY :

22 De l'ordre des... du fait que monsieur Cadotte sera  
23 entendu aujourd'hui. Moi, j'ai été informé il y a à  
24 peu près dix (10) minutes, là, je peux le démontrer  
25 ici. Nous ne pouvons pas... Stikeman Elliott ne

1 peut pas agir, nous avons conseillé le conseil  
2 récemment, le conseil de SNC, et la Commission,  
3 j'ai avisé maître Porter et nous cherchons à  
4 communiquer avec maître André Dugas pour  
5 représenter le Parti libéral lors de cette  
6 audition. Mais maître... ni moi, personne de mon  
7 cabinet n'étions au courant de ce changement. On  
8 nous avait dit que les derniers témoins de cette  
9 seraient ces individus. Alors, on fait tout pour  
10 rejoindre maître Dugas...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 On ne peut certainement pas reprocher à la  
13 Commission d'essayer d'accélérer le processus.  
14 Alors...

15 Me MICHEL DÉCARY :

16 Mais, d'autre part... Madame la Présidente...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui.

19 Me MICHEL DÉCARY :

20 ... je comprends ça. Mais, d'autre part, si on...  
21 on ne va pas nous reprocher non plus quoi que ce  
22 soit si maître Dugas ne pouvait être disponible, on  
23 ne le sait pas.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Mais je ne vais pas...

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 On essaie...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Essayez de...

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Madame la Présidente, si vous permettez.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Je peux certifier à mon confrère que maître Cadotte  
11 ne terminera pas son interrogatoire après-midi,  
12 donc il aura le loisir, maître Dugas, d'écouter la  
13 partie de son témoignage et de le contre-interroger  
14 en temps opportun la semaine prochaine. Ce qui  
15 pourrait être une solution mitoyenne, et personne  
16 ne serait préjudicié dans les circonstances.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Tout à fait. Étant donné que les témoignages sont  
19 diffusés, Maître Décary, et que l'interrogatoire en  
20 chef ne sera pas terminé, effectivement, maître  
21 Dugas aura toute l'opportunité de prendre  
22 connaissance du témoignage, soit aujourd'hui,  
23 demain ou pendant la fin de semaine, et de voir à  
24 son contre-interrogatoire la semaine prochaine,  
25 s'il désire contre-interroger.

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Mais je vais voir si on peut rejoindre maître  
3 Dugas. Et je veux juste, avec respect, souligner  
4 qu'au besoin, j'aurai d'autres remarques en début  
5 d'après-midi. Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10

11 Me DENIS GALLANT :

12 Alors, juste avant de l'assermentation. Bonjour,  
13 Madame la Présidente.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Monsieur Lachance. Peut-être juste introduire le  
18 prochain témoin.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Avant de l'introduire, je vois que maître Dugas est  
21 présent, de même que maître Dorval.

22 Me ANDRÉ DUGAS :

23 Oui. Bonjour, Madame la Commissaire. Bonjour,  
24 Monsieur le Commissaire.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait.

3 Me ANDRÉ DUGAS :

4 Pour les raisons que vous savez, je représenterai  
5 le Parti libéral pour ce témoin.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Ça va! Alors, Monsieur Cadotte, c'est dans la même  
10 lignée, à savoir les - depuis quelques jours que  
11 nous faisons entendre, ici à la Commission,  
12 notamment des vice-présidents des principales  
13 firmes de génie-conseil, donc pour l'interroger  
14 notamment, je vous dirais, sur le système de  
15 partage des contrats à la Ville de Montréal.  
16 Essentiellement, ça va être l'objet de son  
17 témoignage.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je veux vous remercier aussi, Maître Gallant, de  
20 prendre à pied levé le témoignage et  
21 l'interrogatoire que maître LeBel devait faire.

22 Me DENIS GALLANT :

23 Ça me fait plaisir, je vais faire de mon mieux,  
24 Madame la Présidente. Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 J'en suis convaincu.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Merci. Alors, vous pouvez... vous allez être  
5 assermenté. Levez-vous.

6 M. YVES CADOTTE :

7 Oui.

8

9

10

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce quatorzième (14ième)  
2 jour du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 YVES CADOTTE,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[563]** Alors, bon après-midi. Bon après-midi,  
12 Monsieur Cadotte.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[564]** Alors, je vais vous interroger. Bon. Vous  
15 m'avez déjà rencontré, je suis maître Denis  
16 Gallant. Je suis procureur en chef adjoint ici à la  
17 Commission. Alors, c'est moi qui vais vous poser.  
18 Je vous demanderais de répondre à mes questions,  
19 mais en direction...

20 R. Oui.

21 Q. **[565]** ... de madame la Présidente et du Commissaire  
22 Lachance.

23 R. Parfait.

24 Q. **[566]** Merci. D'accord. Dans un premier temps, vous  
25 avez été assermenté, donc vous êtes l'un des vice-



1           présidents de la firme SNC-Lavalin. Juste très  
2           brièvement nous faire un court résumé de votre  
3           parcours académique et professionnel.

4           R. Oui. J'ai gradué en mil neuf cent quatre-vingt-sept  
5           (1987) de l'École Polytechnique, je suis ingénieur  
6           civil. Et par la suite, j'ai continué mes études,  
7           toujours à l'École Polytechnique, pour terminer une  
8           maîtrise en génie des structures en mil neuf cent  
9           quatre-vingt-onze (1991). Mais, entre-temps,  
10          j'avais commencé à travailler chez Lavalin qui est  
11          devenu SNC-Lavalin.

12                        Donc, j'ai commencé à travailler en mil  
13           neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) en ingénierie de  
14           structure de bâtiment jusqu'en quatre-vingt-  
15           quatorze (94). Donc, c'est ça, j'ai travaillé sur  
16           différents projets d'ingénierie. Et par la suite en  
17           quatre-vingt-quatorze (94), j'ai effectué un  
18           changement de carrière qui m'a amené à travailler  
19           au gouvernement du Québec au niveau politique.  
20           Donc, de quatre-vingt-quatorze (94) à quatre-vingt-  
21           dix-huit (98) où j'ai, entre autres, travaillé au  
22           ministère de la Métropole qui avait été créé à  
23           l'époque. Donc, j'étais au cabinet, j'étais attaché  
24           politique et responsable de certains dossiers à  
25           cette époque-là, des dossiers métropolitains.

1 Q. **[567]** Est-ce qu'on parle de monsieur Perreault à  
2 l'époque où vous avez travaillé?

3 R. Au début, le premier titulaire a été monsieur  
4 Ménard.

5 Q. **[568]** Ah! Serge Ménard.

6 R. Et par la suite, monsieur Perreault.

7 Q. **[569]** Parfait.

8 R. Et donc en quatre-vingt-dix-huit (98), j'ai  
9 travaillé pendant deux ans à la Société de  
10 transport de Laval comme conseiller en  
11 planification. Je suis retourné dans un secteur un  
12 peu plus technique. Et entre-temps, j'avais aussi  
13 terminé un MBA, donc une maîtrise en administration  
14 des affaires que j'ai complétée en mil neuf cent  
15 quatre-vingt-dix-huit (1998) à l'Université du  
16 Québec à Montréal.

17 Et en l'an deux mille (2000), à l'été deux  
18 mille (2000), bon, j'avais des gens que j'avais  
19 connus à l'époque chez SNC-Lavalin qui m'ont  
20 approché pour revenir dans l'entreprise où j'ai  
21 occupé à cette période-là le poste de vice-  
22 président développement des affaires pour la  
23 division ingénierie générale et environnement  
24 Québec. Donc, c'était une division qui était dans  
25 les dossiers d'infrastructure, dans les dossiers de

1 transport et dans les dossiers de bâtiment, et il y  
2 avait aussi le volet environnement dans cette  
3 division. Donc, j'ai exercé cette fonction-là  
4 jusqu'en deux mille sept (2007).

5 En deux mille sept (2007), j'ai commencé à  
6 avoir un peu plus de responsabilité au niveau des  
7 opérations. Et en deux mille huit (2008), je suis  
8 devenu responsable de la division qui a changé de  
9 nom, mais qui était essentiellement la même  
10 division. Donc, je suis devenu le responsable de  
11 cette division-là donc des opérations, la division  
12 qui s'appelle Transport infrastructure et bâtiment  
13 maintenant, le poste que j'occupe depuis ce temps.

14 Q. [570] Et ça, ce sont tous les grands travaux,  
15 j'imagine, de voirie, tous les grands contrats  
16 d'ingénierie que ce soit au sein des ministères, du  
17 gouvernement du Québec, comme le ministère des  
18 Transports, ainsi que des municipalités?

19 R. Oui. C'est ça. Je dois faire peut-être une petite  
20 nuance, parce qu'au fil des ans, bon, chez SNC-  
21 Lavalin il y a différents groupes puis tout ça,  
22 puis on fait des... ou on change de structure  
23 organisationnelle. Et, donc, les contrats du  
24 ministère des Transports, dans la région de  
25 Montréal, étaient effectués par une division qui

1           était distincte de celle que je dirige, jusqu'au  
2           premier (1er) janvier de cette année.

3       Q. **[571]** O.K.

4       R. Donc, maintenant c'est amalgamé, donc  
5           effectivement, à l'heure qu'il est, c'est tous les  
6           dossiers du ministère des Transports, en  
7           ingénierie, les dossiers d'infrastructures et de  
8           bâtiments, puis la division ne touche pas  
9           uniquement le Québec, mais touche aussi l'est du  
10          Canada, dans un fait, avec quelques activités en  
11          Ontario, dans l'est du Canada, en Nouvelle-Écosse,  
12          à Terre-Neuve, et aussi des projets à  
13          l'international.

14       Q. **[572]** Si je dois comprendre, a contrario, de votre  
15          réponse, c'est-à-dire en deux mille huit (2008) ou  
16          dans ces années-là, est-ce que c'était... les  
17          clientes, en tant que telles, étaient  
18          essentiellement des municipalités, à votre  
19          département?

20       R. En deux... Vous voulez dire en deux mille huit  
21          (2008), ou...

22       Q. **[573]** Oui?

23       R. Je dirais que les municipalités, ce n'est pas la  
24          plus grande partie des activités de la division. En  
25          ce moment, je dirais que le... Si je vous donne...

1 À l'heure actuelle, dans la division, c'est à peu  
2 près quinze pour cent (15 %) des activités sont  
3 dans le domaine des infrastructures. Donc, plus  
4 liées au monde municipal. Les projets de transports  
5 sont plus de l'ordre de quarante pour cent (40 %),  
6 puis les projets de bâtiments à peu près du même  
7 ordre de grandeur aussi.

8           Donc, pour la division, puis même à  
9 l'époque, aussi, je dirais que c'était à peu près  
10 la même chose, on était... On avait une présence  
11 dans le milieu municipal, mais on n'était pas... on  
12 n'était pas très présent dans... On n'était pas  
13 présent dans plusieurs municipalités. Donc, on  
14 était présent, je dirais, dans les principaux  
15 centres, comme Montréal. Puis assez peu présent,  
16 aussi, à l'époque, en région. Un peu plus  
17 maintenant.

18 Q. **[574]** O.K. Il y a une période qui nous intéresse,  
19 notamment la durée de notre mandat, mais je vous  
20 dirais essentiellement la décennie des années deux  
21 mille (2000).

22 R. Oui.

23 Q. **[575]** Je vous dirais, en termes de pourcentage,  
24 Monsieur Cadotte, les contrats à la Ville de  
25 Montréal, par rapport aux autres clientes

1 institutionnelles, ça représentait quoi, ça, à peu  
2 près?

3 R. À la Ville de Montréal, dans ce...

4 Q. **[576]** Pour SNC-Lavalin, là, toujours.

5 R. Pour SNC-Lavalin, c'était... C'était une goutte  
6 d'eau dans l'océan, là. Parce que pour la division,  
7 à l'époque, qui s'appelait ingénierie générale et  
8 environnement, on parle de peut-être quelque chose  
9 comme moins que dix pour cent (10 %) des revenus de  
10 cette division-là. Mais cette division-là était  
11 loin d'être une division importante chez SNC-  
12 Lavalin à l'époque. Peut-être, le chiffre  
13 d'affaires était peut-être de l'ordre de, je dirais  
14 quatre milliards (4 G), peut-être. Donc, si on dit  
15 cinq millions (5 M), les contrats de la Ville de  
16 Montréal, sur un chiffre d'affaires de quatre  
17 milliards (4 G), ce n'est pas une grosse  
18 proportion.

19 Q. **[577]** O.K. Je vais également, et d'ailleurs c'est  
20 pour ça que je vous restreins dans le temps, c'est  
21 parce qu'on a compris, avec d'autres témoignages,  
22 qu'il y a eu comme une explosion des contrats,  
23 là...

24 R. Oui.

25 Q. **[578]** ... à la Ville de Montréal dans les années

1 deux mille (2000).

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[579]** Donc, en termes... Et je vous demanderais,  
4 là, je n'ai pas de tableau à l'appui, mais à votre  
5 souvenir, ou à votre connaissance personnelle, en  
6 termes de dollars, annuellement, dans les années,  
7 je vous dirais deux mille trois (2003) à deux mille  
8 neuf (2009)...

9 R. Je pense que je ne me trompe pas tellement en  
10 disant que c'est peut-être trois... entre trois et  
11 cinq millions (5 M), disons, à la Ville de Montréal  
12 même, de revenus.

13 Q. **[580]** O.K.

14 R. Oui.

15 Q. **[581]** Vous avez dit que vous n'étiez pas tellement  
16 présents, ou c'était peut-être une goutte d'eau,  
17 là, le municipal, et notamment Montréal. Est-ce que  
18 je me trompe si je dis que SNC-Lavalin est  
19 probablement la plus grosse firme de génie-conseil  
20 au Canada?

21 R. C'est la plus grosse firme de génie-conseil, oui,  
22 je crois. Je pense, oui.

23 Q. **[582]** O.K. Dans le monde entier, vous la situez à  
24 quel rang?

25 R. Il y a des classements qui existent, mais on est

1 souvent classé dans les dix (10) premiers au sein  
2 des firmes à l'échelle mondiale.

3 Q. **[583]** O.K. Vous parlez... Pour le commun des  
4 mortels, quand on parle de millions c'est énorme,  
5 là, mais peut-être pas pour SNC-Lavalin. Pourquoi  
6 occuper le champ municipal au Québec, et notamment  
7 à Montréal?

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[584]** C'est quoi la décision d'affaires?

10 R. Bien, je pense que ça part quand même d'un certain  
11 historique, je dirais, parce que les firmes comme  
12 SNC-Lavalin, peut-être, surtout, sont le résultat  
13 de plusieurs années d'activité, puis c'était les  
14 mandats, au départ, c'est un peu l'histoire de ces  
15 compagnies-là, les mandats locaux, ici, qui ont été  
16 réalisés. Et je dirais aussi, chez SNC-Lavalin il y  
17 a une décentralisation aussi au niveau des  
18 opérations. Donc il y a plusieurs endroits,  
19 ailleurs dans le monde, aussi, où on a une présence  
20 plus locale. Donc, on s'occupe de mandats  
21 d'infrastructures dans différentes agglomérations.  
22 Et je dirais que ça... Avec ce type de mandats-là,  
23 on a des expertises quand même particulières. Je  
24 donne un exemple, par exemple dans le traitement de  
25 l'eau ou les ponts. Donc, c'est des expertises



1 qu'on a dans nos équipes et qu'on peut développer à  
2 partir des projets d'infrastructure dans les  
3 grandes agglomérations comme celle de Montréal.

4           Donc, c'est... Puis aussi je dirais que  
5 dans les grands projets transport, même si je vais  
6 un peu plus loin, on a besoin de ces disciplines-là  
7 aussi pour ce type de projets-là. Puis, souvent,  
8 ces projets-là aussi se font en lien avec les  
9 Municipalités. Donc, il faut avoir l'expertise et  
10 aussi la connaissance des milieux urbains et de la  
11 relation qu'il peut y avoir avec les projets  
12 autoroutiers, par exemple.

13 Q. **[585]** Mais ce que je comprends de votre témoignage  
14 c'est que SNC-Lavalin, par rapport à d'autres  
15 grandes firmes, que ce soit Dessau, que ce soit  
16 Genivar, vous êtes moins présent?

17 R. Je dirais que oui. Oui, on est moins présent si on  
18 regarde ça à l'ensemble de l'échelle des  
19 Municipalités, effectivement.

20 Q. **[586]** Parfait. Êtes-vous capable de nous dire, je  
21 vous dirais toujours en termes quantitatifs, là, ce  
22 qui n'est pas anodin, les municipalités dans  
23 lesquelles, dans la décennie des années deux mille  
24 (2000), jusqu'à deux mille neuf (2009), SNC-Lavalin  
25 avait une présence, là, je pourrais dire,

1 acceptable?

2 R. Dans la région de Montréal?

3 Q. **[587]** Oui, dans la région de Montréal.

4 R. Il y avait Montréal, il y avait Longueuil. Puis  
5 après ça, bien, on était présent dans quelques  
6 autres villes de moindre importance, je dirais il y  
7 a Candiac, il y a St-Lambert. Il y avait certaines  
8 villes aussi sur l'Île de Montréal. Mais la  
9 principale, évidemment, était la ville de Montréal.

10 Q. **[588]** Puis quand on parle d'autres grandes villes,  
11 comme Québec, Sherbrooke, Laval?

12 R. On était présent dans la région de Québec, donc on  
13 a un bureau à Québec, on a un bureau à Lévis aussi;  
14 donc, on est présent dans ces deux municipalités-  
15 là. Mais, à part de ça, comme je le mentionnais un  
16 peu précédemment, on était quand même moins présent  
17 régionalement. Donc, on n'avait pas de bureau, par  
18 exemple, au Saguenay, à l'époque, en Abitibi non  
19 plus, Gaspésie, Estrie.

20 Q. **[589]** Vous dites, « on n'avait pas », est-ce que  
21 c'est le cas aujourd'hui?

22 R. Bien, là, maintenant, on a acheté... entre autres,  
23 on a acheté la compagnie Qualitas, qui avait une  
24 plus grande présence régionale. On a acheté aussi  
25 une autre entreprise, qui s'appelle Stavibel, qui a

1 encore toujours une très forte présence en Abitibi-  
2 Témiscamingue. Donc, il y avait une volonté, dans  
3 les dernières années, d'avoir une plus grande  
4 présence localement, ici, au Québec.

5 Q. **[590]** Est-ce que le fait de faire des appels  
6 d'offres régionalisés est également un choix  
7 d'affaires pour une firme de génie-conseil?

8 R. C'est certain que ça a un impact important, je  
9 dirais, parce qu'effectivement, le ministère des  
10 Transports procède par appels d'offres  
11 régionalisés, donc c'est important d'avoir des...  
12 des équipes locales qui sont capables d'intervenir  
13 sur les projets. Donc, effectivement, oui, c'est un  
14 critère qui peut avoir son importance.

15 Q. **[591]** Je vais revenir aux municipalités, peut-être  
16 juste, juste faire une incursion, là, au ministère  
17 des Transports, j'y reviendrai plus tard.

18 R. Oui.

19 Q. **[592]** En termes de... est-ce que SNC se positionne  
20 bien au ministère des Transports, est-ce que le  
21 ministère des Transports est un gros client pour  
22 SNC-Lavalin?

23 R. C'est un très bon client pour SNC-Lavalin, oui,  
24 effectivement. Dans certaines régions... pas  
25 présent dans toutes les régions, comme je le

1           mentionnais. Comme, par exemple, vous mentionniez  
2           Sherbrooke, on n'est pas en Estrie. Il y a  
3           certaines régions où on n'est pas mais, dans les  
4           régions où on est, je dirais qu'on a une présence  
5           marquée.

6           Q. **[593]** Vous avez parlé de Qualitas. Qualitas,  
7           j'étais sous l'impression que c'était un  
8           laboratoire, c'est plus...

9           R. Oui.

10          Q. **[594]** ... que ça? C'est un laboratoire?

11          R. C'est un laboratoire. En fait, il y a deux volets.  
12          Il y a le contrôle des matériaux et aussi la  
13          géotechnique, donc l'étude des sols. Donc, ça c'est  
14          des études qui se font durant la conception des  
15          travaux. Donc, il y a ces deux volets-là qui  
16          sont... qui sont exercés par la filiale Qualitas de  
17          SNC-Lavalin.

18          Q. **[595]** Parfait. Je reviens maintenant...

19          (14:20:00)

20          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21          Si vous permettez.

22          Q. **[596]** Quand le ministère des Transports lance un  
23          appel d'offres régionalisé et exige que vous ayez  
24          des installations dans la région, si c'est un  
25          projet de génie civil, construire une route, est-ce

1 que le fait que vous ayez, vous, un laboratoire  
2 dans cette région-là vous répondez aux critères  
3 dans le cas d'un appel d'offres régionalisé?

4 R. Non, ce n'est pas via le laboratoire. Il faut qu'on  
5 ait nos propres activités...

6 Q. **[597]** De génie civil dans la région.

7 R. Pour faire le mandat d'ingénierie. On y répond pour  
8 le laboratoire, avec l'adresse du laboratoire mais,  
9 pour l'ingénierie, il faut qu'on ait notre propre  
10 place d'affaires.

11 Q. **[598]** Place d'affaires d'ingénierie.

12 R. Oui. Oui.

13 Q. **[599]** On ne peut pas faire passer Qualitas...

14 R. Non.

15 Q. **[600]** ... comme étant votre installation dans cette  
16 région-là pour un contrat dans un autre domaine?

17 R. Bien, à moins qu'on ouvre... à moins qu'on utilise  
18 les bureaux de Qualitas pour ouvrir un bureau  
19 d'ingénierie.

20 Q. **[601]** C'est ça. Mais si vous ne l'avez pas déjà...

21 R. Non.

22 Q. **[602]** ... au moment de l'appel d'offres, ça se  
23 classe pas?

24 R. Exactement.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. **[603]** Donc, je vais revenir au municipal et je...  
3 vous avez dit Montréal, vous avez parlé de  
4 Longueuil, c'est essentiellement les villes dans  
5 lesquelles SNC-Lavalin soumissionne sur des appels  
6 d'offres?

7 R. Je dirais que maintenant, c'est beaucoup plus...  
8 maintenant, on soumissionne... je dirais on a gagné  
9 des contrats à Laval récemment, donc, c'est un peu  
10 plus large maintenant que ça l'était à l'époque.

11 Q. **[604]** O.K. Je vais mettre... je vais le prendre à  
12 l'envers, c'est-à-dire que... à partir de quelle  
13 année, quand vous dites les marchés étaient  
14 beaucoup plus ouverts, c'est à partir de quelle  
15 année?

16 R. Probablement deux mille neuf (2009). Deux mille  
17 neuf (2009), deux mille dix (2010).

18 Q. **[605]** Deux mille neuf (2009), deux mille dix  
19 (2010)?

20 R. Oui.

21 Q. **[606]** Parfait. Alors, qu'est-ce qui a fait en  
22 sorte, à partir de deux mille neuf (2009) et deux  
23 mille dix (2010), effectivement, que les marchés  
24 soient plus ouverts?

25 R. Écoutez, avant cette période-là...

1 Q. **[607]** Parce que je vais vous parler...

2 R. Oui.

3 Q. **[608]** ... de plein de choses...

4 R. Oui, oui.

5 Q. **[609]** ... je vais vous parler de financement de  
6 partis politiques municipaux, je vais vous parler  
7 d'enquêtes policières, je vais vous parler de plein  
8 de choses. Est-ce que deux mille neuf (2009) vous  
9 sonne une cloche et pourquoi?

10 R. Bien c'est ça, il a commencé à avoir beaucoup de  
11 questions qui ont été... qui ont refait surface sur  
12 le monde municipal et ça a amené, effectivement, la  
13 création de différentes... l'UPAC, il y a eu des  
14 dossiers, aussi, dans les médias, tout ça et tout  
15 ça a fait en sorte qu'effectivement, il y a  
16 certains... il y a certaines barrières qui sont  
17 tombées.

18 Q. **[610]** O.K.

19 R. SNC-Lavalin, est-ce que... je vais vous la poser  
20 plus directement, est-ce que SNC-Lavalin faisait  
21 du... contribuait à du financement politique,  
22 autant municipal que provincial, dans un premier  
23 temps, par le biais de ses employés?

24 R. Il y a certains de nos employés, effectivement, qui  
25 contribuait aux partis politiques.

1 Q. **[611]** O.K.

2 R. Autant provincial que municipal.

3 Q. **[612]** Je vais vous la poser plus directement  
4 encore. Est-ce que c'était une position de SNC-  
5 Lavalin de contribuer, lorsque requis, à des partis  
6 politiques municipaux et provinciaux?

7 R. SNC-Lavalin, oui, était sollicitée par les partis  
8 politiques et on s'organisait pour avoir des  
9 employés de chez nous qui contribuaient aux partis  
10 politiques et effectivement, donc, ces  
11 contributions-là étaient données aux partis  
12 politiques.

13 Q. **[613]** Parfait. On va y aller en détails.

14 R. Oui.

15 Q. **[614]** O.K.? La Loi électorale du Québec fait en  
16 sorte qu'une entreprise, une personne morale, ne  
17 peut pas contribuer. Ça vous le savez?

18 R. Oui.

19 Q. **[615]** La haute direction de SNC-Lavalin le sait et  
20 le savait?

21 R. Hum hum.

22 Q. **[616]** O.K.? Et il y avait des méthodes de passer  
23 outre la loi et chez SNC-Lavalin, par rapport à  
24 d'autres firmes de génie-conseils, vous aviez un  
25 mode particulier. J'aimerais que vous expliquiez en



1           détails comment on faisait puis on va le faire de  
2           façon, là... on va commencer avec le municipal.  
3           Dans quelle ville vous faisiez de la contribution  
4           de partis politiques, au municipal?

5           R. Il y a la Ville de Montréal, donc, ça, c'est  
6           certain que c'est le cas et il y a aussi à  
7           Longueuil et il y a pu avoir aussi d'autres  
8           contributions dans certaines villes.

9           Q. **[617]** Parfait.

10           (14:24:46)

11           LA PRÉSIDENTE :

12           Q. **[618]** Le procureur vient de vous dire que vous le  
13           faisiez d'une façon plus particulière. Pourriez-  
14           vous nous expliquer comment vous le faisiez?

15           R. Est-ce que vous parliez au niveau des chèques, là,  
16           de...

17           Me DENIS GALLANT :

18           Q. **[619]** Oui, bien c'est ça...

19           R. O.K.

20           Q. **[620]** ... c'est de savoir, là, et caetera, vous  
21           avez... peut-être juste nous expliquer, là...

22           R. Oui, oui.

23           Q. **[621]** ... on va y aller...

24           R. Parfait.

25           Q. **[622]** Il y a quelqu'un d'un parti politique...

1 R. En fait, on avait le même principe. On peut parler  
2 du provincial ou du municipal.

3 Q. [623] O.K.

4 R. On avait le même principe. Je pense que c'est mieux  
5 de le regarder de cette façon-là...

6 Q. [624] Globalement, puis après ça, j'irai dans les  
7 détails.

8 R. Globalement, puis après, on pourra...

9 Q. [625] Parfait, allez-y.

10 R. Donc, on avait le même principe. Donc,  
11 effectivement, on recevait des sollicitations  
12 puis... O.K. je ferais peut-être aussi une petite  
13 introduction pour dire que moi, comme je vous ai  
14 expliqué, je suis arrivé en l'an deux mille (2000)  
15 chez SNC-Lavalin et finalement, ce que je vais vous  
16 expliquer, j'y ai participé puis je me suis  
17 introduit dans ça au fur et à mesure, au fil des  
18 ans dans un sens, puis il y a des choses que je  
19 peux vous dire parce que moi je les ai faites, il y  
20 en a d'autres, aussi, qu'il y a d'autres personnes  
21 qui participaient...

22 Q. [626] Que vous avez vues?

23 R. Oui, oui. C'est ça. Oui, oui, tout à fait.  
24 Donc, tout ça, moi je me suis inséré dans cette  
25 façon de faire, qui était la suivante. Donc, on

1 recevait des sollicitations, mais on demandait  
2 aussi à certains de nos employés, je dirais, des  
3 employés cadres, donc ces employés-là étaient  
4 sollicités pour voir s'ils étaient intéressés à  
5 contribuer à un parti politique. Donc, cette  
6 demande-là se faisait auprès de l'employé. Et...

7 Q. [627] Pourquoi il y avait un choix, quant aux  
8 cadres? Peut-être juste nous l'expliquer.

9 R. Bien, on ne voulait pas, justement, que ça soit  
10 demandé à des gens, disons, qui ont des salaires  
11 moindres. Donc, on... Il fallait que ça soit des  
12 gens, aussi, qui sont près de nos opérations puis  
13 de notre développement puis tout ça. Donc, on  
14 visait du personnel d'un certain niveau de  
15 séniorité. Et donc, on leur demandait s'ils étaient  
16 intéressés à contribuer, et ils étaient tout à fait  
17 libres de le faire ou non.

18 Donc, si quelqu'un disait, « Oui, je suis  
19 intéressé », O.K., ou sinon, bien, ce n'était pas  
20 plus grave que ça. Donc, la personne était  
21 totalement libre de contribuer ou non.

22 Le deuxième élément, c'était que la  
23 personne était totalement libre - si elle disait  
24 oui, évidemment - était totalement libre de  
25 contribuer pour le parti qu'elle voulait

1           contribuer. Donc, on ne disait pas à quelqu'un,  
2           « Bien, ça va être pour le parti, disons, Parti  
3           libéral ou Parti québécois. » Donc, la personne  
4           était totalement libre de faire son choix de parti.

5                        Quand la personne avait accepté et avait  
6           fait son choix, nous, la compagnie offrait un boni.  
7           Donc, c'était un revenu supplémentaire à l'employé.  
8           Donc, là-dessus il y avait, évidemment, toutes les  
9           déductions fiscales qui étaient prises sur ce  
10          montant-là, et la personne recevait le chèque net  
11          des déductions.

12        Q. **[628]** Mais, par exemple, pour que ça soit  
13          intéressant, si je fais une contribution, vous me  
14          demandez de faire une contribution maximale de  
15          trois mille (3 000) au parti, je ne sais pas, là,  
16          un parti, et vous me donnez trois mille (3 000) en  
17          boni, et j'ai plein de déductions fiscales plus mon  
18          revenu, je ne suis pas tellement avancé, là.  
19          Comment ça fonctionnait?

20        R. Bien, c'est que le boni... Effectivement, le  
21          montant net arrivait à trois mille (3 000). Donc,  
22          le boni était de six mille et quelques dollars pour  
23          tenir compte des déductions fiscales.

24        Q. **[629]** Est-ce que l'employé... Est-ce que l'employé  
25          ou le cadre à qui vous demandiez ça prenait la

1 déduction fiscale sur son impôt, à la fin de  
2 l'année? Est-ce que c'est...

3 R. Il pouvait la prendre, oui. Bien, son... Son crédit  
4 d'impôt pour le financement, oui, il pouvait le  
5 prendre. Bien, c'était sa décision, hein? Parce que  
6 c'était un revenu supplémentaire. Il y avait eu  
7 des... Pour le gouvernement, il y avait une partie  
8 d'impôt qui était déduite, et l'employé, après,  
9 était... avait le loisir de réclamer son crédit  
10 s'il voulait.

11 (14:28:48)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[630]** Combien d'employés avez-vous chez SNC-  
14 Lavalin?

15 R. En ce moment on a trente-deux mille (32 000)  
16 employés. Au Québec, c'est six à sept mille (7 000)  
17 employés.

18 Q. **[631]** O.K., et combien de cadres? Ou combien de  
19 personnes étaient sollicitées?

20 R. C'était, je dirais, une cinquantaine. De l'ordre  
21 d'une cinquantaine. Puis il y avait aussi, dans  
22 tout ça, c'était... Il y avait une continuité  
23 aussi. Parce que les gens, les gens contribuaient,  
24 puis l'année suivante, bien, on refaisait  
25 l'exercice pour voir si la personne était toujours

1 dans les mêmes dispositions. Et si la personne  
2 disait oui, bien, on continuait. Donc, je dirais  
3 qu'il y avait quand même une assez grande  
4 continuité dans tout ça. Mais ça pouvait quand même  
5 arriver... Puis même aussi, donc, les demandes  
6 qu'on recevait étaient quand même assez constantes,  
7 si on veut, ou uniformes.

8 Donc, par contre, ça pouvait arriver que  
9 certains employés quittent, et là, bien, on allait  
10 peut-être solliciter quelques autres employés. Ça  
11 pouvait arriver dans une année, peut-être, de  
12 solliciter quelques employés supplémentaires.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Q. **[632]** Parfait.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[633]** Avez-vous noté un choix particulier chez vos  
17 employés? Parce que vous dites qu'ils étaient  
18 libres de cotiser à qui ils voulaient.

19 R. Je pense qu'on... Je pense qu'on arrivait un peu à  
20 quand même une participation qui ressemblait un peu  
21 aux proportions qu'on peut voir, peut-être, dans la  
22 population, je ne sais pas. Il y avait quand même  
23 une contribution qui se faisait aux deux partis  
24 principaux, puis il y avait des contributions,  
25 aussi, qui se faisaient à un parti, disons, qui

1           avait moins de... qui recevait moins de  
2           contributions. Mais donc, ça... Puis il y avait une  
3           certaine continuité dans tout ça.

4           Me DENIS GALLANT :

5           Q. **[634]** Je vais...

6           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7           Q. **[635]** L'approche que vous nous avez décrite, c'est  
8           une approche qui est plus applicable au provincial,  
9           ou autant au provincial qu'au municipal?

10          R. C'était aussi applicable, entre autres, à la Ville  
11          de Montréal. Donc, on avait des gens qui  
12          contribuaient, puis c'était toujours, évidemment,  
13          en respectant la limite permise, évidemment. Donc,  
14          au municipal, le montant est moins élevé, donc  
15          c'est en respectant cette limite-là. Mais,  
16          effectivement, c'était le même type d'approche.

17          Q. **[636]** Au municipal, vous nous avez dit que, bon, il  
18          y a eu Montréal, vous avez dit, « Longueuil et  
19          autres villes ». Bon, vous avez un bureau à Québec,  
20          est-ce que vous avez déjà été sollicité à Québec?

21          R. Je suis moins... disons, je suis quand même moins  
22          familier avec la région de Québec mais je dirais  
23          qu'il y avait des contributions aussi qui se  
24          faisaient dans certaines villes dans la région de  
25          Québec.

1 Q. [637] Dans la région de Québec.

2 R. Oui.

3 Q. [638] Donc, vous avez un bureau à Lévis aussi...

4 R. Oui.

5 Q. [639] ... est-ce que vous savez si Lévis...

6 R. Oui.

7 Q. [640] ... Lévis, Québec et puis donc, dans d'autres  
8 villes, pas seulement deux, trois, là, un assez...  
9 un certain nombre de villes?

10 R. Oui, un certain nombre.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Q. [641] Je vais profiter de la question de madame  
13 Charbonneau pour vous montrer un tableau. Puis je  
14 vais scinder... j'étais plus général mais là je  
15 vais me limiter à des contributions qui sont faites  
16 par vos employés au provincial.

17 Ce qui va être à l'onglet 1, Madame Blanchette.

18 Ce sont des contributions qui, je vous dirais, avec  
19 les années mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit  
20 (1998) à deux mille dix (2010). Ce sont des données  
21 qui viennent, pour vous aider un peu, là, Monsieur  
22 Cadotte, qui viennent du DGEQ mais, par contre,  
23 pour éviter de mettre des noms d'employés, on a  
24 eu... le contentieux de SNC-Lavalin a été mis à  
25 contribution, là. Donc, les chiffres sont vérifiés,



1 là. Ce sont des chiffres du DGEQ mais vérifiés avec  
2 le contentieux de votre compagnie. D'accord?

3 R. Oui.

4 Q. **[642]** Si je regarde, peut-être... je regarde, là,  
5 par année, mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit  
6 (1998) à deux mille dix (2010), je vois, total PLQ,  
7 total PQ, total général, vous avez, en termes de  
8 nombre de personnes qui ont contribué.

9 R. Hum hum.

10 Q. **[643]** Et vous avez, par exemple, en mil neuf cent  
11 quatre-vingt-dix-huit (1998), quatorze trois cent  
12 soixante-quinze (14 375 \$) pour le PLQ et, pour le  
13 PQ, vous avez vingt mille six cents (20 600 \$).  
14 Bon. Puis là, on regarde, ce sont les partis qui  
15 sont au pouvoir, là, mil neuf cent quatre-vingt-  
16 dix-huit (1998) c'est le Parti québécois. Et je  
17 veux juste attirer votre attention à deux mille  
18 neuf (2009).

19 R. Oui.

20 Q. **[644]** Qui sort du lot, là. En deux mille neuf  
21 (2009), le Parti libéral est au pouvoir, vous avez  
22 trente-cinq (35) personnes qui vont contribuer pour  
23 un total de cent un mille deux cents (101 200 \$).  
24 Mais il va quand même y avoir douze (12) personnes  
25 qui vont contribuer au Parti québécois pour un

1 total de trente-six mille (36 000 \$).

2 R. Hum hum.

3 Q. **[645]** Ce n'est pas plutôt exact de dire que nos  
4 employés vont plus contribuer pour le parti au  
5 pouvoir que pour l'autre, là?

6 R. Je dirais que, dans mon raisonnement, si on ne  
7 regarde pas la ligne deux mille neuf (2009), on a  
8 un... un portrait, là, un peu comme je le décris,  
9 selon moi.

10 Q. **[646]** Puis qu'est-ce qui se passe en deux mille  
11 neuf (2009)?

12 R. En deux mille neuf (2009), ce qui est arrivé c'est  
13 qu'on a eu un nouveau... chez SNC-Lavalin, il y a  
14 eu un nouveau vice-président directeur qui a été  
15 nommé et qui était responsable du Québec, qui  
16 n'appelle monsieur Riadh Ben Aïssa. Donc, en...

17 Q. **[647]** Ça c'est le monsieur qui a des problèmes, là,  
18 actuellement, c'est ça?

19 R. Actuellement, à ma connaissance, il est détenu, là,  
20 en Suisse.

21 Q. **[648]** En Suisse, c'est ça.

22 R. Donc, monsieur Ben Aïssa est devenu vice-président  
23 directeur... en fait, il est devenu vice-président  
24 directeur en deux mille huit (2008). Mais, en deux  
25 mille neuf (2009), il a... il a dit que, bon, on

1           devait faire un effort supplémentaire pour le Parti  
2           libéral, donc ce qui a résulté en des dons  
3           supérieurs... pas mal supérieurs à ceux qu'on avait  
4           connus en deux mille huit (2008).

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Q. **[649]** Mais vous dites, « c'est parce qu'on a eu un  
7           nouveau vice-président », mais encore? Qu'est-ce  
8           qu'il y a comme corrélation entre la venue du  
9           nouveau vice-président et l'augmentation des  
10          cotisations?

11          R. Bien, je pense qu'il voulait...

12          Me DENIS GALLANT :

13          Q. **[650]** Est-ce que c'était un ordre direct? Je pense  
14          que c'est ça que madame Charbonneau veut savoir.

15          R. Je ne peux pas... moi, je ne peux pas... je n'ai  
16          pas eu... je n'ai pas eu connaissance de cet ordre-  
17          là. Mais c'est certain que je pense qu'on... qu'on  
18          voulait montrer le... je veux dire, une  
19          augmentation marquée des dons envers le parti. Mais  
20          je ne peux pas me prononcer sur ça.

21          Q. **[651]** Vous, personnellement...

22          R. Non.

23          Q. **[652]** ... vous constatez.

24          R. Oui.

25          Q. **[653]** Et constatez-vous également qu'en deux mille

1 dix (2010), bien, là je pense qu'il y a un mot  
2 d'ordre d'arrêter ou...

3 R. En deux mille dix (2010), effectivement, on a  
4 décidé d'arrêter de donner une bonification, comme  
5 je l'ai décrite, donc, effectivement... il y a  
6 quand même certaines personnes qui ont sûrement  
7 continuer à contribuer, mais la façon de faire avec  
8 le boni a été arrêtée pour deux mille dix (2010).

9 Q. **[654]** Parce que l'année précédente, on a cent un  
10 mille deux cents (101 200 \$)...

11 R. Oui.

12 Q. **[655]** ... de donné au Parti libéral du Québec et  
13 l'année d'après, on a sept mille sept cents  
14 (7 700 \$), on a sept contributeurs puis pour le  
15 Parti québécois, on a neuf cents dollars (900 \$),  
16 donc, et deux contributeurs.

17 R. Oui.

18 Q. **[656]** Parfait. Je vais revenir... je vais y  
19 revenir... je vais revenir à ce tableau-là dans  
20 quelques instants, mais je veux juste... question  
21 qui me brûle les lèvres, au MTQ, parce qu'on va  
22 parler du municipal tantôt, est-ce qu'il y a un  
23 lien direct à faire entre l'octroi de contrats et  
24 la contribution aux partis politiques?

25 R. Non, il n'y a aucun lien à faire entre les deux.

1 Q. **[657]** Vous êtes affirmatif?

2 R. Oui.

3 Q. **[658]** Et pourquoi on contribue? SNC-Lavalin, là, ce  
4 n'est pas la petite firme, boutique, par exemple, à  
5 monsieur Lalonde. Vous êtes une grosse firme.

6 R. Oui, on est une grosse firme, mais on est sollicité  
7 par des partis, on est présent sur le marché, donc,  
8 la clientèle gouvernementale est... bon, c'est ça,  
9 ce sont des clients.

10 Q. **[659]** Oui, mais...

11 R. Donc...

12 Q. **[660]** ... mais c'est ça qui me brûle. C'est qu'un  
13 parti politique n'est pas un client.

14 R. Non.

15 Q. **[661]** La cliente ou le client, c'est le  
16 gouvernement du Québec.

17 R. Oui.

18 Q. **[662]** Donc...

19 R. Mais, il y a quand même... il y a quand même un  
20 parti qui est au pouvoir et c'est un marché pour  
21 nous qui est important. Donc, on veut s'assurer de  
22 continuer à être capable d'exercer nos activités et  
23 on répond favorablement à ces demandes qui nous  
24 sont faites.

25 (14:37:53)

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [663] On a rencontré un ancien vice-président de  
3 Genivar récemment qui disait qu'au central, les  
4 démarches étaient faites par les partis provinciaux  
5 et elles étaient des démarches conscientes qu'on  
6 approchait une firme, qu'on n'approchait pas des  
7 individus séparés.

8 R. Oui.

9 Q. [664] Est-ce que vous diriez que c'était pareil  
10 chez vous, c'est-à-dire que lorsque vous êtes  
11 sollicité, pour prendre votre terme, on sollicite  
12 la firme, qui elle, s'organise pour ramasser des  
13 sous ou bien c'est un par un, chaque... individu  
14 par individu que le parti politique sollicite?

15 R. On sollicite un individu qui représente la firme.  
16 On ne sollicite pas, effectivement...

17 Q. [665] Donc, l'individu qui doit avoir le  
18 développement des affaires, c'est ça?

19 R. Oui.

20 Q. [666] Genre celui qui s'occupe du développement des  
21 affaires? On va voir une personne...

22 R. Oui.

23 Q. [667] ... qui elle, s'organise...

24 R. Oui.

25 Q. [668] ... pour mettre le système en place à

1 l'intérieur de la firme.

2 R. Oui.

3 Q. **[669]** Donc, on est tous très conscients qu'on  
4 sollicite une firme, et non pas un individu? Autant  
5 de part et d'autre, autant de la part du  
6 représentant du parti que celui qui représente la  
7 firme, j'imagine?

8 R. Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[670]** Et tout en vous disant que vous ne voyez pas  
11 de lien entre l'octroi de contrats et les  
12 cotisations...

13 R. Oui.

14 Q. **[671]** ... auriez-vous été à l'aise de dire « Non,  
15 on ne contribue pas »?

16 R. C'est là, peut-être, le dilemme. De ne pas  
17 contribuer, ça serait un risque qui est peut-être  
18 intangible, peut-être qu'il n'existe pas, mais dans  
19 mon esprit ou dans notre esprit...

20 Q. **[672]** Peut-être qu'il existe?

21 R. Peut-être qu'il existe. Mais dans notre esprit,  
22 donc, c'est un risque qu'on ne veut pas  
23 nécessairement courir.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. **[673]** Je vous donne le postulat suivant, peut-être

1 que ça va donner la réponse, c'est-à-dire que ce  
2 que nous, ici, les analystes de la Commission qu'on  
3 vient de m'écrire que SNC a eu cinq cent cinquante  
4 (550) contrats du MTQ, seul ou en consortium, entre  
5 les années quatre-vingt-dix-sept, quatre-vingt-dix-  
6 huit (97-98) à deux mille onze, deux mille douze  
7 (2011-2012) pour une valeur estimée à deux cent  
8 quarante sept millions cinq cent seize  
9 (247 516 000\$)...

10 R. Hum hum.

11 Q. **[674]** Je pense que le postulat est bon, là, ces  
12 chiffres-là, vous êtes d'accord avec moi?

13 R. Oui, oui, ça peut faire du sens, là...

14 Q. **[675]** O.K.

15 R. ... je n'ai pas les chiffres devant moi, mais, vous  
16 dites sur dix (10) ans, deux cent quarante millions  
17 (240 M\$), ça ferait vingt-quatre millions (24 M\$)  
18 par année, à peu près...

19 Q. **[676]** Ça ferait vingt-quatre millions (24 M\$) par  
20 année, c'est quand même...

21 R. Ça peut...

22 Q. **[677]** C'est quand même un bon montant. Est-ce que  
23 c'est pour ça que vous répondez à Madame la  
24 Présidente à dire: « On ne veut même pas le  
25 risque »?



1 R. C'est certain que le gouvernement - là, vous parlez  
2 du ministère, mais il y a aussi d'autres  
3 composantes, aussi, dans le gouvernement - c'est  
4 certain que c'est un client qui est majeur pour  
5 l'entreprise et...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [678] Le gouvernement ou le ministère des  
8 Transports? Qui...

9 R. Bien, il y a le ministère des Transports, mais il y  
10 a la Société immobilière du Québec, il y a Hydro-  
11 Québec, aussi, qui est quand même une société  
12 d'état. Donc, il y a différentes institutions  
13 gouvernementales, si on veut, où on peut exercer  
14 nos activités d'ingénierie.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. [679] O.K. Vous êtes... tantôt, monsieur Lachance  
17 disait, à un moment donné, il y a quelqu'un qui est  
18 sollicité à la firme, est-ce que c'était votre  
19 rôle, ça, essentiellement, de vous occuper de faire  
20 le lien avec les partis politiques qui demandaient  
21 à SNC-Lavalin de contribuer? Est-ce que c'était  
22 votre rôle ça?

23 R. J'ai fait ça en partie, disons si on regarde  
24 l'ensemble du portrait ici qu'on a, je l'ai fait en  
25 partie. Par exemple, avec le Parti québécois, il y

1 a certaines années où j'allais porter les chèques  
2 là, si on veut, de contribution.

3 Q. **[680]** Mais, est-ce que c'est - et je me réfère à  
4 d'autres témoins que j'ai interrogés ou d'autres  
5 témoignages que j'ai entendus - est-ce que pour les  
6 partis politiques provinciaux, c'est  
7 essentiellement de participer à des activités de  
8 financement? Est-ce que c'est ça ou il y a d'autres  
9 moyens ou est-ce que SNC là... Qu'est-ce que SNC  
10 faisait?

11 R. Il y avait des... il y avait des activités de  
12 financement, mais c'était... c'était vraiment,  
13 comment dire, c'était une contribution globale, ce  
14 n'était pas nécessairement lié... Nous, c'était  
15 moins lié à un cocktail ou à un autre...

16 Q. **[681]** Mais, je veux bien comprendre.

17 R. Oui.

18 Q. **[682]** Il y a des maximums annuels que vous... parce  
19 qu'au provincial, on s'entend, il n'y a pas  
20 d'argent comptant.

21 R. Non, c'est ça.

22 Q. **[683]** C'est essentiellement des chèques.

23 R. Oui.

24 Q. **[684]** Puis, il y a une facilité, c'est-à-dire c'est  
25 que tout citoyen du territoire...

1 R. Oui.

2 Q. [685] ... sur le territoire du Québec peut...

3 R. Exactement, peut contribuer.

4 Q. [686] ... à la différence d'une municipalité.

5 R. Oui.

6 Q. [687] Donc, c'est beaucoup plus facile...

7 R. Oui.

8 Q. [688] ... surtout que vous avez beaucoup  
9 d'employés.

10 R. Hum, hum.

11 Q. [689] Parfait. Donc, à ce moment-là quand vous  
12 dites, par exemple, quand les distributions étaient  
13 à trois mille (3 000 \$), je veux savoir comment ça  
14 fonctionne. Est-ce qu'il y a un solliciteur qui  
15 vous demande « écoute, on aimerait ça que SNC nous  
16 donne vingt mille (20 000 \$), trente mille  
17 (30 000 \$), quarante mille (40 000 \$) »? Expliquez  
18 comment ça fonctionnait.

19 R. Bien, c'était, comme je l'ai expliqué, c'était  
20 quand même, dans ce que j'ai vécu, il y avait quand  
21 même une continuité. Ils n'étaient pas... ils ne  
22 nous demandaient pas une année, ou les demandes  
23 qu'on recevait, ce n'était pas... ce n'était pas  
24 nécessairement en hausse ou en baisse, il y avait  
25 une certaine continuité. Et c'est certain qu'on

1           voulait s'assurer là d'avoir une certaine  
2           continuité aussi dans les contributions qu'on  
3           faisait.

4       Q. **[690]** O.K. Mais, est-ce que, je vous dirais, je  
5       vous parlais de cocktail de financement, par  
6       exemple, on vous disait : « Bien, il y a la  
7       ministre unetelle qui va faire une activité de  
8       financement, j'aimerais ça que tu contribues. Il y  
9       a le ministre untel qui est à l'Environnement qui  
10      fait une activité de financement, on aimerait ça  
11      que tu contribues »? Est-ce que c'était la façon  
12      d'agir ou...

13      R. C'était plutôt...

14      Q. **[691]** ... nous, on...

15      R. Oui. Excusez.

16      Q. **[692]** Juste plutôt...

17      R. Oui. Excusez-moi.

18      Q. **[693]** ... je vais vous laisser le temps de répondre  
19      complètement parce que je veux vraiment la réponse.

20      R. Oui.

21      Q. **[694]** Ou c'était plutôt de dire « regarde, cette  
22      année-là, ce serait le fun que SNC nous donne,  
23      total, vingt mille (20 000 \$) », par exemple.

24      R. Nous, je dirais... c'est sûr qu'il y avait  
25      certainement certaines sollicitations, mais je

1           dirais que c'était plutôt un montant global. Peut-  
2           être qu'on pouvait aller à certains cocktails, mais  
3           c'était surtout disons au central là si on veut,  
4           avec un montant global, plus...

5           (14:43:52)

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Q. **[695]** Donc, on vous demandait un certain montant.

8           R. Il y avait un certain montant qui était attendu,  
9           basé sur un peu l'historique, comme je disais là.

10          Q. **[696]** Donc, on pouvait vous demander quinze mille  
11          dollars (15 000 \$), je présume, si on prend quatre-  
12          vingt-dix-huit (98) ou plutôt deux mille deux  
13          (2002), au moins vous étiez là.

14          R. Oui.

15          Q. **[697]** Quarante-trois mille (43 000 \$) par le Parti  
16          libéral...

17          R. Libéral.

18          Q. **[698]** ... et on vous demandait trente-six mille  
19          (36 000 \$) au PQ.

20          R. C'est ça.

21          Me DENIS GALLANT :

22          Q. **[699]** O.K. Et ça se faisait comment ces demandes-là  
23          qui étaient vos interlocuteurs?

24          R. Au Parti québécois, il y avait madame Ginette  
25          Boivin. Au Parti libéral, moi, je n'était pas

1           impliqué directement avec... avec les personnes là  
2           qui faisaient les demandes ou qui géraient...

3       Q. **[700]** C'était qui chez SNC-Lavalin qui était... qui  
4           s'occupait des demandes venant... émanant du Parti  
5           libéral?

6       R. Il y avait... en fait, c'était le vice-président  
7           directeur qui a changé. Donc, en deux mille (2000),  
8           de deux mille (2000) à deux mille quatre (2004),  
9           c'était monsieur Normand Morin et après deux mille  
10          quatre (2004), il y a eu monsieur Pierre Anctil qui  
11          est devenu vice-président directeur et monsieur  
12          Morin aussi a continué à être impliqué dans les  
13          années subséquentes. Et après, en deux mille huit  
14          (2008), comme je mentionnais, c'était monsieur Ben  
15          Aïssa qui était... qui était...

16       Q. **[701]** Qui s'en occupait, lui.

17       R. Oui.

18       Q. **[702]** Parfait.

19       R. Mais, peut-être... peut-être qu'il y a eu d'autres  
20          personnes là, mais à ma connaissance, ce sont ces  
21          gens-là.

22       Q. **[703]** O.K.

23       R. Et moi aussi. Bon. Pour le Parti québécois,  
24          effectivement, monsieur Morin aussi était en  
25          contact aussi avec certaines personnes au Parti

1 québécois.

2 Q. [704] O.K. On a eu dernièrement des gouvernements  
3 minoritaires là, mais avant ça on avait des  
4 gouvernements majoritaires là. Pourquoi, par  
5 exemple, continuer, quand le Parti libéral a pris  
6 le pouvoir, continuer à donner des gros montants au  
7 Parti québécois?

8 R. Bien, ça revient un petit peu à ce que je disais  
9 tout à l'heure. Au principe de base, on offrait à  
10 nos gens, on voulait... on voulait continuer à  
11 contribuer, on était sollicité malgré le fait que  
12 les gens étaient dans l'opposition, par exemple,  
13 ici. Puis on laissait le choix, aussi, à nos  
14 employés. Donc, ça a donné quand même des montants  
15 qui étaient effectivement assez importants aussi.

16 Q. [705] Je ne suis pas satisfait de votre réponse. Je  
17 vais...

18 R. O.K.

19 Q. [706] Je vais... Peut-être que je m'exprime mal.

20 R. Oui.

21 Q. [707] Parce que je reprends ce que vous avez dit  
22 tantôt.

23 R. Parfait.

24 Q. [708] « On ne prendra pas la chance ». On ne le  
25 sait pas, là, on pense que ce n'est pas en lien,

1           là...

2           R. Oui.

3           Q. **[709]** ... mais on ne prendra pas la chance.

4           R. Hum, hum.

5           Q. **[710]** O.K.? Pas prendre la chance, avec un parti  
6           qui va être quatre ans dans l'opposition, là, ça  
7           donne quoi?

8           R. Bien, le... C'est sûr que ces partis-là, il y a des  
9           partis qui sont dans l'opposition, mais après ils  
10          peuvent revenir au pouvoir aussi, donc,  
11          évidemment...

12          Q. **[711]** C'est ça. On appelle ça du risque calculé.  
13          C'est...

14          R. Évidemment...

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Q. **[712]** Ou assurer vos arrières?

17          Me DENIS GALLANT :

18          Oui.

19          R. Bien, il y a peut-être un peu de ça, oui. Donc,  
20          c'est certain qu'on a ça en tête.

21          Q. **[713]** Vous êtes...

22          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23          Q. **[714]** Si vous me permettez...

24          Me DENIS GALLANT :

25          Oui.



1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [715] Bon. Vous avez fait des activités politiques,  
3 donc vous étiez certainement au courant des lois  
4 électorales clairement, là, quand on s'intéresse à  
5 la politique. Je sais aussi que monsieur Anctil a  
6 déjà aussi fait, a déjà eu des activités  
7 politiques. Je prends un peu... Donc, quand vous  
8 faites ceci, là, vous êtes très conscients, tout le  
9 monde, que vous êtes en train d'enfreindre la loi  
10 électorale. C'est-à-dire que vous prenez une  
11 demande, qui est de faire un central, un montant  
12 global, vous distribuez ça à des employés puis vous  
13 les remboursez. Vous êtes très conscient que vous  
14 êtes en train d'enfreindre la loi électorale.

15 R. Il faut quand même dire que la loi électorale  
16 n'était pas aussi explicite qu'elle ne l'est  
17 maintenant.

18 Q. [716] Non, non, je pense qu'elle était assez  
19 claire, depuis un certain temps, qu'on ne voulait  
20 pas que les employés se voient rembourser leurs  
21 contributions. Ce n'était pas... Ce n'est pas, ça  
22 ne date pas de deux mille dix (2010), là, ici, là.  
23 En deux mille dix (2010) on a renforcé un peu les  
24 contrôles, mais depuis longtemps on sait que les  
25 corporations ne doivent pas, à titre, je dirais de

1 société, contribuer. Vous êtes très conscient de  
2 ça, certainement.

3 R. Oui.

4 Q. [717] Parce que tout à l'heure, quand vous disiez  
5 ça se faisait avec une certaine continuité, moi je  
6 décode, c'est qu'avec une certaine continuité à  
7 chaque année, vous enfrei... vous avez fait des  
8 infractions à la loi électorale, très consciemment,  
9 tout le monde, de ce que vous faites, là.

10 R. Bien...

11 Q. [718] À chaque année, systématiquement.

12 R. On a procédé de cette façon-là, effectivement, à  
13 tous les ans. Oui.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. [719] Vous êtes un haut...

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. [720] Qui enfreint la loi électorale.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Q. [721] Vous êtes, puis je suis dans la même lignée  
20 que monsieur Lachance, vous êtes un haut dirigeant  
21 de SNC-Lavalin, qui est une grosse compagnie qui  
22 est cotée en bourse, et j'imagine que ce que vous  
23 faites là, c'est su de la haute direction, là,  
24 quand vous avez dit c'est une continuité. Oui pour  
25 l'enregistrement?

1 R. Oui. Oui.

2 Q. **[722]** Oui?

3 R. Oui.

4 Q. **[723]** Parfait. Alors, et que consciemment, l'âme  
5 dirigeante de l'entreprise viole systématiquement  
6 une loi du parlement du... de la législature du  
7 Québec. C'est exact?

8 R. Comme je vous dis, la...

9 Q. **[724]** Quelle est la raison pour faire ça?

10 Uniquement pour ne pas prendre de chance qu'on  
11 arrête les contrats du MTQ et des autres instances  
12 gouvernementales? Est-ce que c'est ça votre  
13 réponse?

14 R. C'est ça la réponse. Il n'y a pas de lien... Je me  
15 répète, mais il n'y a pas de lien entre la  
16 contribution puis le contrat. Il n'y a pas de lien  
17 direct entre les deux.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[725]** Je... Ce que vous dites est plus exact. Vous  
20 dites qu'il n'y a pas de lien direct entre les  
21 deux.

22 R. Il n'y a pas de lien direct entre les deux.

23 Q. **[726]** O.K. Mais vous voyez un lien... un lien, je  
24 dirais, dans votre tête, de telle sorte que vous ne  
25 prenez pas la chance de ne pas donner.

1 R. C'est ça.

2 Me DENIS GALLANT :

3 Q. [727] Est-ce que des sollicitateurs - puis je reste  
4 encore au provincial, là, le municipal c'est un  
5 monde à part - vous fait, je ne sais pas, discute  
6 avec vous, lorsque vous faites des cocktails de  
7 financement, « Tu sais, ça serait le fun si tu...  
8 si SNC continuerait à contribuer, ou fasse un plus  
9 grand effort. Tu sais, on vous donne beaucoup de  
10 contrats, vous êtes comme redevables. » Est-ce  
11 qu'il y a ce genre de discours-là de la part des  
12 sollicitateurs de parti, de la part des employés des  
13 principaux partis politiques au Québec? Est-ce que  
14 c'est quelque chose que vous avez déjà entendu, ça?

15 R. Non. Je veux dire, les chiffres ne démontrent pas  
16 cette façon de faire-là, ou ce résultat-là, dans...  
17 Je n'ai pas... Je n'ai pas entendu de corrélation  
18 entre les deux... entre les deux éléments.

19 Q. [728] O.K. Juste pour préciser, je sais que c'est  
20 peut-être... Vous vous occupiez plus du financement  
21 au niveau du Parti québécois. Au Parti libéral, qui  
22 était la personne responsable du financement au  
23 Parti libéral, avec qui vos collègues faisaient  
24 affaire?

25 R. Je sais qu'il y avait deux... deux personnes, là.

1 Il y avait madame Violette Trépanier puis monsieur  
2 Marc Bibeau.

3 Q. **[729]** Est-ce que c'est des gens que, vous, vous  
4 avez eu personnellement affaire avec eux?

5 R. J'ai rencontré madame Trépanier à une reprise, pour  
6 lui remettre des chèques, en deux mille neuf  
7 (2009).

8 Q. **[730]** Souvenez-vous du montant des chèques, du  
9 nombre de chèques?

10 R. C'était peut-être de l'ordre de dix mille dollars  
11 (10 000 \$) en chèques.

12 Q. **[731]** O.K. Et là je vais...

13 R. Quelques chèques. C'était quelques chèques.

14 Q. **[732]** Est-ce qu'il y a eu d'autres événements dans  
15 lesquels vous avez remis de l'argent à l'intention  
16 du Parti libéral?

17 R. Non.

18 Q. **[733]** En chèques?

19 R. Non.

20 Q. **[734]** Je vais maintenant m'attarder au Parti  
21 québécois.

22 R. Oui.

23 Q. **[735]** Madame Boivin, c'est une personne que vous  
24 connaissiez bien?

25 R. Oui.

1 Q. **[736]** Une personne à laquelle... vous avez  
2 rencontrée à partir de quand? Vous avez fait sa  
3 connaissance quand?

4 R. Je la connaissais avant deux mille (2000). Mais je  
5 n'étais jamais... je savais qu'elle faisait du  
6 financement sectoriel, je pense que ça s'appelait,  
7 donc... mais je l'ai plus côtoyée à partir de deux  
8 mille (2000).

9 Q. **[737]** Sur quelle base, professionnelle ou à  
10 titre... elle vous sollicitait de l'argent, point,  
11 c'est quoi, une amie?

12 R. C'était... non, non. C'était sur la base du  
13 financement comme tel.

14 Q. **[738]** O.K. Et vous avez... bon, les montants  
15 parlent d'eux-mêmes, là, mais, généralement, cet  
16 argent-là, est-ce que c'était remis par vous  
17 directement à madame... voyons! son nom m'échappe.

18 R. Boivin.

19 Q. **[739]** Madame Boivin.

20 R. Oui. Oui, c'était remis par moi. Comme je vous l'ai  
21 mentionné tout à l'heure, ça n'a peut-être pas  
22 commencé en deux mille (2000), là, dans mon cas,  
23 mais j'ai... j'ai, effectivement, donné les chèques  
24 à madame Boivin par la suite.

25 Q. **[740]** Donc, par exemple, si je prends l'année deux

1 mille cinq (2005), où est-ce que là vous avez  
2 vraiment, là... vingt et une (21) personnes vont  
3 contribuer au PLQ et vingt et une (21) personnes  
4 vont contribuer au PQ pour des montants, là, je  
5 veux dire, on est à huit cent cinquante dollars  
6 (850 \$), de près, là, qui est donné au Parti  
7 libéral. Ce que je comprends de votre témoignage  
8 c'est que le cinquante-deux mille (52 000) a été  
9 remis par vous directement à madame Boivin?

10 R. Je ne peux... je ne peux dire que c'est moi qui ai  
11 tout remis les chèques. Comme j'ai mentionné,  
12 monsieur Morin aussi était impliqué, donc je ne  
13 peux pas affirmer avec certitude que c'est moi qui  
14 ai remis tous les chèques. Mais j'en ai remis,  
15 certainement, oui.

16 Q. **[741]** Pourquoi les employés ne pouvaient pas  
17 remettre directement des chèques? C'était vraiment,  
18 là, je dirais, une façon de faire, c'est-à-dire les  
19 chèques, on en demandait, dans ce cas-ci on a  
20 sollicité quarante-deux (42) employés, et ça  
21 transitait comment ces chèques-là?

22 R. Bien, on les... comme j'ai mentionné tout à  
23 l'heure, on rencontrait les gens puis après ça les  
24 gens préparaient les chèques. On rencontrait les  
25 gens ou les gens venaient nous porter les chèques

1 et après, bien, on allait rencontrer les  
2 responsables du financement des partis, dans chacun  
3 des partis.

4 Q. [742] Vous y avez répondu mais je veux juste  
5 préciser davantage. Par exemple, dans ce cas-ci, on  
6 a au-delà de cent mille dollars (100 000 \$) de  
7 contributions politiques aux deux grands partis,  
8 pour l'année deux mille cinq (2005). Qui fixe le  
9 quantum, là, qui fixe le montant, est-ce qu'on vous  
10 dit : « Monsieur Cadotte... », par exemple, madame  
11 Boivin dit, « Votre objectif cette année est en  
12 haut de cinquante mille dollars (50 000 \$) », est-  
13 ce que c'est un postulat erroné ou... comment ça  
14 fonctionne?

15 R. C'était plutôt... je dirais, c'était... comme je  
16 mentionnais tout à l'heure, il y avait une  
17 continuité. Donc, on s'organisait pour arriver à  
18 peu près au même montant année après année. Et  
19 c'est sûr que si on était capable de faire un  
20 certain effort, tout ça, puis de montrer qu'il y  
21 avait une progression, c'est sûr que c'était... ça  
22 pouvait être quand même bien accepté, là, disons.  
23 Mais c'était plutôt dans cet esprit-là qu'on  
24 faisait.

25 Q. [743] Quand vous me dites, « continuité », si on



1 prend la colonne de total général, c'est à peu  
2 près, là, à part quelques années où est-ce que ça  
3 va descendre un petit peu, mais c'est toujours de  
4 façon... ça monte, là, les contributions montent.  
5 Si on regarde, quatre-vingt-dix-huit (98), on part  
6 de trente-quatre mille neuf cent soixante-quinze  
7 (34 975), soixante et un mille (61 000), cinquante-  
8 sept (57), cinquante-six (56), soixante-dix-huit  
9 (78). Et après ça on va commencer, quatre-vingt-  
10 sept (87), quatre-vingt-quatre (84), cent quatre  
11 (104), cent onze (111), cent treize (113), cent  
12 neuf (109). Et pour arriver, là, à la grosse année,  
13 qui est cent trente-sept mille (137) pour avoir une  
14 chute drastique à huit mille six cents (8 600).

15 R. Oui.

16 Q. **[744]** C'est ça que vous nous dites la continuité,  
17 c'est-à-dire...

18 R. Bien, la continuité... je vois que, disons, à  
19 partir de deux mille cinq (2005), là, il y a quand  
20 même une certaine continuité, je dirais, cent cinq  
21 (105), cent onze (111), cent treize (113), cent  
22 neuf (109). Donc, c'est à peu près tous au-  
23 dessus... entre cent (100) et cent dix (110).  
24 Auparavant, deux mille un (2001), bon. C'est sûr  
25 qu'il y a une progression ici, soixante-dix-huit

1 (78), quatre-vingt-sept (87), quatre-vingt-quatre  
2 (84), mais la continuité dont je parle, c'est peut-  
3 être plus à partir de deux mille cinq (2005),  
4 effectivement, qu'elle est visible, là, ici.

5 Q. **[745]** Puis je vous dirais, ça se fait de façon  
6 annuelle, est-ce qu'il y a comme une... un blitz de  
7 recherche de chèques dans un temps particulier dans  
8 l'année, est-ce qu'on re... puis vous, c'est madame  
9 Boivin, là, on va parler pour vous, là, c'est quoi,  
10 c'est une fois par année? C'est...

11 R. Effectivement, on s'organisait, disons dans la  
12 période printanière, pour ramasser les  
13 contributions. Donc, ça se faisait une fois par  
14 année.

15 (14:56:39)

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[746]** Puis avez-vous l'impression que les  
18 solliciteurs des partis étaient bien conscients que  
19 vous pouviez peut-être compenser la contribution  
20 qui était versée par l'employé?

21 R. C'est un peu difficile de répondre à ça. Moi, je  
22 n'ai jamais... on n'a jamais parlé vraiment de ça,  
23 là, on n'a jamais parlé de ça.

24 Q. **[747]** Donc, les gens, les solliciteurs ne vous  
25 disaient pas, par exemple, « N'oubliez pas, ça doit

1 être des chèques qui viennent de particuliers, que  
2 vous ne devez pas compenser de quelconque façon »,  
3 jamais le solliciteur ne s'assurait que vous ne  
4 compensiez pas de quelconque façon les gens qui  
5 vous donnaient des chèques? Est-ce que vous avez  
6 l'impression qu'ils s'en inquiétaient de s'assurer  
7 que vous ne compensiez pas ou pas vraiment?

8 R. Pas vraiment.

9 Q. **[748]** Ils ne vous en parlaient pas puis vous, vous  
10 ne leur en parliez pas?

11 R. Pas vraiment, oui, je dirais « pas vraiment »,  
12 c'est ça.

13 Q. **[749]** O.K.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[750]** Et moi, j'aimerais savoir, quand vous  
16 sollicitez cinquante (50) personnes, là, vous  
17 faisiez ça comment? Vous les... aviez-vous un  
18 rendez-vous? Envoyiez-vous des mémos?

19 R. Non. On avait la liste puis on appelait les gens,  
20 on les rencontrait. Puis on prenait rendez-vous  
21 avec eux puis on les rencontrait un par un puis on  
22 procédait comme je l'ai mentionné tout à l'heure  
23 avec les questions puis on procédait. Après, ils  
24 préparaient leur chèque puis...

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [751] Puis comme vous dites, c'est essentiellement  
3 des cadres?

4 R. Oui.

5 Q. [752] Donc, si on a une cinquantaine, en tout cas,  
6 dans les grandes années, là, à un moment donné, on  
7 en a quarante-quatre (44), là, en deux mille cinq  
8 (2005)...

9 R. Hum hum.

10 Q. [753] ... on avait quarante-quatre (44) cadres?

11 R. Oui.

12 Q. [754] Parfait.

13 R. En fait, il y avait peut-être, je dois dire qu'il y  
14 avait peut-être dans certains cas des conjointes,  
15 aussi, qui participaient. Quelques-uns, je dirais.  
16 Mais...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [755] Des conjoints qui ne travaillaient pas chez  
19 SNC, là, c'était des conjoints des cadres?

20 R. Il y en a qui travaillaient... dans certains cas,  
21 il y en a qui travaillaient, mais dans d'autres  
22 cas, non.

23 Q. [756] Ils ne travaillaient pas, mais ils  
24 contribuait?

25 R. Oui.

1 Q. **[757]** Est-ce que c'était la conjointe ou le  
2 conjoint qui était remboursé ou si c'était  
3 l'employé...

4 R. L'employé.

5 Q. **[758]** ... de SNC?

6 R. L'employé.

7 Q. **[759]** Alors l'employé de SNC était donc remboursé  
8 de douze mille dollars (12 000 \$)?

9 R. Hum hum.

10 Q. **[760]** O.K.

11 R. Exactement. Puis je dirais quand même, pour  
12 ajouter, qu'à mon souvenir, on parle peut-être, sur  
13 mettons quarante (40) personnes, ici, il y a peut-  
14 être quatre, cinq (4-5) personnes, là, qui étaient  
15 dans ces cas-là... qui étaient dans ce cas-là.

16 Q. **[761]** Qui étaient des conjoints ou conjointes?

17 R. Oui. Oui, la plupart, donc, étaient des employés  
18 cadres comme je le mentionnais.

19 Q. **[762]** Et évidemment, si vous aviez à solliciter les  
20 conjointes ou les conjoints, c'était pour remplir  
21 votre quota, remplir ce qu'on vous demandait?

22 R. Oui, c'était pour atteindre le montant qu'on  
23 avait...

24 Q. **[763]** Demandé?

25 R. ... qu'on s'était fixé.

1 Q. [764] O.K.

2 R. Oui.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. [765] Encore là, je ne suis pas sûr de votre  
5 réponse, c'est-à-dire...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [766] Qu'on s'était fixé...

8 Me DENIS GALLANT :

9 C'est ça.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [767] ... ou qu'on vous avait demandé?

12 Me DENIS GALLANT :

13 Q. [768] Ça fait longtemps que je vous la pose cette  
14 question-là. Est-ce que c'est le parti politique  
15 qui décide...

16 R. Non, mais...

17 Q. [769] ... « Cette année-là, ton objectif c'est ça,  
18 là », ou bien de dire « SNC-Lavalin, nous, là, on  
19 va aller dans la continuité. Nous, de notre propre  
20 chef, cette année, je vais demander à quatre, cinq  
21 (4-5) employés de plus ainsi qu'à leur épouse, de  
22 contribuer »...

23 R. Non, mais le parti, effectivement, s'attendait à un  
24 niveau... à tel montant.

25 Q. [770] O.K.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [771] Donc, le parti vous demandait un montant X?

3 R. Oui.

4 Q. [772] Bon.

5 R. Oui.

6 Q. [773] Qui correspond au montant qui est indiqué sur  
7 le tableau que l'on vient de mettre en preuve?

8 R. Oui.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. [774] Et ça, généralement, vous dites, la cabale  
11 pour trouver des chèques va être au printemps,  
12 comment ça fonctionne? Vous recevez un téléphone?  
13 Est-ce que c'est quelque chose qui est routinier  
14 « Bon, Monsieur Cadotte, voici, l'année passée,  
15 j'ai reçu quarante (40) chèques, cette année, si  
16 possible, quarante-cinq (45) chèques avec le  
17 montant maximal », par exemple, de trois mille  
18 (3 000 \$). Est-ce que c'est...

19 R. Ça pouvait... ça pouvait... il pouvait avoir un  
20 téléphone, il pouvait avoir des rencontres. Mais,  
21 nous, c'est certain qu'on savait là qu'on  
22 enclenchait le processus, donc on le faisait aussi  
23 de notre côté.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Quand vous le voudrez, Maître, vous pourrez.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Je veux terminer là-dessus parce que...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je n'ai aucun problème, c'est vous qui le  
5 déterminez.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. **[775]** Parfait. Au retour de la pause, je vais  
8 m'attarder au municipal, au financement municipal,  
9 donc j'ai juste d'autres questions là-dessus.  
10 C'est-à-dire... et je reviens à ce que vous nous  
11 avez dit « regardez, on contribuait, on nous le  
12 demandait, on ne voulait même pas savoir ce qui  
13 pouvait arriver, mais il n'y a pas de lien  
14 direct ». Ça, je résume votre témoignage. Moi, je  
15 regarde en deux mille dix (2010), contribution  
16 totale de huit mille six cents (8 600 \$). Est-ce  
17 que SNC-Lavalin a arrêté d'avoir des contrats du  
18 MTQ?

19 R. Non.

20 Q. **[776]** Est-ce que SNC-Lavalin a arrêté d'avoir des  
21 contrats de d'autres organismes gouvernementaux?

22 R. Non.

23 Q. **[777]** Pourquoi SNC-Lavalin, fleuron et firme de  
24 génie-conseil du Québec, embarque dans quelque  
25 chose qui est contraire aux lois du Québec?



1 R. Je vais me répéter, mais on était... on recevait  
2 des sollicitations, c'était... c'était relié...  
3 C'est certain que le gouvernement est un client  
4 important, il y avait... on l'a mentionné, vous  
5 l'avez mentionné, donc on répondait à ces  
6 sollicitations-là. Mais, c'était aussi pour...  
7 Pourquoi on n'a pas arrêté ou pourquoi on ne l'a  
8 pas... on ne le faisait pas? Je dirais que c'était  
9 le risque de ne pas le faire était... était quand  
10 même présent.

11 Q. [778] Deux mille dix (2010), qui a appelé qui? Est-  
12 ce que c'est SNC-Lavalin qui a dit « aye! Ça ne  
13 marche plus. Il y a l'UPAC qui est créé, il y a  
14 Marteau, il y a les enquêtes journalistiques » ou  
15 c'est carrément les partis politiques qui vous ont  
16 appelé en disant « cette année, on n'a besoin de  
17 rien »?

18 R. Non. C'est SNC-Lavalin qui a... on a décidé  
19 d'arrêter. Puis il y avait aussi, à l'époque là,  
20 les noms de certains contributeurs ou c'était  
21 publié dans les journaux puis tout ça. Donc, les  
22 gens devenaient de plus en plus mal à l'aise là  
23 aussi, donc pour nous, on a dit « on arrête de  
24 contribuer ».

25 (15:03:23)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [779] Donc, si je comprends bien, vous avez été  
3 sollicité quand même en deux mille dix (2010) et  
4 c'est vous qui avez dit « non ».

5 R. Je ne sais pas, la sollicitation, je ne peux pas  
6 dire que, moi personnellement, j'ai été sollicité,  
7 mais c'est certain qu'à un moment donné je sais  
8 qu'on a pris la décision de dire « on arrête de  
9 contribuer ».

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. [780] Qui « on »?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [781] Parfait. Mais, ce que je veux dire, c'est  
14 que... Si vous me permettez.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Allez-y. Allez-y. Oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [782] Mais là où je veux en venir, c'est vous avez  
19 toujours donné suite après avoir été sollicité.

20 R. Hum, hum.

21 Q. [783] C'est exact. Puisque vous nous avez dit qu'on  
22 vous fixait des prix, on vous disait à quelle  
23 hauteur contribuer. C'est ce que vous nous avez dit  
24 tantôt.

25 R. Oui.

1 Q. [784] C'est ça?

2 R. Hum, hum.

3 Q. [785] O.K. Alors, si en deux mille dix (2010) vous  
4 n'avez que sept mille sept cents (7 700 \$) d'un  
5 côté et neuf cents (900 \$) de l'autre, il y a  
6 probablement des irréductibles ou des convaincus  
7 qui donnent d'un côté et de l'autre. Mais, outre  
8 cela, on vous a... vous avez... vous n'avez pas  
9 participé. Donc, est-ce qu'on comprend que vous  
10 n'avez pas été sollicité ou vous avez refusé?

11 R. Je reviens à ma réponse, je ne peux pas... moi  
12 personnellement, je n'ai pas... je n'ai pas été  
13 sollicité. Et on a pris la décision nous-mêmes  
14 d'arrêter de le faire.

15 Q. [786] O.K. Ce que j'essaie de comprendre aussi...

16 R. Oui.

17 Q. [787] ... c'est si par exemple, en deux mille six  
18 (2006) ou dans une année quelconque, vous n'aviez  
19 pas été sollicité, auriez-vous quand même donné?

20 R. Je pense que, oui, oui, on aurait...

21 Q. [788] À hauteur que...

22 R. Oui.

23 Q. [789] ... les chiffres qui sont indiqués?

24 R. Nous, on voulait... on participait et c'est un  
25 peu... c'est un peu... je dirais, c'était quand

1 même difficile de dire « on a-tu été sollicité?  
2 est-ce qu'on donnait? », c'était... ça se déroulait  
3 comme ça, puis on était... on contribuait année  
4 après année et...

5 Q. [790] Toujours dans l'optique d'avoir des contrats.

6 R. Dans l'optique d'avoir des bonnes relations puis  
7 de... d'être en bonnes relations, effectivement,  
8 avec...

9 Q. [791] Pour avoir des contrats.

10 R. Bien, pour avoir des contrats ultimement. C'est sûr  
11 que c'est... comme je mentionnais tout à l'heure,  
12 c'est un client important le gouvernement...

13 Q. [792] O.K.

14 R. ... et c'est certain que les contrats sont  
15 importants, effectivement.

16 Q. [793] Merci.

17 Me DENIS GALLANT :

18 Q. [794] Moi, c'était justement en lien. « On », c'est  
19 qui? « On ». Deux mille dix (2010) là, ça ne fait  
20 pas longtemps là. « On » c'est qui? Qui a pris la  
21 décision? Est-ce que ça venait du p.-d.g.? Ça  
22 venait de qui ça?

23 R. Ça venait du vice-président-directeur et aussi du  
24 p.-d.g., je dirais, oui.

25 Q. [795] O.K.

1 R. Oui.

2 Q. **[796]** Ils vous ont transmis, à vous et à vos  
3 collègues...

4 R. Oui.

5 Q. **[797]** ... l'ordre ou ils vous ont intimé l'ordre  
6 d'arrêter.

7 R. Oui. Oui.

8 Q. **[798]** C'est ça qu'on comprend.

9 R. Oui.

10 Q. **[799]** On va prendre la pause et après ça on va  
11 parler du milieu municipal.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14

15 Me DENIS GALLANT :

16 Même serment.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Monsieur Cadotte, vous êtes toujours sous le même  
19 serment.

20 R. Oui.

21 (15:31:27)

22 Me DENIS GALLANT :

23 Q. **[800]** Madame Blanchette, on va mettre la pièce à  
24 l'écran. Madame la Greffière m'informe que je ne  
25 l'avais pas cotée, je vais le faire. Alors, elle va

1           devenir, alors contributions faites aux partis qui  
2           ont formé le gouvernement de quatre-vingt-seize  
3           (96) à deux mille onze (2011), donc les cotisations  
4           payées par des employés de la firme SNC-Lavalin de  
5           quatre-vingt-dix-huit (98) à deux mille dix (2010),  
6           sous la cote 52P-560, donc le tableau qui va être  
7           déposé.

8

9           52P-560 :       Contributions faites aux deux partis  
10                           qui ont formé un gouvernement de 1996  
11                           à 2011, par des personnes à l'emploi  
12                           de SNC-Lavalin et par certains de  
13                           leurs proches

14

15

16           J'ai dit que j'allais tout de suite aller au  
17           financement des partis politiques municipaux, mais  
18           j'ai encore quelques petites questions quant au  
19           financement provincial, Madame la Présidente, si  
20           vous me le permettez.

21

22

          Alors, Monsieur Cadotte, je reprends  
l'année deux mille dix (2010)...

23

R. Oui.

24

Q. **[801]** ... où est-ce que, bon, il y a eu... il y a  
25           eu un mot d'ordre, là, de la haute direction de

1 SNC-Lavalin de cesser de faire du financement.  
2 Madame Charbonneau en a parlé, elle a dit « peut-  
3 être des irréductibles », mais... qui ont contribué  
4 parce qu'on a un total de neuf, dont sept au Parti  
5 libéral et deux au PQ. Êtes-vous en mesure de  
6 savoir si cette année-là, malgré la directive de  
7 SNC-Lavalin, si ces employés-là ont été remboursés  
8 sous forme de bonus ou quoi que ce soit?

9 R. Non. Cette année-là, il n'y a pas eu de  
10 remboursement sous forme de bonis.

11 Q. **[802]** Parfait.

12 R. Je peux peut-être juste rajouter peut-être un  
13 point...

14 Q. **[803]** Oui. Allez-y. Oui, oui, allez-y.

15 R. ... justement sur deux mille dix (2010). Parce que  
16 tout à l'heure vous m'avez questionné, là, sur  
17 qu'est-ce qui s'est passé en deux mille dix (2010).  
18 Puis, c'est sûr qu'un autre élément que j'ai  
19 mentionné quand même auparavant, c'est que, en deux  
20 mille dix (2010), on a parlé de changer la loi  
21 aussi. Donc, là c'est devenu beaucoup... c'est  
22 devenu explicite dans la loi que... qu'une  
23 contrepartie venant d'une autre partie ou un  
24 employeur ou tout ça à une contribution personnelle  
25 n'était pas acceptable. Donc, ça, c'est un autre

1 élément aussi qui est entré en ligne de compte.

2 Q. **[804]** Moi, j'ai une information, là, crédible et  
3 digne de foi, comme on dit dans le jargon, que vos  
4 employés, peut-être y compris vous-même, avez reçu  
5 des lettres du DGEQ parce que vous avez contribué.  
6 Et on demandait dans cette lettre-là textuellement  
7 à savoir si l'employeur vous avait... avait  
8 remboursé sous quelque avantage que ce soit. Est-ce  
9 que c'est quelque chose qui est plausible ce que je  
10 vous dis là?

11 R. Moi, je n'ai pas reçu une telle lettre. Mais,  
12 effectivement, je suis au courant que certains  
13 employés ont reçu cette lettre-là.

14 Q. **[805]** O.K. Et je vais même aller plus loin. On  
15 m'informe également que tous les employés auraient  
16 répondu à la négative, à savoir qu'ils n'ont pas  
17 été contribués... ils n'ont pas été remboursés  
18 quant à leur contribution. Est-ce que c'est  
19 également quelque chose qui est à votre  
20 connaissance?

21 R. Est-ce que tous l'ont fait? Je ne pourrais pas  
22 vraiment répondre parce que...

23 Q. **[806]** Mais, ce que je vous dis là, là, ça sonne  
24 quelque chose à vos oreilles?

25 R. J'ai entendu parler de ça, oui.



1 Q. [807] O.K. Et est-ce que ça a été... vous en  
2 avez... Vous représentez la haute direction, est-ce  
3 que ça a été discuté en haut lieu chez SNC, ces  
4 lettres-là?

5 R. C'était une... les gens ont répondu personnellement  
6 à ces lettres-là. Est-ce que...

7 Q. [808] Je vais être plus précis. Est-ce qu'il y a eu  
8 une directive de SNC-Lavalin en disant « si vous  
9 recevez ce type de lettre-là, vous allez répondre  
10 « non » parce que vous contrevenez à la loi »?

11 R. Non, il n'y a pas eu... à ma connaissance, il n'y a  
12 pas eu une directive comme telle. C'est sûr que, à  
13 ma connaissance, il y a certaines personnes qui ont  
14 posé des questions, mais de là à dire qu'il y a eu  
15 une directive, je ne suis pas au courant qu'il y a  
16 eu une telle directive.

17 Q. [809] O.K. Mais, une fois qu'on vous a... une fois  
18 qu'on vous a avisé de cette situation-là - parce  
19 que ce n'était pas... c'étaient plusieurs employés  
20 - une fois qu'on vous a avisé que le DGEQ a posé  
21 des actions, là, a posé les bonnes questions, tant  
22 qu'à moi, là, est-ce qu'il y a eu... est-ce qu'il y  
23 a eu quelque chose qui a été fait chez SNC? Est-ce  
24 que vous en avez discuté en haut lieu de ces  
25 lettres-là?

1 R. Comme je vous dis, moi, les gens... j'en ai entendu  
2 parler peut-être via une ou deux personnes, mais  
3 c'est... les démarches ont été... S'il y a eu des  
4 démarches, elles ont été faites avec d'autres  
5 personnes que moi, et il y a peut-être eu des  
6 réponses qui ont été données, mais il n'y a pas eu,  
7 je me répète, mais il n'y a pas eu de directives ou  
8 de mots d'ordre qui ont été donnés de la part de la  
9 haute direction.

10 Q. **[810]** Manifestement, je ne terminerai pas  
11 aujourd'hui. Je vous demanderais peut-être de faire  
12 ces vérifications-là.

13 R. O.K.

14 Q. **[811]** Chez vous, savoir si...

15 R. Parfait.

16 Q. **[812]** ... si ces lettres-là, puis je trouve ça  
17 important, c'est une information qu'on me donne,  
18 là, à l'instant...

19 R. O.K.

20 Q. **[813]** J'aimerais ça que ce soit vérifié.

21 R. Que... Vous voulez qu'on vérifie?

22 Q. **[814]** Bien, savoir s'il y a eu des...

23 R. Une directive?

24 Q. **[815]** ... des directives qui ont été données par  
25 l'employeur...

1 R. O.K. Je vais vérifier.

2 Q. [816] ... suite à ces lettres-là du DGEQ.

3 R. O.K.

4 Q. [817] Parfait?

5 R. Oui.

6 Q. [818] Pour lundi?

7 R. Oui.

8 Q. [819] Ça va, Madame Charbonneau? Oui? Parfait.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors, comme c'est... Cela prend forme d'un  
11 engagement?

12 Me DENIS GALLANT :

13 D'un engagement.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, nous pourrions peut-être coter cet  
16 engagement. Où en sommes-nous rendus avec les  
17 engagements, Madame?

18 LA GREFFIÈRE :

19 Ce sera le 23. 52E-23.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Alors, le témoin...

22 LA GREFFIÈRE :

23 52E-23.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Le témoin devra s'enquérir, faire des recherches

1           chez SNC-Lavalin à savoir s'il y a eu quelque  
2           directive que ce soit suite aux lettres envoyées  
3           aux contributeurs qui sont en même temps employés  
4           chez SNC-Lavalin.

5           Q. **[820]** Ça va?

6           R. Oui.

7           Q. **[821]** C'est clair?

8           R. Oui oui. Parfait.

9           Q. **[822]** Ce que je vous demande là? Merci.

10          R. Oui.

11          (15:37:54)

12

13          52E-23 :           Engagement de M. Yves Cadotte de  
14                            vérifier chez SNC-Lavalin si quelques  
15                            directives ont été données ou envoyées  
16                            aux contributeurs de cesser toute  
17                            contribution aux partis politiques

18

19          Q. **[823]** Bon. J'ai... Je ne l'ai pas fait  
20                            personnellement, là, mais on a fait, on a regardé  
21                            également dans les banques de données du DGEQ, on  
22                            ne retrouve pas, à moins qu'on se trompe, là, je ne  
23                            retrouve pas d'Yves Cadotte...

24          R. Hum, hum.

25          Q. **[824]** ... à votre adresse qui aurait contribué, qui

1           aurait donné personnellement un montant d'argent.

2           Est-ce que c'est possible?

3           R. Oui, c'est possible.

4           Q. **[825]** Est-ce que votre épouse a, à quelques  
5           reprises, contribué?

6           R. Peut-être. C'est possible. Mais pas régulièrement,  
7           ou pas souvent, si c'est le cas.

8           Q. **[826]** Si je vous disais des montants, peut-être pas  
9           des gros montants mais tous au PQ, en deux mille  
10          cinq (2005), deux mille... De deux mille cinq  
11          (2005) à deux mille sept (2007), là.

12          R. C'est possible.

13          Q. **[827]** C'est possible?

14          R. Oui. C'est possible.

15          Q. **[828]** Est-ce que c'est la même chose, si c'est  
16          votre conjointe ou votre épouse, est-ce que vous-  
17          même, vous touchiez un bonus pour avoir contribué?

18          R. J'ai peut-être touché un boni pour ça.

19          Q. **[829]** Peut-être. Est-ce que c'est quelque chose que  
20          vous pouvez vérifier?

21          R. On peut vérifier.

22          Q. **[830]** Parfait. Donc, également, un autre  
23          engagement. Vérification que suite aux  
24          contributions de la conjointe d'Yves Cadotte, si  
25          monsieur Cadotte a reçu, de son employeur, pour la

1           rembourser, des bonus.

2           LA PRÉSIDENTE :

3           52E-24?

4           LA GREFFIÈRE :

5           C'est bien ça.

6           Me DENIS GALLANT :

7           Parfait.

8

9           52E-24 :           Engagement de M. Yves Cadotte de  
10                           vérifier s'il a reçu des bonus suite  
11                           aux contributions politiques de sa  
12                           conjointe

13

14          Q. **[831]** Monsieur Cadotte, généralement... En tout  
15           cas. Vous allez me corriger, là, mais dans  
16           certaines entreprises, il arrive souvent que des  
17           bonus vont être donnés à la performance, et  
18           caetera.

19          R. Oui.

20          Q. **[832]** Et les bonus pour remboursement de  
21           contributions, est-ce que c'est fait séparément, ou  
22           ça fait partie d'un tout à la fin de l'année?

23          R. Dans ce cas-là c'était fait séparément.

24          Q. **[833]** Donc, une personne pouvait avoir un bonus  
25           parce qu'elle a été performante?

1 R. Oui.

2 Q. [834] Par exemple, après...

3 R. Oui.

4 Q. [835] ... une bonne évaluation, remplit tous les  
5 critères...

6 R. Oui.

7 Q. [836] ... a une cote, une note, a un bonus?

8 R. Oui.

9 Q. [837] Et on va faire un bonus à part pour...

10 R. Oui. Oui. C'est comme ça qu'on fonctionnait.

11 Q. [838] Parfait.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [839] Et qu'est-ce qui est écrit, à ce moment-là,  
14 sur ce bonus-là? Est-ce qu'il y a quelque chose qui  
15 est écrit?

16 R. Il n'y avait pas nécessairement de lettre ou il y  
17 avait... il y avait un chèque ou un dépôt direct,  
18 là, je ne me souviens pas exactement, mais il n'y  
19 avait pas de lettre comme telle. Ce n'était pas...  
20 Ce n'était pas quelque chose qui était formel,  
21 disons, ou relié formellement à un boni qui existe.  
22 Comme vous dites, effectivement, chez SNC-Lavalin,  
23 il y a différents modes de rémunération, il y a  
24 différents types de bonis. Puis ça, effectivement,  
25 ces bonis-là ont des modalités...

1 Q. **[840]** Et est-ce que c'était déposé directement dans  
2 le compte des employés?

3 R. Bien, c'était peut-être des chèques, là, à  
4 l'époque.

5 Q. **[841]** Des chèques?

6 R. Oui.

7 Q. **[842]** O.K.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Q. **[843]** O.K. Je vais main... D'autre chose pour le...  
10 Ça va probablement m'amener d'autres questions  
11 lundi matin, là, suite à vos engagements, donc je  
12 reviendrai...

13 R. Oui.

14 Q. **[844]** ... au financement des partis politiques  
15 provinciaux. Je vais maintenant commencer le  
16 financement des partis politiques municipaux. Vous  
17 avez dit que, par rapport à d'autres firmes de  
18 génie-conseil, SNC-Lavalin était peut-être, en  
19 termes de contrats, un petit peu moins présent?

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[845]** Mais que c'était quand même important, là,  
22 compte tenu que vous étiez une entreprise, somme  
23 toute, québécoise, ayant son siège social à  
24 Montréal, de réaliser des travaux à Montréal.

25 R. Oui.



1 Q. **[846]** De participer.

2 R. Tout à fait.

3 Q. **[847]** O.K. Je pars de cette prémisse-là.

4 R. Oui.

5 Q. **[848]** Est-ce que c'est aussi important, est-ce que  
6 ce sont pour les mêmes raisons pour lesquelles vous  
7 financez également les partis politiques  
8 municipaux?

9 R. Bien, là encore, c'est un peu abordé sous le même  
10 angle, je dirais. Donc, les partis politiques  
11 nous...

12 Q. **[849]** Parce que moi j'ai fait... Tantôt je vous ai  
13 parlé d'environ deux cent cinquante millions  
14 (250 M), puis c'est uniquement des contrats de  
15 services professionnels pour la conception, là.

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[850]** Je n'ai pas été en détail, là. C'est une  
18 information qu'on me donne. C'est peut-être plus  
19 que ça, là, deux cent cinquante millions (250 M).  
20 Mais ce que je comprends, ce que vous nous avez dit  
21 tantôt, au municipal, là, c'est quelques millions  
22 par année, là?

23 R. Oui.

24 Q. **[851]** Quatre millions (4 M), cinq millions (5 M)?

25 R. C'est ça.

1 Q. **[852]** Donc, si je prends une période de plus ou  
2 moins dix (10) ans, on est à peu près à cinquante  
3 millions (50 M), par rapport au MTQ, là, ce n'est  
4 pas...

5 R. Oui.

6 Q. **[853]** C'est une fraction.

7 R. Oui.

8 Q. **[854]** Parfait. L'avantage de contribuer au  
9 municipal?

10 R. Bien, c'est encore le même... c'est encore les  
11 mêmes raisons, au risque de me répéter...

12 Q. **[855]** Oui, mais allez-y, pour le municipal, là,  
13 j'ai...

14 R. O.K. Donc, les partis politiques peuvent nous  
15 solliciter et donc, on contribue aux campagnes de  
16 financement ou... c'est ça, aux campagnes de  
17 financement des partis, de la même façon qu'on le  
18 fait au provincial.

19 Q. **[856]** Moi, je prends vos réponses que vous me  
20 donnez puis vous me dites, à un moment donné  
21 : « Outre l'année deux mille neuf (2009), parce  
22 qu'il y a une commande d'en haut, d'avantager le  
23 Parti libéral. Mais on donne quand même le choix  
24 aux gens qui vont contribuer » à savoir selon leur  
25 conviction politique, « Je suis un péquiste, je

1           suis un libéral, je vais donner selon ma  
2           conscience, selon mon parti ».

3           R. Oui.

4           Q. **[857]** Municipal, vous devez, un, trouver des gens  
5           qui habitent sur l'île?

6           R. Oui,

7           Q. **[858]** Et, deux, l'appartenance, là, à un parti  
8           politique municipal, on va être d'accord ensemble,  
9           que ce n'est pas... ça n'a pas la même  
10          signification, là?

11          R. Oui.

12          Q. **[859]** Parfait. Donc, à ce moment-là, est-ce que  
13          c'est dirigé vers un seul parti municipal?

14          R. Dans les années, en tout cas, que, moi, je connais  
15          plus, effectivement, c'était dirigé vers un  
16          parti...

17          Q. **[860]** Lequel?

18          R. Union Montréal.

19          Q. **[861]** Parfait. Et ça a commencé quand, ça? Je sais  
20          qu'il y a... on parle de deux mille un (2001), là,  
21          est-ce que vous avez un souvenir que SNC-Lavalin  
22          contribuait également à l'ancien parti, à savoir  
23          Vision Montréal, parti du maire Bourque, est-ce que  
24          c'est à votre connaissance?

25          R. Ce n'est pas à ma connaissance, je ne pourrais pas

1           répondre sur cette question, deux mille un (2001).

2           Q. **[862]** Parfait. Donc, vous, c'est à partir de deux  
3           mille un (2001)?

4           R. Oui, ou deux mille deux (2002), deux mille trois  
5           (2003), effectivement.

6           Q. **[863]** Parfait. Et vous avez parlé tantôt qu'à votre  
7           bureau, vous étiez... vous vous occupez des  
8           solliciteurs du Parti québécois, vos collègues ou  
9           un de vos collègues, Parti libéral. Le dossier  
10          Union Montréal, si je peux (inaudible) le dossier,  
11          appartenait à qui chez vous?

12          R. Le dossier Union Montréal, je dirais qu'il y avait  
13          deux personnes qui étaient plus impliquées, il y  
14          avait moi puis il y avait monsieur Morin aussi, qui  
15          était impliqué.

16          Q. **[864]** Et, à votre souvenir, ça a commencé comment,  
17          les contributions, là, à votre arrivée, ça marchait  
18          comment, est-ce qu'on vous sollicitait, est-ce que  
19          c'était comme au provincial, on vous appelle :  
20          « Écoute, il y a des activités de financement » ou  
21          « Écoute, tu nous donnes tant par année », comment  
22          ça fonctionnait au municipal?

23          R. Je dirais qu'au municipal c'était plus lié à des  
24          activités de financement annuelles. Donc,  
25          effectivement, on nous sollicitait. Puis ça, on

1           parle du cas de l'Union Montréal.

2           Q. **[865]** Oui.

3           R. On était sollicité pour participer à certaines  
4           activités de financement durant l'année.

5           Q. **[866]** Et combien à peu près?

6           R. Pour nous... pour moi, je dirais entre trois...  
7           trois événements par année, entre trois et cinq  
8           événements par année.

9           Q. **[867]** O.K. Et ça se... on finançait comment?

10           Comment c'était financé, est-ce que c'était la même  
11           chose, on demandait des chèques ou est-ce qu'il y  
12           avait une autre composante, pour le municipal?

13           R. Pour le municipal. Donc, de base, c'était des  
14           chèques, donc on avait une dizaine de  
15           contributeurs, je dirais, à mille dollars  
16           (1 000 \$), donc ça fait dix mille dollars  
17           (10 000 \$) qu'on était capable, en moyenne, de...  
18           de réunir. Mais les demandes pouvaient excéder ce  
19           montant-là. Donc, il y avait une certaine partie  
20           qui était donnée en argent comptant.

21           Q. **[868]** Est-ce qu'un chiffre de vingt-cinq mille  
22           dollars (25 000 \$) est plausible, annuellement?

23           R. Je dirais entre quinze (15) et vingt-cinq mille  
24           (25 000 \$), ça serait plausible.

25           Q. **[869]** Entre quinze (15) et vingt-cinq mille

1 (25 000 \$)?

2 R. Oui.

3 Q. **[870]** Donc, vous avez dix (10) contributeurs  
4 réguliers?

5 R. Oui.

6 Q. **[871]** Donc, des adresses à Montréal?

7 R. Oui, exactement.

8 Q. **[872]** Ces gens-là, est-ce qu'on parle de la même  
9 chose qu'au provincial, c'est-à-dire ils vont être  
10 remboursés sous forme de bonus?

11 R. Oui.

12 (15:45:11)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui, mais monsieur Cadotte a aussi parlé d'argent  
15 comptant.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Oui, oui, j'y allais. J'y allais.

18 Q. **[873]** Alors, dans un premier temps donc, les  
19 chèques, donc on a un dix mille (10 000) sûr. Et  
20 vous nous parlez, là, qu'on est, annuellement, dans  
21 les eaux de quinze (15) à vingt-cinq mille  
22 (25 000)?

23 R. C'est ça. Donc, ça veut dire qu'il y avait peut-  
24 être un montant entre cinq et quinze mille  
25 (15 000), à mon souvenir, là, qui pouvait être

1           donné en argent comptant.

2           Q. **[874]** Parfait. SNC-Lavalin fait comment pour  
3           obtenir de l'argent comptant pour payer...  
4           essentiellement, vous avez des clients  
5           institutionnels, là, je ne pense pas qu'il y ait  
6           personne qui paie SNC-Lavalin en « cash », là?

7           R. Non. Je n'ai pas... je ne peux pas répondre à cette  
8           question-là, je n'ai pas connaissance d'où vient  
9           l'argent comptant.

10          Q. **[875]** Est-ce que vous avez déjà cherché à savoir  
11          d'où venait l'argent comptant?

12          R. Je n'ai pas... je n'ai pas vraiment cherché à  
13          savoir, exactement...

14          (15:46:12)

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Q. **[876]** O.K.

17          R. ... d'où venait l'argent comptant.

18          Q. **[877]** Mais c'est vous qui êtes vous responsable du  
19          dossier, dites-vous, avec monsieur Boivin, alors  
20          vous avez certainement apporté de l'argent  
21          comptant?

22          R. Avec monsieur?

23          Q. **[878]** Boivin, avez-vous dit? Morin?

24          R. Oui.

25          Q. **[879]** Monsieur Morin, je m'excuse. Alors, vous avez

1 certainement apporté de l'argent comptant?

2 R. Oui.

3 Q. **[880]** Bon. D'où venait cet argent?

4 R. Cet argent-là venait...

5 Q. **[881]** Qui vous l'a donné?

6 R. Cet argent-là m'était donné par monsieur Morin.

7 Q. **[882]** O.K. Et à qui le donniez-vous?

8 R. Je le donnais à monsieur Bernard Trépanier, qui  
9 était le responsable du financement d'Union  
10 Montréal.

11 Q. **[883]** Et c'est lui qui vous demandait, donc, la  
12 hauteur du financement?

13 R. Oui.

14 Q. **[884]** Et il vous appelait?

15 R. Il pouvait m'appeler ou on pouvait se rencontrer...  
16 bien, il m'appelait, oui.

17 Q. **[885]** Vous ne deviez pas le rencontrer par hasard?  
18 Ou le rencontraiez-vous par hasard?

19 R. Non, il m'appelait ou ça pouvait être lors d'un  
20 événement, peut-être. Mais... ou ça pouvait être un  
21 appel.

22 Q. **[886]** Non, mais pour lui remettre de l'argent?

23 R. Ah, pour lui remettre l'argent?

24 Q. **[887]** Oui.

25 R. Bien là, ça pouvait se faire lors d'un événement ou



1 je suis allé, peut-être à une ou deux reprises, à  
2 son bureau, ça fait qu'il a peut-être, à cet  
3 endroit-là, aussi...

4 Q. **[888]** À son bureau à Union Montréal?

5 R. Oui.

6 Q. **[889]** Et comment cela se passait-il?

7 R. Mon souvenir... parce que je ne peux pas... je ne  
8 me souviens pas exactement, est-ce que j'allais  
9 porter de l'argent au bureau d'Union Montréal? Je  
10 sais que j'y suis allé une ou deux fois. J'ai peut-  
11 être aussi été chercher des billets de cocktails,  
12 parce qu'effectivement, on participait, comme je le  
13 mentionnais, on participait à des activités, des  
14 cocktails ou des soupers, donc j'ai peut-être  
15 été...

16 Q. **[890]** Mais vous lui remettiez de l'argent?

17 R. Oui.

18 Q. **[891]** ParEst-ce que si vous allez chercher des  
19 billets, vous lui remettez de l'argent?

20 R. Oui, mais ça ne se faisait pas nécessairement en  
21 même temps.

22 Q. **[892]** O.K.

23 R. Oui.

24 Q. **[893]** Ça se faisait comment?

25 R. Bien, c'était une remise de... de l'argent dans une

1           enveloppe.

2           Q. **[894]** O.K.

3           R. Directement à monsieur Trépanier.

4           Q. **[895]** Stores fermés? Porte fermée?

5           R. Si c'était dans un bureau, c'était la porte fermée.

6           Q. **[896]** O.K. Et les stores aussi?

7           R. Je sais que vous faites référence à son bureau à  
8           Union Montréal.

9           Q. **[897]** Oui, bien sûr.

10          R. Je n'ai pas un souvenir que j'ai donné de l'argent  
11          au bureau d'Union Montréal directement, là. C'est  
12          peut-être arrivé une fois, je dirais.

13          Q. **[898]** Mais c'est parce que vous dites: « Si c'est  
14          dans un bureau, la porte était fermée. » Si ce  
15          n'est pas dans le bureau d'Union Montréal, ce  
16          serait où?

17          R. Ça pouvait être à l'événement lui-même. Le cocktail  
18          ou...

19          Q. **[899]** Non, non, mais quand vous dites: « Si c'était  
20          dans un bureau. »

21          R. Oui.

22          Q. **[900]** Alors je vous dis, si ce n'est pas dans le  
23          bureau d'Union Montréal, ce serait dans quel  
24          bureau?

25          R. Non, non, c'est ça, c'était au bureau d'Union

1 Montréal, si c'était dans un bureau, effectivement.

2 Q. [901] O.K. Maître Gallant.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Oui.

5 Q. [902] Je vais revenir un petit peu en arrière et je  
6 vais reprendre un peu ce que madame Charbonneau  
7 vous a posé comme questions. Vous parlez de  
8 monsieur Bernard Trépanier. Avant Bernard  
9 Trépanier, qui était le directeur du financement à  
10 Union Montréal?

11 R. C'était monsieur... à ma connaissance, c'était  
12 monsieur Robert Church.

13 Q. [903] O.K. Est-ce que vous avez eu affaire beaucoup  
14 avec monsieur Church?

15 R. Pas beaucoup, non. Parce que moi, j'ai, comme je le  
16 mentionnais, c'était deux mille deux (2002), deux  
17 mille trois (2003), dans ces années-là et donc,  
18 c'est à cette époque-là, deux mille trois (2003),  
19 deux mille quatre (2004) que monsieur Trépanier est  
20 arrivé, là, dans le décor.

21 Q. [904] Êtes-vous en mesure de nous dire que le...  
22 est-ce que le ton a changé ou l'agressivité - pas  
23 péjoratif, là, mais en termes de solliciter des  
24 firmes telles que la vôtre - a été accentué par  
25 l'arrivée de monsieur Trépanier?

1 R. Certainement. Oui.

2 Q. **[905]** C'était... on parle carrément d'autre chose?

3 On est passé à un autre mode à l'arrivée de  
4 monsieur Trépanier?

5 R. Oui.

6 Q. **[906]** Vous situez son arrivée, à monsieur  
7 Trépanier, à Union Montréal, mais en tout cas, vos  
8 contacts avec lui à peu près quand?

9 R. Deux mille quatre (2004), je dirais.

10 Q. **[907]** Deux mille quatre (2004). Monsieur Trépanier  
11 a officiellement quitté Union Montréal en juin deux  
12 mille six (2006).

13 R. Oui.

14 Q. **[908]** Êtes-vous en mesure de nous dire si vous avez  
15 eu affaire avec Trépanier à titre de personne qui  
16 vous sollicitait de l'argent après deux mille six  
17 (2006)?

18 R. Oui.

19 Q. **[909]** Jusqu'à quand?

20 R. Jusqu'en deux mille huit (2008), je dirais.

21 Q. **[910]** Jusqu'en deux mille huit (2008)?

22 R. Oui.

23 Q. **[911]** Parfait.

24 (15:50:48)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [912] Vous avez dit que le ton avait changé. Mais  
3 vous n'avez pas expliqué comment le ton a changé.

4 R. Bien, je pense entre autres, peut-être qu'on va  
5 aborder cette question-là, mais je pense, entre  
6 autres, à la campagne électorale de deux mille cinq  
7 (2005), là. Avec les demandes qui vont apparaître  
8 dans le cadre de la campagne électorale.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. [913] Parfait. Alors je vais y venir. Je veux  
11 juste, pour être sûr, là, avant d'entrer dans ce  
12 sujet-là, c'est-à-dire que, outre un gros montant  
13 qui va être demandé plus tard, pour la campagne de  
14 deux mille cinq (2005)...

15 R. Oui.

16 Q. [914] ... vous êtes en mesure de nous affirmer que,  
17 bon an mal an, SNC a donné entre quinze mille  
18 (15 000) et vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) au  
19 parti Union Montréal?

20 R. C'est bien ça.

21 Q. [915] Parfait. Et dont une partie, qui dépassait  
22 dix mille dollars (10 000 \$), était nécessairement  
23 donnée en argent comptant.

24 R. Oui.

25 Q. [916] C'est exact?

1 R. Oui.

2 Q. **[917]** Parfait. Vous avez dit également que, à la  
3 différence peut-être du provincial, c'était, il y  
4 avait beaucoup plus d'activités de financement  
5 auxquelles vous participiez.

6 R. Oui.

7 Q. **[918]** Et est-ce que vous êtes en mesure de nous  
8 dire si c'était des activités de financement qui  
9 étaient organisées par le central ou par les  
10 arrondissements?

11 R. Moi, les demandes venaient de monsieur Trépanier.  
12 Donc, c'était... Il était quand même au central.  
13 Mais les activités étaient quand même organisées  
14 dans les arrondissements, là. Donc, je pense, entre  
15 autres, à deux activités que je me souviens, là. Il  
16 y avait l'activité à St-Léonard, puis il y avait  
17 une activité aussi, il y avait un souper dans  
18 l'arrondissement de Lachine, là. C'est les deux  
19 événements que je me souviens le plus à cette  
20 époque-là.

21 Q. **[919]** O.K. Et est-ce qu'on parle, quand on parle de  
22 l'arrondissement St-Léonard, on parle de  
23 l'arrondissement de monsieur Zampino?

24 R. Frank Zampino, oui.

25 Q. **[920]** Et de Lachine, de monsieur Dauphin.

1 R. Oui.

2 Q. **[921]** Exact? Vous avez participé, vous-même, à ces  
3 activités-là?

4 R. Oui. Oui. Bien, peut-être pas à toutes, là, mais  
5 j'étais présent, oui, dans la plupart.

6 Q. **[922]** Êtes-vous en mesure... Vous en avez fait,  
7 vous avez parlé de quatre à cinq par année. Êtes-  
8 vous en mesure d'affirmer que la presque totalité  
9 des invités étaient soit vos collègues des firmes  
10 de génie-conseil et des entrepreneurs?

11 R. C'est certain que je connaissais mes confrères ou  
12 collègues ingénieurs de d'autres firmes. Donc, les  
13 gens étaient présents, effectivement. Moi,  
14 personnellement, du côté entrepreneur, je n'ai pas  
15 de liens avec la très grande majorité d'entre eux,  
16 donc je ne peux pas dire est-ce que les  
17 entrepreneurs étaient présents ou non,  
18 personnellement.

19 Q. **[923]** O.K. Vous avez tantôt évoqué qu'en deux mille  
20 cinq (2005) il s'est passé, pour l'élection de deux  
21 mille cinq (2005), vous parlez d'agressivité, là,  
22 mais pas... pas une personne agressive mais une  
23 personne, là...

24 R. Oui oui.

25 Q. **[924]** C'est-à-dire, en termes de sollicitation.

1 R. Oui.

2 Q. **[925]** Il va se passer quoi? Quelle demande va être  
3 faite?

4 R. En deux mille cinq (2005) il y a eu une demande qui  
5 a été faite pour un montant pour la campagne  
6 électorale d'Union Montréal, un montant de deux  
7 cent mille dollars (200 000 \$).

8 Q. **[926]** Parfait. Qui va faire cette demande-là, à  
9 qui, et à quelle période à peu près? Vous avez  
10 probablement un bon souvenir, c'est la première  
11 fois qu'on vous demandait un montant aussi élevé?

12 R. Je ne peux pas... Je ne peux pas vous répondre sur  
13 qui... quand cette demande-là est arrivée pour la  
14 première fois, c'est... Je n'ai pas souvenir, moi  
15 personnellement, d'un moment précis, mais je sais  
16 que j'étais au courant de cette demande-là. Donc,  
17 peut-être que, la demande initiale n'est peut-être  
18 pas passée par moi. Mais je savais que cette  
19 demande-là existait, puis elle m'avait certainement  
20 été transmise par monsieur Trépanier, là.

21 D'ailleurs, c'est une demande, c'est un montant qui  
22 était... qui était... comment dire? énorme, majeur.  
23 Et ça a été très... ça a pris plusieurs mois avant  
24 qu'on soit capable de répondre à cette demande.

25 Q. **[927]** Mais avant d'arriver au comment, puis quelles



1 actions vont être posées pour obtenir le deux cent  
2 mille (200 000), parce que ce que vous nous dites  
3 là, c'est que carrément, SNC l'a payé, c'est exact?

4 R. Oui.

5 Q. **[928]** Bon. Cette demande-là, comme vous dites elle  
6 était majeure, on dépasse de loin un vingt-cinq  
7 mille (25 000) annuellement, là?

8 R. Oui oui, tout à fait.

9 Q. **[929]** Deux cent cinquante mille (250 000), là.

10 R. Oui.

11 Q. **[930]** On la justifie comment? Qui... Monsieur  
12 Trépanier l'a justifiée comment? Parce que je  
13 présume que la demande venait de lui, là?

14 R. Oui. C'est certain que ce qui était véhiculé,  
15 c'était qu'il était pour y avoir d'importants  
16 contrats à la Ville de Montréal, la Ville de  
17 Montréal avait un déficit chronique et un sous-  
18 investissement en termes d'infrastructures. Il y  
19 avait un fonds de l'eau qui avait été mis en place,  
20 donc c'est certain qu'il était pour y avoir un très  
21 grand programme d'investissement et de travaux qui  
22 s'en venaient. Donc, il y avait des contrats qui  
23 étaient associés à ces travaux-là.

24 Q. **[931]** O.K. On vous le dit carrément? C'est-à-dire,  
25 « Paie, puis tu vas avoir des contrats? »

1 R. C'était... Ce n'était pas lié directement à un  
2 contrat en particulier, mais...

3 Q. [932] Non mais...

4 R. Mais...

5 Q. [933] « Paie et tu vas avoir des contrats. »

6 R. Oui.

7 Q. [934] C'était ça?

8 R. Oui.

9 Q. [935] J'insiste, vous l'avez su comment, est-ce que  
10 vous l'avez appris personnellement de monsieur  
11 Trépanier?

12 R. Monsieur Trépanier m'en a parlé. Comme je vous dis,  
13 je n'ai pas... mon souvenir c'est que ça a pris un  
14 certain temps avant qu'on puisse y répondre et on  
15 s'en est parlé lors de...

16 Q. [936] Non, mais je vais y aller, parce  
17 qu'effectivement, il faut en parler à quelqu'un,  
18 là.

19 (15:56:20)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [937] Oui, mais parce que vous avez dit tantôt que  
22 le ton avait changé et vous avez relié ça à  
23 l'épisode, justement, de deux mille cinq (2005).  
24 Alors, pour nous dire que le ton avait changé,  
25 forcément, vous lui avez parlé.

1 R. Oui, oui.

2 Q. [938] Bon.

3 R. Je lui ai parlé.

4 Q. [939] Alors, c'est ce qu'on vous demande de nous  
5 expliquer.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. [940] Peut-être juste nous relater, même si vous  
8 n'êtes pas capable de dire c'est au mois de  
9 juillet, c'est au mois d'août, et caetera, mais  
10 l'essentiel de la conversation, comment il vous  
11 aborde puis quelle est votre réaction, là? Parce  
12 que j'imagine que vous devez amener ça à vos  
13 mandants après, là? J'imagine que, personnellement,  
14 Yves Cadotte n'a pas sorti deux cent cinquante  
15 mille dollars (250 000 \$)...

16 R. Hum hum.

17 Q. [941] ... on s'entend, là? Peut-être juste nous  
18 donner la trame factuelle.

19 R. Je me répète, je n'ai pas un souvenir exact de  
20 cette rencontre où il m'aurait présenté... je me  
21 souviens de la continuité des activités mais... ou  
22 des discussions entourant ce versement-là. C'est  
23 certain que, dans les discussions subséquentes ou  
24 celles que je peux me rappeler, c'est certain qu'il  
25 était toujours question de l'envergure du montant

1           puis que, pour nous, c'était... c'était un montant  
2           qui était énorme puis que ce n'était pas évident de  
3           pouvoir répondre à cette demande-là.

4           Q. **[942]** O.K. Et il vous dit... est-ce qu'il vous dit  
5           qu'il a la bénédiction de quelqu'un pour vous faire  
6           cette demande-là, parce que, à ce que je sache,  
7           monsieur Trépanier est un employé, à cette époque-  
8           là, d'un parti politique? Alors, est-ce qu'on vous  
9           en parle un peu plus? Moi, je chercherais à  
10          savoir : « Deux cent cinquante mille (250 000) puis  
11          en échange je veux avoir des contrats. »

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Deux cents (200) ou deux cent cinquante mille  
14          (250 000)?

15          R. Deux cents (200).

16          Me DENIS GALLANT :

17          Deux cent mille (200 000). Merci, Madame la  
18          Présidente.

19          Q. **[943]** Deux cent mille (200 000). Alors, j'aimerais  
20          peut-être en savoir un peu plus, là.

21          R. C'est certain que monsieur Bernard Trépanier était  
22          très près de monsieur Frank Zampino. Donc, c'était  
23          assez clair que ce que... les demandes qui  
24          pouvaient venir de monsieur Trépanier, je veux  
25          dire, provenaient du bureau de monsieur Zampino

1 lui-même.

2 Q. [944] Vous savez ça comment?

3 R. C'était... c'était connu, c'était... je veux dire,  
4 les... c'était deux personnes qui étaient ensemble,  
5 monsieur... à ma connaissance, monsieur Trépanier  
6 était impliqué aussi à St-Léonard. Monsieur  
7 Trépanier parlait souvent de monsieur Zampino.  
8 Donc, c'était comme ça.

9 Q. [945] O.K. Et est-ce qu'on vous explique... ce que  
10 je comprends de votre témoignage, peut-être pas  
11 en une seule conversation, mais on vous explique  
12 comment vous allez obtenir des contrats si vous  
13 payez deux cent cinquante mille dollars  
14 (250 000 \$)?

15 R. Deux cent mille (200 000).

16 Q. [946] Deux cents (200). Je ne sais pas pourquoi je  
17 dis toujours deux cent cinquante (250), ce n'est  
18 pas bon. Deux cent mille (200 000).

19 R. Non, je ne dirais pas que c'est là que... qu'il y  
20 a... à mon souvenir, non. Ce n'est pas relié  
21 ensemble.

22 Q. [947] Ce n'est pas relié ensemble?

23 R. Non. Je veux dire, le... vous voulez parler de  
24 comment les contrats vont être attribués puis tout  
25 ça. Je ne pense pas que c'est en même temps que

1           cette question-là a été discutée.

2           Q. [948] Ça va se faire plus tard. Dans un premier  
3           temps, est-ce qu'on vous dit juste :

4           « Contribue... »...

5           R. Oui.

6           Q. [949] ... « ...puis après ça tu vas être  
7           récompensé. »

8           R. Oui.

9           Q. [950] C'est ce que je comprends?

10          R. Oui. Oui.

11          Q. [951] Parfait.

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Q. [952] Est-ce que je comprends qu'on vous demande de  
14          contribuer, vous êtes un peu surpris de la chose,  
15          pour ne pas dire estomaqué, vous vous faites tirer  
16          l'oreille et c'est à ce moment-là qu'on vous dit...  
17          on vous fait miroiter que vous allez avoir des  
18          contrats, parce qu'il y a beaucoup de contrats  
19          publics qui s'en viennent à Montréal, en  
20          infrastructure? Est-ce que ce serait la trame?

21          R. Je pense plutôt... je vais... je pense que c'est...  
22          ça avait quand même débuté avant, je dirais. Je  
23          reviens un petit peu, là, parce que je parlais de  
24          deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004),  
25          si on parle de deux mille cinq (2005), ici. Donc,

1 peut-être que la question des contrats ou de  
2 l'octroi des contrats, l'attribution des contrats,  
3 ça avait probablement commencé avant ça.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. **[953]** Il y a un quinze (15) à vingt-cinq mille  
6 (25 000) qui va être donné annuellement sous forme,  
7 là, de chèques, moitié chèque et argent comptant.

8 R. Oui.

9 Q. **[954]** On vous demande deux cent cinquante mille  
10 (250 000)...

11 R. Deux cent mille (200 000).

12 Q. **[955]** À deux cent mille (200 000 \$). Vraiment,  
13 vraiment, j'ai une fixation, je m'en excuse, deux  
14 cent mille (200 000 \$) et forcément que ce deux  
15 cent mille (200 000 \$), là, doit être en argent  
16 comptant?

17 R. Bien c'est certain que... c'est certain qu'on a  
18 pas... je parlais d'un montant de... dix chèques,  
19 tout à l'heure, de mille (1 000 \$), donc, on est  
20 très loin du compte.

21 Q. **[956]** Vous êtes très loin du compte?

22 R. Oui.

23 Q. **[957]** Alors, vous allez... c'est ça qu'on veut  
24 savoir. Vous retournez au bureau avec la demande de  
25 monsieur Trépanier?

1 R. Oui.

2 Q. [958] Et vous vous adressez à qui et comment vous  
3 allez faire pour obtenir cet argent-là?

4 R. J'ai... cette question-là a été abordée,  
5 effectivement, au bureau...

6 Q. [959] Avec qui?

7 R. Il y a eu monsieur Morin et monsieur Anctil qui ont  
8 été saisis de cette demande.

9 Q. [960] O.K., mais il va se passer quoi après? Est-ce  
10 que vous avez fait partie des discussions entre  
11 monsieur Anctil et monsieur Morin et vous, est-ce  
12 qu'il y a d'autre monde?

13 R. Pas à ma connaissance.

14 Q. [961] Pas à votre connaissance?

15 R. Non.

16 Q. [962] O.K. et il va se décider quoi? Moi, écoutez,  
17 là, monsieur Cadotte, là, vous êtes SNC-Lavalin.  
18 Vous avez, selon ce que vous nous dites, pas  
19 énormément de contrats à Montréal, ce n'est pas là,  
20 en tout cas, que SNC fait son argent, on s'entend,  
21 là? Même s'il y a une augmentation des contrats,  
22 là, je prends ça de votre témoignage, là...

23 R. Hum hum.

24 Q. [963] ... et vous avez un directeur du financement  
25 qui vous demande, à titre de représentant de la



1 plus grosse firme du Canada, deux cent mille  
2 dollars (200 000 \$). O.K.? Et ce que j'ai compris  
3 de votre témoignage, c'est que vous allez accepter.  
4 À un moment donné, l'argent va être donné. Grande  
5 question, c'est pourquoi?

6 R. Je pense que c'était dans l'optique de continuer à  
7 faire des affaires à Montréal et c'était requis  
8 de... c'était requis d'accepter de contribuer à ce  
9 niveau-là.

10 Q. **[964]** Et vous entendez quoi par « être requis »?  
11 C'est-à-dire, on aurait pu dire : « Bye bye  
12 Montréal », là.

13 R. On aurait pu dire ça. On aurait pu dire ça, oui.

14 Q. **[965]** Et j'imagine que ça a fait partie de vos  
15 discussions parce que vous avez dit tantôt que ce  
16 n'était pas évident de ramasser une telle somme?

17 R. Exact, oui. Donc, ça a fait partie de la  
18 discussion, autant la question de la pertinence que  
19 comment donner ou comment récolter le montant,  
20 effectivement.

21 Q. **[966]** Vous avez dit... vous me dites de façon très  
22 simple: « C'était requis ». Est-ce que dans les  
23 premières discussions avec monsieur Morin et  
24 monsieur Anctil, est-ce qu'il y a eu,  
25 effectivement, ça a été évoqué le fait de dire :

1 « Regarde, on va mettre une croix sur les contrats  
2 de Montréal puis on ne cédera pas à un chantage  
3 pareil »? Est-ce qu'il y a eu ces discussions-là?

4 R. On a réfléchi à la question. Est-ce que...  
5 finalement, je veux dire, le résultat ça a été de  
6 dire qu'on était pour contribuer, mais on a  
7 réfléchi à cette question-là puis il fallait  
8 trouver une solution, aussi, qui n'était pas  
9 évidente dès le départ.

10 Q. [967] Vous allez nous expliquer la solution qui  
11 n'était pas évidente dès le départ. Vous allez  
12 expliquer ça, là, aux commissaires.

13 R. Oui.

14 Q. [968] Allez-y.

15 R. Il y a eu deux... pour ce montant-là, il y a eu  
16 deux sources, si on veut. Il y a une première  
17 source qui est arrivée avant la campagne, donc, on  
18 parle toujours deux mille cinq (2005), mais avant  
19 la campagne électorale, donc, on nous a demandé de  
20 payer une facture d'une firme de communication.

21 Q. [969] Qui vous a demandé ça?

22 R. Monsieur Trépanier.

23 Q. [970] O.K.

24 R. Et donc, pour Union Montréal et on a accepté de  
25 faire... de payer cette facture.

1 Q. [971] O.K., qui est... cette facture-là, vous avez  
2 dit, elle est au montant de?

3 R. Soixante-quinze mille dollars (75 000 \$).

4 Q. [972] O.K., j'y reviendrai. O.K., donc,  
5 techniquement, vous avez... c'est rentré dans vos  
6 livres, vous recevez une facture...

7 R. Oui.

8 Q. [973] ... il y a quelqu'un qui vous facture et le  
9 montant va être payé?

10 R. Oui.

11 Q. [974] J'imagine, avec les taxes d'usage...

12 R. Oui, avec les taxes, oui.

13 Q. [975] ... et ce qui va faire un montant un petit  
14 peu plus élevé?

15 R. Supérieur, effectivement.

16 Q. [976] Donc, c'est SNC-Lavalin qui paye à la demande  
17 de monsieur Trépanier, d'Union Montréal?

18 R. À la demande d'Union Montréal, oui.

19 Q. [977] O.K. On a un soixante-quinze mille (75 000 \$)  
20 là, et ce montant-là va être payé quand, vous me  
21 dites?

22 R. Ce montant-là a été payé, finalement, en décembre  
23 deux mille cinq (2005).

24 Q. [978] O.K., donc, après l'élection?

25 R. Oui.

1 Q. **[979]** O.K. et le cent vingt-cinq mille (125 000 \$)?

2 R. Le cent vingt-cinq mille (125 000 \$)... bon, là,  
3 les... comme je vous mentionnais tout à l'heure,  
4 ça... le temps passait, l'élection... la date  
5 électorale s'en venait rapidement et à un moment  
6 donné, j'ai reçu... finalement, j'ai reçu le  
7 montant de cent vingt-cinq mille (125 000 \$) à  
8 l'interne chez SNC-Lavalin.

9 Q. **[980]** O.K. Il y a de vos collègues qui ont dit  
10 qu'ils étaient sollicités, soit cent mille  
11 (100 000 \$), deux cent mille (200 000 \$) qui ont  
12 dit « on l'a payé en plusieurs versements ». Ce que  
13 je comprends de votre témoignage, c'est que ça a  
14 été payé en un seul versement?

15 R. Un seul versement.

16 Q. **[981]** Et ça a été payé par qui?

17 R. C'est moi qui ai apporté l'argent monsieur  
18 Trépanier.

19 Q. **[982]** Le cent vingt-cinq mille (125 000 \$).

20 R. Oui.

21 Q. **[983]** O.K. Savez-vous... vous situez ça, par  
22 rapport à l'élection, quand à peu près?

23 R. Je dirais que c'était... l'élection devait être au  
24 début novembre.

25 Q. **[984]** Toujours.

1 R. Donc, on parle de septembre, octobre parce qu'on  
2 était presque rendu... puis c'est pour ça que  
3 finalement il y a eu un versement qui a été... qui  
4 a été fait.

5 Q. [985] O.K. Vous avez une question? Non!

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Non.

8 Me DENIS GALLANT :

9 Q. [986] Est-ce que c'est un peu comme madame la  
10 Présidente vous a posé comme question, ce montant  
11 d'argent-là va être payé directement au bureau  
12 d'Union Montréal parce que c'est une grosse somme  
13 là, ce n'est pas... ce n'est pas un dix mille  
14 dollars (10 000 \$), ce n'est pas un cinq mille  
15 dollars (5 000 \$).

16 R. Non, c'est une très grosse somme.

17 Q. [987] Où est-ce que ça a été payé?

18 R. Je...

19 Q. [988] Si vous avez un souvenir.

20 R. Oui, oui, j'ai un souvenir parce que ça reste...  
21 C'est le genre de chose, là, que je vous avoue  
22 qu'on se souvient, là. Il y a d'autres choses qu'on  
23 a de la misère à se souvenir, mais un événement  
24 comme ça, on s'en souvient. Donc, j'ai pris  
25 l'enveloppe immédiatement parce que c'était un très

1           gros montant là, puis je ne voulais pas  
2           personnellement me faire accuser ou s'il arrivait  
3           quelque chose avec tout cet argent-là, j'ai dit  
4           c'est...

5           Q. **[989]** Tantôt je vous ai posé la question  
6           directement si vous connaissiez la provenance de  
7           l'argent comptant là pour les...

8           R. Oui.

9           Q. **[990]** ... les dons annuels. Celle-là, est-ce que  
10          vous connaissez...

11          R. Non, je ne peux pas dire non plus.

12          Q. **[991]** Vous n'avez pas posé la question non plus.

13          R. Non.

14          Q. **[992]** Et qui vous a remis cette fois-ci cette somme  
15          d'argent-là?

16          R. Cette enveloppe-là m'a été remise par Pierre  
17          Anctil.

18          Q. **[993]** Directement. Pierre Anctil, c'était quoi son  
19          titre?

20          R. Il était vice-président directeur.

21          Q. **[994]** O.K.

22          R. Donc, immédiatement j'ai été... j'ai contacté  
23          monsieur Trépanier et on s'est donné rendez-vous au  
24          local électoral de monsieur Zampino.

25          Q. **[995]** Qui était situé où?

1 R. À mon souvenir, à mon souvenir, c'était sur la rue  
2 Jarry là, mais c'était... c'était dans son... dans  
3 son district là, ou dans son arrondissement.

4 Q. [996] Par rapport à la salle de réception Rizz là  
5 et probablement vous y avez déjà été là sur  
6 Jarry...

7 R. Oui.

8 Q. [997] ... c'était où?

9 R. Je ne pourrais pas... je ne pourrais pas vous dire.

10 Q. [998] Vous n'êtes pas capable de nous le dire.

11 R. Non, non. Mais, c'était comme dans un petit...  
12 c'est un petit centre commercial avec des immeubles  
13 au-dessus là, des logements au-dessus, là.

14 Q. [999] O.K. Alors, septembre, octobre de deux mille  
15 cinq (2005).

16 R. Oui.

17 Q. [1000] Et ça se fait comment, là?

18 R. Bien, je suis arrivé puis monsieur... monsieur  
19 Trépanier a monté dans mon véhicule. Puis, moi,  
20 j'avais l'enveloppe dans mon véhicule et je lui  
21 ai... on a roulé un peu, puis je lui ai donné  
22 l'enveloppe. Il l'a mise dans... il avait une  
23 mallette, donc il l'a mise dans sa mallette puis  
24 après on est revenu au local électoral.

25 Q. [1001] O.K.

1 R. Puis j'ai aussi justement... il m'a invité à  
2 rentrer dans le local électoral et monsieur...  
3 monsieur Zampino était en réunion. Je l'ai salué  
4 puis je suis reparti.

5 Q. **[1002]** O.K. Avez-vous déjà remis de l'argent  
6 personnellement à monsieur Zampino?

7 R. Non.

8 Q. **[1003]** Toujours à monsieur Trépanier?

9 R. Monsieur Trépanier.

10 Q. **[1004]** Parfait. Je vais revenir au montant qui  
11 manquait, donc le... Est-ce qu'il s'interroge, là?  
12 Est-ce que c'est à ce moment-là qu'il va vous  
13 demander : « Écoute, si t'es pas capable de l'avoir  
14 le soixante-quinze mille (75 000 \$), paye donc une  
15 facture pour nous »? Comment ça fonctionne? Comment  
16 ça a fonctionné?

17 R. Vous voulez dire dans la séquence?

18 Q. **[1005]** Oui, dans la séquence. Parce que vous avez  
19 dit tantôt que la facture va être payée après  
20 l'élection en décembre deux mille cinq (2005).

21 R. Oui. Mon souvenir, c'était que la facture, c'est  
22 arrivé avant le montant de cent vingt-cinq mille  
23 (125 000 \$).

24 Q. **[1006]** C'est à votre souvenir?

25 R. Oui.



1 Q. **[1007]** Je peux vous rafraîchir la mémoire.

2 R. O.K.

3 Q. **[1008]** Peut-être ça va vous aider.

4 R. Oui.

5 Q. **[1009]** On va prendre l'onglet... l'onglet 4, Madame

6 Blanchette. Oui. Je pense, vous êtes à la dernière

7 page, à moins que ça ait été... Pouvez-vous le

8 défiler, s'il vous plaît? Ce n'est pas comme dans

9 mon livre. O.K. Projet, description. Parfait.

10 Alors, ce qu'on voit, c'est une facture... Moi,

11 j'ai enlevé, là, des adresses et des trucs comme

12 ça, des renseignements nominatifs là, ce n'est pas

13 pertinent pour nos travaux, C'est une facture qui

14 vient de Morrow Communications, et je vois qu'il y

15 a une estampe qui dit « reçu le 1er décembre

16 2005 », donc après la...

17 R. Oui.

18 Q. **[1010]** Après l'élection. Et elle est adressée à

19 Pierre Anctil.

20 R. Oui.

21 Q. **[1011]** Elle est datée, la facture, à droite, sous

22 le numéro de la facture, le quinze (15) novembre

23 deux mille cinq (2005)?

24 R. Oui.

25 Q. **[1012]** Avec un numéro de dossier. Et ce que ça dit,

1 c'est « Conseil stratégique PPP, description »,  
2 donc :

3 Honoraires professionnels pour  
4 conseils stratégiques pour les projets  
5 de partenariat public-privé, conseils  
6 sur les positionnements stratégiques,  
7 veille stratégique sur l'évolution de  
8 projets de partenariat au Québec,  
9 conseils sur l'approche de  
10 communications, recherche,  
11 documentation...

12 Là, je vais passer, là. Et il n'y a pas de postes,  
13 là, avec des montants en tant que tels, on arrive  
14 avec un montant de soixante-quinze mille dollars  
15 (75 000 \$) plus TPS, plus TVQ, à quatre-vingt-six  
16 mille deux cent soixante-huit et soixante-quinze  
17 (86 268,75). Je vous la pose de façon très franche,  
18 ma question : est-ce que c'est du vent, ça, cette  
19 facture-là? Jamais... Est-ce que Morrow vous a  
20 fait, Morrow Communications vous a donné des  
21 conseils stratégiques PPP?

22 R. Je sais qu'à l'époque il y a eu quelques services  
23 qui ont été rendus. Mais ce n'était pas à la  
24 hauteur...

25 Q. **[1013]** Quelques services pour soixante-quinze mille

1 (75 000)?

2 R. Non mais c'est ça, c'est ce que je dis.

3 Q. **[1014]** Oui?

4 R. Ce n'était pas à la hauteur du soixante-quinze  
5 mille dollars (75 000 \$).

6 Q. **[1015]** O.K. Alors, et...

7 (16:12:31)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[1016]** Donc, est-ce que vous êtes en train de nous  
10 dire que cette facture-là en particulier est une  
11 fausse facture?

12 R. C'est une factu... C'est une facture qui nous a,  
13 qu'on a... qu'on a payée, et qui, finalement,  
14 c'était suite à la demande comme je l'expliquais,  
15 là.

16 Q. **[1017]** Donc, c'était une fausse facture.

17 R. C'était une fausse facture.

18 Q. **[1018]** O.K. Et c'était pour remplir la commande de  
19 rembourser...

20 R. Oui.

21 Q. **[1019]** C'est-à-dire, non pas de rembourser, mais de  
22 payer, de verser, de faire un versement de  
23 soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) à Union  
24 Montréal.

25 R. Oui.

1 Q. **[1020]** C'est ça?

2 R. Oui.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. **[1021]** Puis ça, si je continue, c'est-à-dire que  
5 vous, à Union Montréal, ou monsieur Trépanier ne  
6 vous a jamais, jamais, au grand jamais dit en quoi  
7 consistaient les services de Morrow Communications  
8 à Union Montréal?

9 R. Non.

10 Q. **[1022]** Vous, c'était payer la facture, puis c'est  
11 tout.

12 R. Oui.

13 Q. **[1023]** La facture, elle est datée, comme j'ai dit  
14 tantôt, de la mi-novembre deux mille cinq (2005),  
15 mais ce que je comprends, c'est que ça fait  
16 longtemps que vous saviez que ça s'en venait, cette  
17 facture-là. C'est ça que vous nous dites dans votre  
18 témoignage?

19 R. Bien, c'est que... Il y a aussi, tel que la lettre  
20 d'entente du premier (1er) février deux mille cinq  
21 (2005), qu'il est écrit ici.

22 Q. **[1024]** O.K.

23 R. Mais effectivement, je pense que c'était avant,  
24 c'était... C'était des mois avant, effectivement,  
25 qu'on reçoive la facture, que c'était convenu.

1 Q. **[1025]** Vous avez dit qu'il y avait une lettre  
2 d'entente. Peut-être juste élaborer. Il y a une  
3 première lettre d'entente qui va être faite entre  
4 SNC-Lavalin et Morrow Communications. Et ça, ça va  
5 se faire... Elle va avoir lieu quand, cette  
6 première lettre d'entente-là?

7 R. Bien, c'était... C'était au printemps deux mille  
8 cinq (2005).

9 Q. **[1026]** Bon. Printemps deux mille cinq (2005).

10 R. Tel que c'est écrit ici.

11 Q. **[1027]** Oui. C'est écrit, mais moi je veux... Au-  
12 delà de ce qui est écrit, là, c'était quoi la  
13 relation contractuelle entre - s'il y en avait une  
14 - entre Morrow Communications et SNC-Lavalin?

15 R. La relation contractuelle que...

16 Q. **[1028]** Non, c'est par...

17 R. Oui.

18 Q. **[1029]** Je veux comprendre, là. C'est que vous venez  
19 de dire, « Ça c'est une fausse facture, ils ne nous  
20 ont pas facturés... Les services qui sont là-  
21 dedans, ce n'est pas vrai. Il y a peut-être un peu  
22 de travail qui a été fait, mais jamais à la hauteur  
23 de soixante-quinze mille (75 000). »

24 R. Oui.

25 Q. **[1030]** « Et le service, on l'a rendu pour

1           rembourser notre dette qu'on avait parce que... »

2           R. Le paiement.

3           Q. **[1031]** Le paiement.

4           R. Le paiement à monsieur Morrow, qui...

5           Q. **[1032]** Le paiement. Parfait. Mais vous nous dites,  
6           par contre, qu'il y a déjà eu une entente, dès le  
7           printemps, avec Morrow Communications. C'était  
8           quoi, cette entente-là avec Morrow Communications?  
9           Est-ce qu'ils devaient faire du vrai travail? C'est  
10          ça ma question.

11          R. Bien, il y avait... Il y avait une entente qui  
12          reprenait... Et j'y vais vraiment de mémoire, là.

13          Q. **[1033]** Allez-y.

14          R. Qui reprenait les mêmes points qui étaient dans la  
15          facture, mais qui était peut-être un peu plus  
16          détaillée sur le plan de travail.

17          Q. **[1034]** O.K. Et ce travail-là, hormis quelques  
18          petites choses, n'a jamais été fait.

19          R. Exactement.

20          Q. **[1035]** Parfait. Ça, je comprends. Je vais coter la  
21          lettre.

22          LA GREFFIÈRE :

23          52P-561.

24          Me DENIS GALLANT :

25          Merci.



1 R. Il y a... à cette rencontre-là, vous voulez dire?

2 Q. **[1041]** Oui.

3 R. Il y a deux personnes. Il y a moi puis il y a  
4 monsieur Anctil.

5 Q. **[1042]** O.K. Et vous en êtes venu à la conclusion  
6 que vous iriez de l'avant...

7 R. Oui.

8 Q. **[1043]** ... avec cette méthode-là?

9 R. Oui.

10 Q. **[1044]** O.K.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Q. **[1045]** Est-ce que c'était la première fois que...  
13 puis tous partis politiques confondus, de faire une  
14 telle démarche, c'est-à-dire au lieu de sortir de  
15 l'argent, au lieu de faire des chèques, c'est de  
16 rembourser une facture à la demande d'un tiers?

17 R. À ma connaissance, c'est la première fois. Puis ce  
18 n'est pas quelque chose qui est vraiment usuel, là,  
19 pour nous. Donc, c'est la première et la seule  
20 fois, à ma connaissance.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[1046]** Qu'est-ce qui a pesé dans la balance pour  
23 que vous acceptiez?

24 R. Bien, il y avait toujours... ça faisait partie de  
25 la demande du deux cent mille (200 000). Puis c'est



1 sûr que, nous, c'était difficile d'y répondre à  
2 cette demande-là. Puis là ça devenait un moyen,  
3 quand même, qui permettait de... de contribuer à  
4 soixante-quinze mille (75 000) puis de réduire le  
5 montant qui était demandé au niveau... le montant  
6 résiduel, là. Donc, ça facilitait le reste de la  
7 solution.

8 Q. **[1047]** Parce que vous pouviez le passer dans vos  
9 frais d'opération?

10 R. Bien, c'était dans nos frais d'opération,  
11 effectivement.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Q. **[1048]** Monsieur Cadotte, puis je vais aller...  
14 probablement que ça va aller à lundi matin pour la  
15 contrepartie, à savoir les contrats, là. Mais ce  
16 qui m'amène à vous parler, justement, de  
17 l'obtention de l'argent comptant. Vous avez...

18 R. Oui.

19 Q. **[1049]** ... dit : « Moi, je ne cherche pas à savoir,  
20 je l'obtiens. » Ici on a un exemple de fausse  
21 facturation, là. Est-ce que vous êtes au courant  
22 s'il y avait un système de fausse facturation ou si  
23 SNC-Lavalin utilisait un système de fausse  
24 facturation pour obtenir de l'argent comptant?

25 R. Je ne suis pas au courant qu'il y avait un système

1 de fausse facturation.

2 Q. **[1050]** Est-ce que vous avez cherché à savoir s'il y  
3 avait un système de...

4 R. Je n'ai pas posé la question au niveau de la  
5 provenance de l'argent comptant, je n'ai jamais  
6 entendu parler d'un système de fausse facturation  
7 chez SNC-Lavalin.

8 Q. **[1051]** O.K. Selon vous, l'argent vient d'où? Est-ce  
9 qu'il y a certain... monsieur Lalonde nous a dit  
10 que, lui, sa firme, ce qu'il faisait, c'est que  
11 quand il faisait de la surveillance de travaux, il  
12 était accommodant avec les entrepreneurs, ce qui  
13 faisait en sorte qu'au niveau des extra qui étaient  
14 octroyés, monsieur Lalonde ou la firme Séguin  
15 redonnait une certaine partie... se faisait  
16 redonner une certaine partie, cette partie  
17 d'argent-là allait pour le financement des partis  
18 politiques.

19 R. Oui.

20 Q. **[1052]** Est-ce que c'était le cas chez SNC-Lavalin?

21 R. Nous, il était hors de question de procéder de  
22 cette façon-là. Parce qu'on a un principe de  
23 professionnalisme dans la réalisation de nos  
24 mandats puis quand on parle de surveillance des  
25 travaux, quand on parle de relation avec les

1 entrepreneurs, on a un rôle à jouer comme  
2 ingénieur-conseil puis, moi, personnellement, en  
3 tout cas, je n'aurais jamais embarqué dans un tel  
4 système. Et je n'ai jamais entendu parler qu'il y  
5 avait un tel système chez SNC-Lavalin.

6 Q. **[1053]** Vous nous avez dit que, malgré la taille de  
7 votre entreprise, deux cent mille dollars  
8 (200 000 \$) en argent comptant, c'était une mission  
9 très difficile, c'était dur à obtenir.

10 R. Oui.

11 Q. **[1054]** O.K.? c'était dur à obtenir.

12 R. Oui. Oui.

13 Q. **[1055]** Alors, si l'argent ne vient pas de la fausse  
14 facturation, si l'argent ne vient pas... bien, en  
15 tout cas, vous ne savez pas si elle vient de la  
16 fausse facturation puis ce que vous nous dites  
17 c'est : « En tout cas, ça ne vient pas... », de ce  
18 qu'on appelle en anglais, un « kick back », là, de  
19 la part des entrepreneurs, ça vous êtes affirmatif  
20 là-dessus?

21 R. Moi, là-dessus, je suis affirmatif. À moins qu'il y  
22 ait vraiment quelque chose qui m'ait été passé à  
23 mon insu totalement, là, mais je verrais mal, là,  
24 que ça aurait été le cas. On parle d'entrepreneurs  
25 locaux, dans le cadre de la réalisation, comme

1 monsieur Lalonde le mentionnait, donc je le répète,  
2 pour moi, il était hors de question d'envisager  
3 qu'un tel système pourrait nous permettre de  
4 générer de l'argent comptant qui pourrait être  
5 remis à qui que ce soit, dans un sens.

6 Q. **[1056]** Donc, si ça ne vient pas ces deux sources-  
7 là, d'où ça vient?

8 R. Je ne peux pas répondre à votre question. Je...  
9 j'ignore cette réponse. Je n'ai pas posé la  
10 question et je... je ne sais pas quelle est la  
11 provenance de...

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. **[1057]** Vous êtes toujours à l'emploi SNC-Lavalin,  
14 vous?

15 R. Oui.

16 Q. **[1058]** Monsieur Anctil est toujours à l'emploi de  
17 SNC-Lavalin aussi?

18 R. Non. Non, il n'est plus à l'emploi.

19 Q. **[1059]** Est-ce vous avez déjà contact avec monsieur  
20 Anctil, est-ce que c'est possible de prendre  
21 contact avec lui?

22 R. Il y a eu un contact qui a été fait puis je n'ai  
23 pas... cette démarche-là n'a pas permis de répondre  
24 à cette question-là.

25 Q. **[1060]** Est-ce que monsieur Anctil avait un

1 supérieur à SNC-Lavalin?

2 R. C'était monsieur Jacques Lamarre.

3 Q. **[1061]** Jacques Lamarre? Monsieur Morin, est-ce  
4 qu'il travaille encore chez SNC-Lavalin?

5 R. Non. Il n'est plus chez SNC-Lavalin.

6 Q. **[1062]** Il n'est plus là? Et puis pour vous, il n'y  
7 a aucune façon de prendre contact avec monsieur  
8 Anctil ou monsieur Morin ou monsieur Lamarre pour  
9 tenter de savoir d'où vient le cent vingt-cinq  
10 mille (125 000 \$) comptant qui a été versé, plus  
11 les dix mille dollars (10 000 \$) par année comptant  
12 que vous avez versé pendant ces années-là, là, ça  
13 tombe du ciel?

14 R. Bien, comme je mentionne, les noms que vous avez  
15 mentionnés, ce sont des gens qui ne sont plus à  
16 l'emploi de SNC-Lavalin. On a fait des démarches,  
17 on... je pense qu'on a exprimé qu'on voulait  
18 collaborer, donc, on a fait des démarches, mais je  
19 n'ai pas... on n'a pas pu... je n'ai pas pu trouver  
20 une réponse à cette question.

21 Q. **[1063]** Donc monsieur Anctil et monsieur Morin ne  
22 font plus partie de SNC-Lavalin dans le groupe  
23 corporatif dans son ensemble, vous me dites là?

24 R. Non. En ce moment, non.

25 Q. **[1064]** O.K. parfait, merci. Je reviens peut-être

1 sur la facture. Vous, bon, vous avez dit: « Je me  
2 suis réuni avec monsieur Anctil et puis on a décidé  
3 d'accepter de payer, dans le fond, une fausse  
4 facture qui vient de travaux qu'on n'a pas reçus et  
5 qui sont des travaux de communication... à une  
6 firme de communication »... est-ce que c'est vous  
7 qui avez pris contact avec la firme pour dire que  
8 c'est vous qui n'alliez pas payer la facture?

9 R. Il y a peut-être... j'ai peut-être eu un contact,  
10 mais il y a peut-être aussi monsieur Anctil qui a  
11 eu un contact. Je ne peux pas répondre avec  
12 certitude, là, à votre question.

13 Q. **[1065]** Mais est-ce qu'on peut penser que cette  
14 firme, là, lorsqu'elle envoie la facture pour des  
15 services non rendus à SNC-Lavalin plutôt qu'à Union  
16 Montréal, elle est bien consciente que dans le  
17 fond, elle est en train faire payer une facture  
18 pour des services...

19 R. Cette firme-là?

20 Q. **[1066]** Oui.

21 R. Bien je pense que oui, oui.

22 Q. **[1067]** Parce qu'il n'y a pas de doute là-dessus,  
23 là, dans le contact qui a été pris avec elle,  
24 l'idée, c'est « Nous allons prendre la facture  
25 d'Union Montréal plutôt qu'Union Montréal lui-même

1            »?

2            R. Oui.

3            Q. **[1068]** Pour des services rendus à Union Montréal?

4            R. Oui.

5            Q. **[1069]** Tout le monde est conscient de ça?

6            R. Oui, oui.

7            (16:23:09)

8            Me DENIS GALLANT :

9            Q. **[1070]** Une fois la... une fois le montant  
10            d'argent... une fois le montant d'argent donné au  
11            complet, est-ce que monsieur Trépanier va vous  
12            expliquer comment va se passer le système pour vous  
13            octroyer des contrats, malgré un système légal  
14            d'appel d'offres, là, avec une qualification et un  
15            prix, parce qu'on est au municipal et il y a un  
16            système à deux enveloppes? Est-ce qu'à un moment  
17            donné, il va y avoir des explications en disant :  
18            « Maintenant j'ai payé, maintenant je vous ai  
19            montré l'argent »?

20           R. Hum hum. Bien, comme je mentionnais tout à l'heure,  
21           est-ce que c'est arrivé avant? C'est peut-être  
22           arrivé avant, mais ça a été... c'était chaotique un  
23           peu tout ça, là. Ce n'était pas... ça ne s'est  
24           pas... il n'y a pas un système qui s'est installé  
25           comme ça puis qui s'est mis en place puis que tout

1 fonctionnait puis... donc, c'est peut-être arrivé  
2 avant, là.

3 Q. **[1071]** O.K. Êtes-vous en mesure de nous dire que  
4 vos collègues des autres firmes de génie-conseils,  
5 ont eu ces mêmes demandes-là? Peut-être pas en t...  
6 peut-être pas le même montant, là, mais êtes vous  
7 en mesure... est-ce que vous vous en êtes parlé  
8 avec d'autres collègues?

9 R. Moi, j'avais comme principe de ne pas parler de ces  
10 questions-là avec les autres firmes parce que c'est  
11 des questions qui concernent l'entreprise. Par  
12 contre, je dois dire qu'à un moment donné, j'ai  
13 entendu parler de peut-être... peut-être plus tard,  
14 je ne sais pas quand, mais j'ai entendu parler de  
15 ce qui a été révélé avec un certain nombre  
16 d'entreprises qui avaient contribué à deux cent  
17 mille (200 000 \$), puis d'autres qui contribuaient  
18 à cent mille (100 000 \$), mais c'est beaucoup plus  
19 tard, peut-être quelques années plus tard ou...

20 Q. **[1072]** Vous allez être d'accord avec moi que  
21 monsieur Michel Lalonde, c'est une personne qui  
22 faisait partie, avec monsieur Trépanier, de la  
23 distribution des contrats de services  
24 professionnels?

25 R. Monsieur Lalonde avait... jouait un rôle de porte-



1 parole de monsieur Trépanier dans le processus  
2 d'octroi des contrats.

3 Q. **[1073]** Mais vos collègues, comme Rosaire Sauriol,  
4 de chez Dessau, comme monsieur Perreault de chez  
5 Genivar et les autres firmes de génie-conseils  
6 lesquelles sont venues nous dire avoir donné des  
7 montants d'argent, j'imagine que vous vous en êtes  
8 parlé, à un moment donné, là? Vous allez recevoir  
9 des contrats, vous allez être en consortium avec  
10 eux autres puis vous ne cherchez pas à savoir,  
11 monsieur Cadotte?

12 R. Non. Non. Moi, j'ai... ce n'est pas... ce n'est pas  
13 quelque chose que je discute avec... avec des  
14 firmes concurrentes.

15 Q. **[1074]** Que les grandes firmes vont avoir été  
16 sollicitées deux cent mille dollars (200 000 \$)  
17 pour la campagne de cinq (5); des firmes plus  
18 petites, de l'ordre de cent mille (100 000 \$) et  
19 d'autres encore plus petite, monsieur Lalonde  
20 n'était pas en mesure de nous donner les montants.  
21 Ça, est-ce que c'est quelque chose que vous avez  
22 appris ici à la Commission Charbonneau?

23 R. Non, je l'ai... je l'ai appris avant, mais je l'ai  
24 appris plus tard, quelques années plus tard que  
25 après l'élection là, dans un sens. Je ne me

1 souviens pas comment j'ai appris ça, là, mais il y  
2 a quelqu'un... il y a quelqu'un qui a parlé de ça.  
3 C'est peut-être monsieur Lalonde ou peut-être  
4 monsieur Trépanier, là, je ne saurais dire, mais  
5 c'est quelque chose que j'ai appris par la suite.

6 Q. **[1075]** O.K. Et est-ce que c'est exact de dire - et  
7 je vais y revenir, je vais terminer là-dessus parce  
8 que je vais entrer là-dedans là, plus amplement  
9 lundi matin - mais qu'il y avait carrément un  
10 système de partage des contrats de services  
11 professionnels qui a été instauré par et monsieur  
12 Zampino et monsieur Trépanier.

13 R. Il y avait un système qui existait, effectivement,  
14 qui était organisé et monsieur Trépanier était au  
15 coeur de ça. Mais, dans mon esprit, c'est certain  
16 que ça originait disons de monsieur Zampino là,  
17 comme tel.

18 Q. **[1076]** O.K. On va arrêter là, et on va repartir à  
19 partir là lundi matin.

20 (16:27:19)

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Peut-être avant qu'on quitte pour lundi, peut-être  
23 dans le document qui est présenté à l'écran, si on  
24 peut aller un peu plus loin, on voit les codes, une  
25 charte de comptes dans laquelle la facture a été

1 imputée. Peut-être d'aller un peu plus haut sur la  
2 facture. Je ne sais pas si on peut le montrer à  
3 l'écran.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Q. **[1077]** C'est la première page, j'avoue, Madame  
6 Blanchette, parce qu'effectivement, vous avez  
7 raison Monsieur Lachance, il y a comme un document  
8 informatique, c'est de lui que vous parlez, dans  
9 lequel on comprend qu'il y a eu paiement là.

10 R. Oui.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[1078]** Puis, c'était qui là? Pas dans ce document-  
13 là...

14 R. 4712...

15 Q. **[1079]** ... mais dans un autre... dans un autre  
16 document où on voit un encadré. C'est écrit  
17 « déboursé », puis là on voit le numéro de compte  
18 dans lequel la facture a été imputée.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Donc, ce serait à la page numéro 2.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Un peu plus loin encore un peu.

23 Me DENIS GALLANT :

24 Oui, on peut descendre. Oui.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Oui. Ici, c'est ça.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Et voilà! Il y a un encadré, effectivement.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[1080]** Est-ce que vous pouvez prendre l'engagement  
7 pour lundi de voir un peu dans quel compte cette  
8 facture-là a été imputée exactement.

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[1081]** Et si c'est un projet, quel est le mode de  
11 rémunération que SNC-Lavalin avait.

12 R. Oui. Je vais vérifier, mais je peux tout de suite  
13 vous dire que c'est un compte général de frais  
14 généraux.

15 Q. **[1082]** De frais généraux! Bon.

16 R. Oui, oui. Mais, je vais vous le confirmer quand  
17 même lundi, mais je vois les numéros ici...

18 Q. **[1083]** Parfait.

19 R. ... puis c'est un compte de frais généraux.

20 Q. **[1084]** On a eu un témoin il y a deux jours qui  
21 venait de Genivar et puis qu'il nous a dit que chez  
22 Genivar, le vérificateur interne avait fait une  
23 opération spéciale pour tenter d'identifier les  
24 fausses factures faites par Genivar. Est-ce que  
25 vous savez chez SNC-Lavalin le vérificateur interne

1 a fait un tel travail?

2 R. Vous voulez dire?

3 Q. **[1085]** De faire un travail de vérification des  
4 factures chez SNC pour voir s'il n'y aurait pas  
5 existence de fausses factures, comme SNC... comme  
6 Genivar l'a fait.

7 R. Je ne suis pas vraiment au courant si...

8 Q. **[1086]** Pouvez-vous vous informer si un tel  
9 travail...

10 R. Oui, oui.

11 Q. **[1087]** ... a été fait et vous informer auprès du  
12 comité de vérification s'il a l'intention de  
13 demander au vérificateur interne de SNC-Lavalin de  
14 faire un tel travail.

15 R. O.K.

16 Q. **[1088]** Très bien. Il faut coter les engagements,  
17 s'il vous plaît.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Oui.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Moi, je ne connais pas ça les cotes, là.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui, oui. On est rendu à 25E.

24 LA GREFFIÈRE :

25 25, oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est ça. Sauf qu'il n'a pas eu le temps de le  
3 formuler. Alors, l'engagement...

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Il y a trois engagements. Le premier engagement,  
6 c'est d'identifier...

7 LA GREFFIÈRE :

8 Quel compte.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 ... le compte dans lequel la facture a été imputée;  
11 le deuxième, c'est de savoir si le vérificateur  
12 interne... le deuxième, c'est de savoir si le  
13 vérificateur interne a déjà fait un travail pour  
14 identifier la fausse facturation présente chez SNC-  
15 Lavalin; et le troisième, c'est de savoir si le  
16 comité de vérification va réfléchir à l'opportunité  
17 d'exiger du vérificateur interne une telle  
18 vérification.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Avez-vous tout pris en note, Madame?

21 R. Est-ce que je peux aussi...

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 On pourra le lire sur la transcrip.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. **[1089]** Oui. Monsieur Lachance, le témoin peut...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [1090] Est-ce que vous l'avez... est-ce que vous  
3 avez saisi les trois demandes?

4 R. Bien, j'imagine qu'on va avoir un moyen de... de  
5 reprendre ça.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. [1091] Je vais m'arranger pour... je vais...

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. [1092] Ils sont en bobine sur Internet, vous  
10 pourrez...

11 R. Je compte quand même...

12 Q. [1093] ... écoutez plus lentement sur Internet  
13 quant...

14 R. Je compte sur une aide externe pour retenir les  
15 questions.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Q. [1094] Ça va être fait, ça va être fait, Monsieur  
18 Cadotte. Inquiétez-vous pas.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Est-ce que je les cote trois différents ou...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui, les trois différents.

23

24 52E-25 : Engagement de M. Cadotte de vérifier  
25 dans quel compte provenait la somme de

1 75 000 \$

2

3 52E-26 : Engagement de M. Cadotte de vérifier  
4 si le Vérificateur interne a fait le  
5 travail de vérification à ce sujet

6

7 52E-27 : Engagement de M. Cadotte de vérifier  
8 si le Comité de vérification va  
9 réfléchir à l'opportunité de faire ces  
10 vérifications dans l'avenir.

11

12 R. Je voudrais juste peut-être rajouter un point.

13 Q. **[1095]** Oui.

14 R. Parce que ce n'est pas une question que vous avez  
15 posée, mais je pense qu'on en a... on a parlé des  
16 « kick back, tout ça, avec les entrepreneurs puis  
17 tout ça, mais à SNC-Lavalin, on n'a pas... j'ai  
18 mentionné les montants qu'on contribuait...

19 Q. **[1096]** Oui, tout à fait.

20 R. ... mais on n'a pas... on a évoqué ici à la  
21 Commission la question du trois pour cent (3 %) là,  
22 des contrats, puis je tiens à souligner que, nous,  
23 on n'a pas jamais entré dans ce... dans ce type de  
24 financement associé aux contrats qu'on gagnait.

25 Q. **[1097]** Donc, vous avez, ce que je comprends,



1 j'allais l'aborder lundi matin, mais...

2 R. O.K.

3 Q. **[1098]** Non, mais c'est beau, j'irai plus en détail.

4 Mais, ce que je comprends de votre témoignage à  
5 l'heure où on se parle, c'est-à-dire que vous avez  
6 accepté pour obtenir des contrats de payer un deux  
7 cent mille (200 000 \$). Vous vous occupez, vous  
8 donnez de l'ordre de quinze à vingt-cinq mille  
9 (15-25 000 \$) annuellement à Union Montréal sur une  
10 période X, mais qu'également le trois pour cent  
11 (3 %), vous n'avez pas accepté. J'ai...

12 R. Ce n'est pas qu'on n'a pas accepté. En tout cas, à  
13 mon niveau, je n'ai jamais entendu parler de cette  
14 question du trois pour cent-là (3 %). Donc, je n'ai  
15 pas été sollicité pour...

16 Q. **[1099]** Pour le trois pour cent (3 %).

17 R. ... pour le trois pour cent (3 %), puis on ne l'a  
18 jamais... on ne l'a jamais fait non plus. Donc, on  
19 est resté dans le même principe. C'est sûr que j'ai  
20 mentionné que le montant était très élevé, mais on  
21 est quand même resté dans le même principe en  
22 disant « on contribue à une campagne de  
23 financement », il y a des activités de financement  
24 politique, donc on reste dans cette orientation, si  
25 on veut. Mais, de là à avoir une composante

1           supplémentaire qui serait relative à un pourcentage  
2           sur des contrats, ce n'est pas arrivé de la part de  
3           SNC-Lavalin, puis je pense qu'on aurait... Moi en  
4           tout cas, si j'avais été sollicité là-dessus, ça ne  
5           serait pas... ça n'aurait pas été un moyen de le  
6           faire.

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Q. **[1100]** Mais, on le faisait peut-être autrement, en  
9           augmentant le montant de la cotisation que l'on  
10          vous demandait.

11          R. Vous parlez de...

12          Q. **[1101]** Annuellement. Oui.

13          R. Oui, mais ça ne correspond pas à trois pour cent  
14          (3 %) de nos contrats, selon moi. On est loin du  
15          trois pour cent (3 %).

16          Me DENIS GALLANT :

17          Q. **[1102]** Vous êtes loin du trois pour cent (3 %).

18          R. Bien oui.

19          Q. **[1103]** O.K. J'y reviendrai...

20          R. O.K. Parfait.

21          Q. **[1104]** ... plus en détail lundi matin. Merci.

22          R. Merci.

23          LA PRÉSIDENTE :

24          Bonne fin de semaine à tous.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Bonne fin de semaine.

3

4 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

5

6 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

7

8

9

1           SERMENT D'OFFICE

2

3           Nous, soussignées, **DANIELLE BERGERON**, et  
4           **ROSA FANIZZI**, sténographes officielles, dûment  
5           assermentées, certifions sous notre serment  
6           d'office que les pages qui précèdent sont et  
7           contiennent la transcription fidèle et exacte des  
8           notes recueillies au moyen de l'enregistrement  
9           numérique, le tout hors de notre contrôle et au  
10          meilleur de la qualité dudit enregistrement, le  
11          tout, conformément à la Loi.

12          Et nous avons signé,

13

14

15

16

---

17           **DANIELLE BERGERON**

18

19

20

21

22

23

---

24           **ROSA FANIZZI**

25